



VICE-PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE, DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Premier Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-Ouest de
l'Océan Indien – Comores (projet SWIOFish1)

ÉTUDE SUR LE SECTEUR PRIVE ET LES FILIERES DE LA PECHE AUX COMORES : SITUATION ACTUELLE, ENJEUX ET PERSPECTIVES

-
RAPPORT FINAL



Christophe BREUIL,
Consultant indépendant
(chrisbreuil@yahoo.fr)

Juillet 2018

Table des matières

INTRODUCTION.....	6
Objectifs de l'étude	6
Aspects méthodologiques	6
PREMIERE PARTIE : ANALYSE-DIAGNOSTIC DU SECTEUR ET DES FILIERES PRIORITAIRES DANS LA PECHE.....	9
1. Informations de base.....	9
1.1. Contexte économique général du pays.....	9
1.2. Cadre de politique et de planification	11
1.2.1. Cadre général	11
1.2.2. Le secteur des pêches dans les politiques publiques	12
1.3. Ressources halieutiques	15
2. Caractérisation du secteur des pêches et de ses filières aux Comores.....	17
2.1. Composition et principales dynamiques de la flotte de pêche	17
2.1.1. Segments de pêche	17
2.1.2. Chiffres clés concernant les capacités et l'effort de pêche.....	18
2.2. Infrastructures et services à la pêche.....	20
2.2.1. Infrastructures d'appui au secteur très sommaires	20
2.2.2. Services spécialisés.....	22
2.2.3. Dispositifs de concentration du poisson (DCP)	23
2.3. Production halieutique	25
2.3.1. Captures en volume.....	25
2.3.2. Captures en valeur.....	26
2.3.3. Commentaires sur la contribution des unités et engins de pêche aux captures totales	27
2.4. Organisation de la commercialisation et marchés	28
2.4.1. Organisation générale de la commercialisation des produits de la pêche aux Comores	28
2.4.2. Spécificités de la commercialisation selon les filières prioritaires	30
2.4.3. Marchés.....	32
2.5. Eléments du Cadre de gouvernance.....	35
2.5.1. Cadre réglementaire dans la pêche.....	35
2.5.2. Services clés de la gestion du secteur	36
2.5.3. Organisations socio-professionnelles.....	37
2.5.4. Accords de cogestion.....	38
2.5.5. Aires marines protégées.....	38
3. Rôle du secteur des pêches dans l'économie nationale	39
4. Climat des affaires	42

4.1. Climat des affaires aux Comores en général.....	42
4.2. Considérations spécifiques sur l'attractivité des filières de la pêche pour le secteur privé.....	44
4.2.1. Initiatives récentes en matière de développement de nouveaux modèles d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques	44
4.2.2. Fiscalité dans la pêche.....	47
4.2.3. Financement dans le secteur de la pêche.....	48
4.3. Conclusions préliminaires concernant l'attractivité des filières de la pêche.....	49
5. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) au regard du développement du secteur privé et de l'amélioration des filières dans la pêche.....	52
5.1. Analyse FFOM commune à l'ensemble des filières de la pêche	52
5.2. Compléments d'analyse FFOM concernant les filières prioritaires	55
DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT (SECTEUR PRIVE) ET D'AMELIORATION DES FILIERES PRIORITAIRES DANS LA PECHE.....	
6. Enjeux et opportunités.....	57
6.1. Des enjeux considérables	57
6.2. Des opportunités à saisir	58
7. Eléments de stratégie.....	60
7.1. Changement de vision et clarification du rôle de l'administration dans le processus de développement	60
7.1.1. Vision dominante apparente actuelle	60
7.1.2. Nouvelle vision proposée	61
7.1.3. Nouvelle conception du rôle de l'administration.....	61
7.2. Développement des infrastructures.....	62
7.2.1. Infrastructures de débarquement.....	62
7.2.2. Réseau de DCP.....	63
7.2.3. Chaines du froid.....	63
7.3. Renforcement des services et missions d'appui au développement et à la modernisation des filières de la pêche.....	64
8. Feuille de route pour mettre en œuvre la proposition de stratégie.....	64
8.1. Actions et chantiers prioritaires	65
8.1.1. Horizon de court-moyen terme (1-2 ans).....	65
8.1.2. Horizon de moyen-long terme (3-5 ans)	65
8.2. Actions plus spécifiques à l'attention du projet SWIOFish1.....	66
10. Annexes	67
10.1. Liste des personnes rencontrées au cours de la mission	67

10.2. Captures par grands groupes d'espèces par type d'engins sur la période 2011-2015 (source : DGRH)	71
10.3. Aspects méthodologiques concernant l'évaluation du rôle du secteur des pêches dans l'économie nationale.....	74

Liste des figures

<i>Figure 1 : Répartition des embarcations (vedettes 6 m et Galawa) de la flotte de pêche artisanale et traditionnelle (source : DRGH, Recensement de 2014)</i>	19
<i>Figure 2 : Carte représentant la localisation des sites de débarquements accueillant au moins 20 vedettes motorisées (infographie réalisée par I.M. Tohir, Blue & Green, sur la base des données du recensement de 2014)</i>	20
<i>Figure 3 : Carte représentant la localisation des DCP implantés aux Comores entre sur les périodes 2010-2011 et 2015-début 2018 (infographie réalisée par I.M. Tohir, Blue & Green, à partir de données communiquées par l'ENP)</i>	24
<i>Figure 4 : Evolution du niveau de captures globales par île sur la période 2011-2016 (source : DGRH)...</i>	26
<i>Figure 5 : Composition moyennes des captures par grands groupes d'espèces sur la période 2011-2015 (source : DGRH)</i>	26
<i>Figure 6 : Contribution des différents types de pêche aux captures totales (source : DGRH)</i>	27
<i>Figure 7 : Contribution des différents types d'engins aux captures totales (source : DGRH)</i>	27
<i>Figure 8 : Importations de produits carnés et de la mer en volume (tonne) sur la période 2012-2017 (source : Douanes)</i>	33
<i>Figure 9 : Suivi du prix du poisson aux consommateurs sur la période 2012-2016 (source : INSEED)</i>	34
<i>Figure 10 : Prix moyen mensuel par grande catégorie d'espèces 2017 en KMF/kg (source : DGRH).....</i>	35
<i>Figure 11 : Carte représentant le réseau actuel et futur des Aires marines protégées aux Comores (infographie réalisée par I.M. Tohir, Blue & Green)</i>	39
<i>Figure 12 : Contribution des différents segments de pêche au chiffre d'affaires à la débarque (source : mission).....</i>	40
<i>Figure 13 : Contribution des principaux maillons des filières à la création de richesses (source : mission)</i>	40
<i>Figure 14 : Marché annuel (chiffre d'affaires en milliers de KMF) de la filière d'approvisionnement en embarcations et moteurs de pêche (source : mission)</i>	41

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Catégorisation des filières prioritaires.....</i>	15
<i>Tableau 2 : Résultats de la modélisation économique en termes de création de valeur ajoutée additionnelle (en milliers de KMF par an) dans le secteur de la pêche (source : mission)</i>	57
<i>Tableau 3 : Principaux enseignements tirés des modèles de développement mis en œuvre par différentes sociétés : COMPECHE, SNP, RAZ, et AMWAJ.....</i>	59

Liste des abréviations et acronymes

AfD	Agence française de développement
AGR	Activité génératrice de revenus
AMESD	African Monitoring of the Environment for the Sustainable Development
AMP	Aire marine protégée
ANAM	Agence nationale des affaires maritimes
ANPI	Agence nationale de promotion des investissements
BAD	Banque africaine de développement
CNCSP	Centre national de contrôle et de surveillance des pêches
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COI	Commission de l’Océan Indien
COMESA	Marché commun pour l’Afrique orientale et australe
CoReCSuD	Projet de Cogestion des Ressources Côtières pour une Subsistance Durable
CTOI	Commission thonière de l’Océan Indien
CVA	Coefficient de valeur ajoutée
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DGRH	Direction générale des ressources halieutiques
DRP	Direction régionale des pêches
ENP	Ecole nationale de pêche
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FODEP	Fonds de développement pour la pêche
INN	Pêche non déclarée, non réglementée et non autorisée
INRAPE	Institut national de recherche pour l’agriculture, la pêche et l’environnement
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
KMF	Franc comorien
MODEC	Mouvement des Entreprises Comoriennes
Office qualité	Office national de contrôle qualité et de certification des produits halieutiques
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
OPACO	Organisation Patronale des Comores
PDA	Point de débarquement aménagé
PIB	Produit intérieur brut
SCA2D	Stratégie de croissance accélérée pour le développement durable
SNP	Société nationale de pêche
SWOFish1	Premier projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée du sud-ouest de l’océan indien
SWIOFP	South West Indian Ocean Fisheries Project
TCA	Taxe sur le chiffre d’affaires
TVA	Axe sur la valeur ajoutée
UCAPE	Union des Chambres d’agriculture, de pêche et d’élevage
UCCIA	Union de la Chambre de commerce, d’industrie et d’agriculture
UE	Union européenne
VA	Valeur ajoutée
ZEE	Zone Economique Exclusive

INTRODUCTION

Objectifs de l'étude

La Direction générale des ressources halieutiques (DGRH) de la Vice-Présidence en charge de la pêche a commandité, à travers le projet SWIOFish1 (Premier projet de gouvernance des pêches et de croissance partagée du sud-ouest de l'océan indien), une étude sur la situation actuelle, les perspectives de développement et les voies d'amélioration du secteur privé et des filières de la pêche aux Comores. L'objectif général de l'étude était d'identifier des points d'entrée pertinents pour orienter les actions publiques de manière à améliorer les performances économiques et sociales des filières prioritaires, et de manière générale à développer l'entrepreneuriat (secteur privé) dans le secteur, en lien avec les orientations de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) du pays. Les filières prioritaires de la pêche aux Comores sont au nombre de quatre : Grands pélagiques (thons et espèces associées), Poissons démersaux, Poulpe et Langouste.

Les points spécifiques devant être abordés par l'étude, conformément aux termes de référence, comprenaient les suivants :

1. Typologie des acteurs du secteur privé (formel et informel) dans la pêche et description des filières d'approvisionnement des produits de la pêche.
2. Evaluation des performances actuelles des filières de la pêche dans l'économie nationale en termes de création de richesses (valeur ajoutée), de pourvoyeur d'emplois et de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.
3. Analyse des grandes tendances du marché des produits de la pêche aux Comores
4. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse FFOM) des filières de la pêche.
5. Analyse-diagnostic du climat des affaires et des investissements dans le secteur de la pêche en mettant l'accent sur les systèmes de financement, la sécurisation des investissements sur le plan juridique, et les relations partenariales entre les acteurs publics, privés et communautaires dans le domaine des infrastructures, des équipements et des services.
6. Evaluation des enjeux économiques et sociaux liés à une amélioration du climat des affaires et des investissements dans le secteur de la pêche.
7. Formulation d'un programme d'actions destiné à augmenter la contribution des filières de la pêche au développement économique et humain du pays, tout en tenant compte des exigences de durabilité des ressources et de la nécessité de réduire les déséquilibres macro-économiques entre les îles.

Aspects méthodologiques

Globalement, l'étude s'est déroulée sur une période de quatre (4) mois, selon un calendrier prévoyant cinq grandes phases :

- Première phase : démarrage (domicile)
- Deuxième phase : collecte des données et informations (1^{ère} mission aux Comores)
- Troisième phase : analyse des données et préparation d'un Rapport provisoire (domicile)
- Quatrième phase : consolidation et validation des résultats préliminaires, notamment dans le cadre d'un atelier de travail pluri-acteurs de 2 jours (2^{ème} mission aux Comores)
- Cinquième phase : finalisation de l'étude devant aboutir au Rapport final (domicile)

Le consultant chargé de l'étude (60 jours au total) a débuté son travail en février 2018 (première phase). S'en est suivie sa première mission aux Comores du 22 février au 20 mars 2018 (deuxième phase). Au cours de cette mission, le consultant a pu tenir des réunions avec un ensemble de structures ou institutions concernées directement ou indirectement par le développement des filières de la pêche. Celles-ci peuvent être classées en différentes catégories :

- **Institutions/structures publiques de la pêche** : Vice-Présidence, DGRH, DRP, SWIOFish1 aux niveaux central et insulaires, CNCSP (Centre National de Contrôle et de Surveillance des Pêches), Office qualité (Office national de contrôle qualité et de certification des produits halieutiques), ENP (Ecole nationale de pêche) ;
- **Autres institutions/structures publiques** : Autorités insulaires, ANAM (Agence nationale des affaires maritimes), Ministère en charge de l'économie et du Plan, Ministère en charge des finances, Douanes, INSEED (Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques), ANPI (Agence nationale de promotion des investissements), Direction de l'environnement, Parc national de Mohéli
- **Opérateurs économiques du secteur public ou privé** : SNP (Société nationale de pêche), COMPECHE, AMWAJ, OMEGA, SOPEA, Boutiquant (glace Domoni), El-Farouk (glace Fomboni), Omar Mouhssine (aviculture industrielle) ;
- **Institutions de crédit** : Meck Moroni, Union des Sanduk Anjouan, AMIE Moheli ;
- **Organisations syndicales et professionnelles** : Syndicat des pêcheurs (niveaux national et régional), Chambre de commerce (Union de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture - UCCIA), MODEC (Mouvement des Entreprises Comoriennes), OPACO (Organisation Patronale des Comores) ;
- **Partenaires** : AfD (Agence française de développement), ONG Dahari (Mutsamudu), ONG 2Mains (Moroni).

Lors de ses visites de terrain, le consultant a par ailleurs pu échanger, soit sous la forme d'entretiens individuels soit dans le cadre de réunions en focus groupes, avec de nombreux **opérateurs économiques des filières du secteur informel : armateurs de la pêche artisanale, patrons-pêcheurs de la pêche artisanale ou traditionnelle, revendeurs/ses, grossistes, et équipementiers**. Les villes et villages (pouvant parfois compter plusieurs sites) visités par la mission ont été les suivants :

- Grande Comore : Moroni, Shindini, Ouella Hamahamet , Bangoa
- Anjouan : Mutsamudu, Ouani, Domoni, Hassimpao Maraharé
- Mohéli : Fomboni, Ouallah2, Ndrondoni

La liste des personnes rencontrées par la mission est donnée en annexe 10.1.

Suite à cette première mission de terrain, un Rapport provisoire a été préparé au courant du mois d'avril 2018 (troisième phase). Ce Rapport provisoire a ensuite fait l'objet d'une consolidation lors de la deuxième mission du consultant aux Comores (quatrième phase), qui s'est déroulée entre le 21 et le 28 mai 2018. Cela a notamment reposé sur la tenue d'un atelier pluri-acteurs de consolidation des résultats préliminaires de l'étude (Moroni, Hôtel Retaj, 23-24 mai 2018) et sur l'organisation de réunions de travail avec l'équipe de la DGRH et du projet SWIOFish1.

Sur la base des résultats obtenus au cours de la deuxième mission du consultant, et en particulier les résultats de l'atelier de travail pluri-acteurs, un Rapport final (version provisoire) de l'étude a été préparé et envoyé à la DGRH et au projet SWIOFish1 pour validation. Sur la base des avis et commentaires reçus, ce rapport a été finalisé.

Le présent rapport correspond au dernier livrable prévu par l'étude, il constitue le *Rapport final définitif de l'étude*.

La DGRH et les structures du projet SWIOFish1 ont apporté un appui constant et très apprécié tout au long de l'étude, et la mission tient à leur exprimer ses plus sincères remerciements. Pour faciliter le bon déroulement des différentes activités et tâches prévues par l'étude, le consultant avait également pris l'initiative de s'appuyer sur un partenaire local, en la personne de M. Ibrahim Mohamed Tohir de l'ONG Blue & Green. Ce dernier a été d'une aide précieuse lors des visites de terrain, mais également pour sa contribution au travail de collecte, traitement et analyse de données statistiques et d'informations diverses (ex. relevé de prix sur les marchés, reconstitution de bases de données statistiques, cartographie).

Enfin, la mission souhaite remercier et saluer le dévouement et la collaboration de trois structures sans lesquelles il aurait été difficile d'appuyer l'analyse économique sur des données de qualité. Il s'agit des services statistiques de la DGRH, de l'INSEED et des Douanes.

1. Informations de base

1.1. Contexte économique général du pays

L'archipel des Comores est situé dans l'Océan Indien, au nord du canal du Mozambique, à 350 km au nord-ouest de Madagascar et à 250 km de la côte du Mozambique. Il est constitué de quatre îles d'origine volcanique : la Grande Comore (Ngazidja), Anjouan (Ndzwani), Mohéli (Mwali) et Mayotte (Maore). Mayotte se trouve sous administration française.

Les Comores est un petit état insulaire, avec une superficie totale d'environ 1 860 km² (Grande Comore : 1 148 km² ; Anjouan : 424 km² ; et Mohéli : 290 km²) et une longueur de côtes totale d'environ 427 km. Ce qui n'empêche pas le pays d'être doté d'un capital important en ressources naturelles et biodiversité. Le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) constitue du reste l'un des principaux moteurs actuels de l'économie nationale.

Selon les données de l'INSEED, la population résidente aux Comores est estimée à environ 830 000 personnes en 2017, avec un taux de croissance annuel de 2,4%. La densité moyenne de la population est de 446 habitants/km², ce qui fait des Comores l'un des pays les plus densément peuplés au monde. Cela se traduit aussi par une pression importante sur les ressources naturelles et environnementales. La population se répartit principalement entre la Grande Comore (50,9%) et Anjouan (42,4%). La population résidant en milieu rural représente environ 71,9% du total.

Selon les données de l'INSEED, le PIB total a été de l'ordre de 511,4 milliards de francs comoriens (KMF) en 2016, soit environ 1 milliard d'euros. La structure du PIB indique une nette prédominance du secteur primaire et du secteur tertiaire (services marchand, notamment commerce, et non-marchand), avec une contribution respective au PIB de 41,2% et 44,9%. Le pays est faiblement industrialisé, avec un secteur secondaire (industries, notamment industries alimentaires), qui ne contribue qu'à hauteur de 11,6% du PIB. Le tissu économique est principalement composé de Très petites entreprises (TPE), avec une prédominance significative du secteur de l'informel. Le secteur primaire absorbe près de 80% des emplois de la population active (Enquête sur les conditions de vie des ménages, INSEED 2014).

Le sous-secteur de l'agriculture, qui est le principal contributeur à l'économie des Comores (environ 31,9% du PIB), et le sous-secteur de l'élevage (peu développé) restent principalement orientés vers la satisfaction des besoins alimentaires de la population aux niveaux local et national. Il en est de même pour ce qui est de la pêche dont la production, située autour de 15 000 tonnes par an, est quasi-intégralement destinée à la consommation nationale. Il existe cependant des cultures de rentes comme l'ylang-ylang, la vanille et les clous de girofle, qui génèrent près de 90% des recettes d'exportation du pays. A noter que selon les données de l'INSEED, le sous-secteur de la pêche contribuerait à hauteur d'environ 6,6% au PIB en 2016.

La dépendance du pays vis-à-vis des importations de produits alimentaires est très importante. Il est estimé que les importations couvrent près de 75% du total des besoins de la consommation alimentaire de la population comorienne (Note de politique agricole, Banque Mondiale 2014). Le riz, la viande bovine, la volaille (ailes de poulet notamment), le blé et les produits laitiers constituent les principaux produits d'importation en volume et en valeur des produits alimentaires. Les importations de poisson, bien que non négligeables, ne constituent pas vraiment un poste important dans les importations en comparaison avec les produits carnés. Selon les données de la CNUCED sur les importations de produits alimentaires pour l'année 2016, les produits carnés ont représenté en valeur environ 22,7 millions \$EU, soit 34,1% du total, et les produits de la mer (y compris conserves de poisson) environ 2,5 millions \$EU, soit 3,7% du total. Selon les chiffres des Douanes, en 2017, les importations de produits carnés se sont

élevées à environ 13 700 tonnes en volume et 13,7 millions € en valeur, et celles de produits de la mer (congelé, salé-séché, conserves) ont représenté environ un millier de tonnes en équivalent frais pour une valeur de 1,5 millions € (avec les conserves représentant près de 80% de la valeur totale des imports de produits de la mer).

Après deux années de récession (2014 et 2015) consécutives notamment à une sévère crise de l'énergie électrique, l'année 2016 a été marquée par une légère reprise de la croissance à environ 2,1%. Selon une étude récente de la Banque africaine de développement (BAD) en appui au Commissariat général au Plan¹, ce rythme de croissance devrait être maintenu et atteindre 3,4% et 4,1% respectivement en 2017 et 2018 suite, entre autres, à l'amélioration sensible de la fourniture de l'électricité (ex. ouverture d'une nouvelle centrale électrique à Moroni en février 2017), à une politique de grands travaux d'infrastructures de base (ex. stade de Moroni, réfection des routes, hôpital de Moroni), à l'ouverture du secteur des télécommunications à un deuxième opérateur, et à un effort d'assainissement des finances publiques.

Ces perspectives de croissance économique sont toutefois à relativiser compte tenu de la croissance démographique (2,4%). En dépit des efforts consentis depuis plusieurs années par le Gouvernement pour améliorer l'environnement des affaires, le secteur privé doit encore faire face à d'importants défis qui l'empêchent de se développer et de transformer structurellement l'économie et de contribuer à la diversification et la création d'emplois. En 2016, l'Union des Comores figurait au 154^{ème} rang sur 189 pays dans le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale. Outre différentes contraintes liées à la création et la gestion des entreprises, le secteur privé doit faire face à un déficit important d'infrastructures économiques (énergie, routes, télécommunication), à la cherté des facteurs de production et au manque de main d'œuvre qualifiée. Les questions concernant le climat des affaires aux Comores sont développées plus loin dans le rapport.

Compte tenu de l'étroitesse de la base économique, la balance commerciale demeure structurellement déficitaire aux Comores. Le taux de couverture des importations par les exportations a été inférieur à 10% en 2014 (SCA2D 2018-2021). Les principaux postes d'importation concernent les produits alimentaires, pétroliers et pharmaceutiques.

Selon l'Indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, les Comores appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), avec un rang de 159^{ème} sur 188 pays en 2015. Le taux de pauvreté se situe autour de 34% avec des disparités importantes entre les îles², malgré les transferts monétaires importants effectués par la diaspora comorienne³ et les programmes d'aide au développement.

Globalement, le taux de chômage s'établit à 24,8% au plan national, avec un niveau record à Anjouan (40,7%), contre 26,2% à Mohéli, 18,3% à Moroni et seulement 7,1% dans le reste de la Grande Comore (SCA2D, 2018-2021). Le pays connaît par ailleurs une situation d'insécurité alimentaire persistante en raison d'une dépendance structurelle aux importations de produits alimentaires.

¹ Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI II) – Comores – Rapport diagnostic pour le développement du secteur privé. Janvier 2018.

² Selon les résultats de l'enquête 1, 2, 3 réalisée par l'INSEED en 2014, l'incidence de la pauvreté est de 34,3%. Les individus pauvres sont inégalement répartis entre les îles et selon le milieu de résidence. L'île de Mohéli est la plus touchée avec une incidence de 50,3%, tandis que Moroni, le reste de la Grande Comore et Anjouan recensent respectivement 28,4%, 30,5% et 37,3% de pauvres. Le milieu rural (40,1%) est presque deux fois plus touché par la pauvreté que le milieu urbain (25,6%).

³ La diaspora comorienne compte environ 560 000 personnes (soit près de 70% de la population comorienne !) émigrée en France, à Madagascar et dans les pays arabes. L'apport économique de ces comoriens de l'étranger est de plus en plus reconnu ; les envois de fonds, estimés à 25% du PIB, contribuent à une augmentation du revenu disponible brut (SCA2D, 2018-2021).

1.2. Cadre de politique et de planification

1.2.1. Cadre général

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) constitue le document de référence de la politique gouvernementale des Comores. La SCA2D traduit la vision et la volonté du gouvernement de faire des Comores un pays émergent à l'horizon 2030, avec une croissance moyenne annuelle de 6,1% du PIB réel et une réduction du chômage en dessous de 10%, induites principalement par la promotion d'un secteur privé dynamique et créateur de richesses et d'emplois. Avec en toile de fond la nécessité de mettre l'accent sur le développement de secteurs de croissance durable avec la création d'emplois comme priorité, et d'assurer une redistribution équitable de la richesse.

Une première SCA2D couvrant la période 2015-2019 a été adoptée en 2014. Une nouvelle SCA2D couvrant la période 2018-2021 est en cours d'adoption. Cette dernière se fixe comme objectifs de :

- renforcer les fondements d'une transformation structurelle de l'économie en vue de la réalisation d'une croissance économique forte, viable, durable, équitable et inclusive ;
- améliorer la qualité de vie de la population et garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
- assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles, dans le respect des principes du développement durable, tout en tenant compte des changements climatiques ;
- renforcer la bonne gouvernance et la résilience face à la fragilité politique et institutionnelle, et promouvoir l'Etat de droit et la cohésion sociale.

Trois axes stratégiques, complémentaires, ont été retenus pour la mise en œuvre de la SCA2D : (i) Accélération de la transformation structurelle de l'économie (à travers le développement des infrastructures et la promotion des secteurs productifs de l'économie) et gestion durable des ressources naturelles ; (ii) Accélération du développement du capital humain et promotion du bien-être social ; et (iii) Renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit.

La SCA2D précise par ailleurs que, considérant son rôle de levier dans la conduite des politiques publiques et du pilotage du processus de développement, le gouvernement a inscrit la gouvernance économique et administrative au rang de ses priorités au cours des prochaines années. Il est également précisé qu'une attention particulière sera accordée à l'amélioration du climat des affaires et à la lutte contre la corruption, pour favoriser le développement du secteur privé et attirer des investisseurs étrangers.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la SCA2D, le Commissariat général au plan travaille en ce moment, avec l'appui de la BAD (PRCI II), sur l'élaboration d'une stratégie de développement du secteur privé. Une analyse-diagnostic du climat des affaires a déjà été réalisée, et les principales conclusions de cette analyse-diagnostic sont reprises plus loin dans le document.

En termes de vision stratégique pour le développement industriel, les autorités ont élaboré un document spécifique en août 2017 avec l'appui de la coopération européenne, intitulé « Stratégie nationale industrielle pour les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ». La stratégie industrielle nationale est un plan d'action à long terme assorti d'objectifs fixés conformément à la vision économique du gouvernement comorien et aux orientations régionales définies par la Stratégie Industrielle du COMESA (Marché commun pour l'Afrique orientale et australe). Parmi les objectifs spécifiques de cette stratégie, on peut notamment mentionner : l'assainissement du climat des affaires ; le renforcement des institutions du secteur privé et la promotion d'un mécanisme pour le dialogue public-privé ; le renforcement de la promotion des exportations et de l'investissement ; et l'accès au financement.

1.2.2. Le secteur des pêches dans les politiques publiques

Le dernier document de politique des pêches ayant fait l'objet d'une adoption officielle remonte à 2004. Depuis lors, différentes notes de politiques sectorielles ont toutefois été élaborées sur la période 2013-2015⁴ avec l'appui de la Banque Mondiale qui depuis une dizaine d'années demeure le principal partenaire technique et financier dans le secteur (projets SWIOFP, CoReCSuD puis SWIOFish1). La SCA2D 2018-2021 fixe par ailleurs des indicateurs de performance sur le secteur des pêches et donne des orientations stratégiques. Une synthèse de ces notes et documents est communiquée ci-dessous. Ces derniers comportent beaucoup d'éléments qui demeurent pertinents dans le contexte actuel. En revanche, deux événements importants sont survenus récemment, qui tendent à nuancer la pertinence continue d'autres éléments et orientations.

Le premier événement concerne l'arrêt, depuis la fin du premier semestre 2017, des activités de la Société nationale de pêche (SNP), une société parapublique. Or cette société suscitait beaucoup d'espoirs au regard des perspectives qu'elle offrait en matière de modernisation des modes d'exploitation des ressources halieutiques et de valorisation des produits de la pêche, et de développement de marchés à l'exportation notamment vers les pays de l'Union européenne (UE). Il était également attendu que les investissements consentis par cette société se seraient traduits par l'introduction d'une importante flotte de pêche, dont les capacités seraient venues s'ajouter aux capacités de pêche nationales et étrangères existantes, d'où des inquiétudes par rapport à la durabilité des ressources et à d'éventuels conflits d'usage et la nécessité de placer au titre des priorités le lancement d'un processus de gestion des capacités.

Le deuxième événement est à mettre en relation avec le carton rouge adressé aux Comores en mai 2017 par la Commission européenne pour manque de coopération dans la lutte contre la pêche INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Cette sanction a mis un frein net à toutes perspectives d'export dans le court-moyen terme vers les marchés de l'UE. Cette décision a également abouti à la suspension *sine die* de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche entre les Comores et l'UE⁵. Avec comme conséquences : l'arrêt du versement des contreparties financières et des redevances d'accès ; la suspension de l'appui sectoriel prévu par l'accord qui permettait de contribuer directement au financement de certains services de la gestion (comme la surveillance des pêches et le contrôle-qualité des produits de la pêche) ; et la diminution conséquente de la pression de pêche sur les ressources thonières dans les eaux comoriennes.

Les différentes notes de politique sectorielle élaborées avec l'appui de la Banque Mondiale insistent sur le fait que le développement du secteur s'est fait de manière insuffisamment contrôlé en ce sens qu'il n'a pas été accompagné d'un renforcement suffisant des capacités des différentes parties prenantes pour assurer un suivi et une régulation effectifs des activités de pêche. Or, ces fonctions constituent des conditions essentielles à l'atteinte d'une pêche durable et contribuant de manière optimale à l'économie nationale. De surcroît, dans un contexte de capacités de pêche croissantes au milieu des années 2010 (accord de pêche avec l'UE, investissements de la SNP), il était devenu urgent de renforcer la gouvernance du secteur et de faire des choix stratégiques quant aux objectifs sectoriels

⁴ * Notes de politique sur les Comores : Accélération du développement économique dans l'Union des Comores / Chapitre 'Exploitation durable des pêches' - Février 2014

* Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce en Union des Comores (EDIC 2015-2019) - Rapport Exécutif et Feuilles de Route / Chapitre 12 'Profiter des investissements récents pour structurer le secteur de la pêche'- Avril 2015

*Note politique sur la pêche (Fisheries sector policy note) aux Comores. Non daté (document communiqué par l'INSEED

⁵ Le dernier accord de pêche couvrait la période du 01/01/12 au 31/12/18. Le dernier protocole en vigueur permettait à 42 thoniers senneurs et 20 palangriers battant pavillon d'un État membre de l'UE d'accéder aux ressources pélagiques dans les eaux comoriennes, avec un tonnage de captures de référence de 6 000 tonnes. La contrepartie financière annuelle versée par l'UE était de 600 000 €, dont 300 000 € destinés à soutenir la politique des pêches des Comores (appui sectoriel), à laquelle venaient s'ajouter les redevances payées par les armateurs.

à assigner au secteur et aux scénarios de gestion des capacités à privilégier sur la base de considérations biologiques, économiques, et aussi en lien avec l'aménagement du territoire. En particulier, cela faisait référence aux arbitrages à opérer entre les objectifs de recette budgétaire (location des ressources à des flottes étrangères), les objectifs de création de richesses au sein des filières domestiques de la pêche (au détriment de l'objectif de recettes budgétaires dans la mesure où la quasi-totalité des acteurs opèrent dans l'informel), et les objectifs d'aménagement du territoire dans un contexte où les investissements de la SNP étaient concentrés sur la Grande Comore alors que les ressources sont partagées entre les trois îles⁶.

En conclusion, ces différentes notes de politique sectorielle insistent sur la nécessité de faire reposer les interventions publiques sur trois axes stratégiques complémentaires :

- (i) Comblent l'écart de connaissances pour informer et construire un consensus sur les choix sectoriels stratégiques (statistiques, recherche pluridisciplinaire, systèmes d'information, tableaux de bord) ;
- (ii) Réformer la gouvernance sectorielle en tenant compte du caractère semi-autonome des îles, en s'appuyant sur des institutions locales, nationales et régionales renforcées, et en privilégiant la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes (révision du cadre législatif et réglementaire, renforcement de la surveillance des pêches pour l'application des textes, mise en place de registres, respect du principe du paiement de droits d'accès, plans d'aménagement, cogestion, sécurité en mer, etc.) ;
- (iii) Investir prudemment dans le développement sectoriel, tout en mettant l'accent sur le renforcement et la modernisation des filières de la pêche (environnement des affaires, contrôle-qualité, pertes après-captures, marchés à l'export notamment vers l'UE).

La SCA2D 2018-2021 considère le secteur de la pêche comme un secteur stratégique dans l'économie nationale, et les attentes vis-à-vis du secteur sont fortes et multiformes (recettes budgétaire, croissance économique, emplois, sécurité alimentaire). « Il s'agira de faire de la pêche un secteur qui apportera une contribution importante à la transformation structurelle de l'économie comorienne, au bien-être et à l'alimentation des populations par une gestion pérenne de la rente halieutique et un développement accéléré de la pêche et de la production aquacole. La mise en place de la nouvelle SNP participerait grandement à l'atteinte de cet objectif ». « Le développement de ce secteur devra consolider la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la création d'emplois décents et durables. Il peut également générer la création d'industries de transformation à moyen et long termes ». Les indicateurs cibles assignés au secteur des pêches font référence à l'augmentation de la production halieutique (jusqu'à 50 000 tonnes par an) et de la contribution du secteur au PIB du pays (de 6,6% en 2017 à 10% en 2021).

Les axes stratégiques relatifs au secteur de la pêche reprennent dans l'ensemble les axes proposés dans les notes de politiques sectorielles présentées ci-dessus :

- (i) Réformer la gouvernance sectorielle en tenant compte du caractère semi-autonome des îles et des besoins de renforcement de capacités ;
- (ii) Investir dans le renforcement des filières, notamment par la construction des ports de pêche et d'usines de transformation ;
- (iii) Maitriser les opportunités et les contraintes du commerce international, y compris les exigences sanitaires ;
- (iv) Renforcer la surveillance des pêches ; et

⁶ Extraits du document EDIC 2015-2019 : « Les grands investissements risquent d'impacter la distribution des revenus entre les agents économiques, marginaliser les populations non intégrées aux projets, et modifier l'approvisionnement du marché national et l'accessibilité des produits pour les consommateurs nationaux. Des conflits sont à craindre, y compris entre les îles, car les investissements sont essentiellement réalisés à Grande Comore alors que les ressources sont partagées entre les îles (thonidés) ou essentiellement présentes à Mohéli (poissons de fonds). »

- (v) Revoir les accords de pêche avec l'UE pour mettre en place un mécanisme de contrôle et de promotion d'emplois dans le secteur de la pêche.

Le plan d'actions de la SCA2D 2018-2021 a inscrit des actions spécifiques en faveur du secteur de la pêche dans les trois domaines suivants : Mise en place d'infrastructures modernes de pêche (construction d'un Port de pêche à Grande Comore, construction d'une usine de pêche) ; Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du sous-secteur ; Développement des filières de pêche (y compris la commercialisation et l'exportation).

On peut aussi noter que dans la Stratégie nationale industrielle élaborée en août 2017, il est précisé que « le secteur du poisson et des fruits de mer, qui est probablement l'un des domaines à forte potentialité de croissance pour la production industrielle, pourrait constituer les futurs pôles de développement aux Comores ».

Pour compléter l'analyse du secteur des pêches dans les politiques publiques, il est important de regarder la question des **dépenses publiques en faveur du secteur**. Sur la base des éléments disponibles, on peut souligner que le secteur des pêches aux Comores souffre d'un manque chronique et important de financements, et que l'action publique dans la pêche est largement dépendante de financements extérieurs. Les principales actions publiques (ou parapubliques) mises en œuvre dans le secteur au cours de la dernière décennie ont en effet été impulsées dans le cadre de programmes d'aide au développement (financés par la Banque Mondiale notamment), de l'appui sectoriel de l'accord de pêche avec l'UE, ou d'accords de financement avec des pays arabes suite aux engagements pris lors de la conférence de Doha en 2010 (investisseurs publics et privés en provenance des Emirats Arabes Unis, du Qatar, de l'Arabie Saoudite et d'Oman).

A titre indicatif, la loi de finances de 2018 a prévu une dotation budgétaire d'environ 46,5 millions KMF (environ 95 000 €) pour la DGRH, ce qui est vraiment très faible. Les autres structures clés relevant de la tutelle de la Vice-Présidence en charge de la pêche, à savoir le CNCSP et l'Office qualité, n'ont pas de dotation budgétaire spécifique et régulière. Jusqu'à très récemment, leur fonctionnement était financé à travers l'appui sectoriel de l'accord de pêche avec l'UE. Aujourd'hui, avec la suspension de l'accord, les financements émanant du budget de la Vice-Présidence sont rares et faibles. Quand elle est en mesure de le faire, la DGRH prend sur son budget pour financer le personnel du CNCSP et de l'Office qualité. Ce qui explique les arriérés de salaire fréquents du personnel contractuel de ces deux institutions.

Le budget de fonctionnement de l'Ecole nationale de pêche, qui est basée à Anjouan, qui relève du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la formation, et qui est la seule institution en mesure de conduire des programmes de formation professionnelle et de recherche et développement (R&D) dans le secteur, est quant à lui dérisoire ou quasi-nul. Les salaires du personnel sont pris en charge dans le cadre du budget du ministère de tutelle, mais le fonctionnement est uniquement dépendant des sources de financement extrabudgétaires.

Aujourd'hui, avec la suspension de l'accord de pêche avec l'UE et les inconnues concernant la poursuite de la mise en œuvre des accords de financement avec les pays arabes en faveur du secteur de la pêche, seul le projet SWIOFish1⁷ participe aux efforts de financement extérieur pour l'amélioration de la gestion du secteur.

⁷ Le projet SWIOFish1 (Premier Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien) est un projet régional financé par un don de l'Association internationale pour le développement (IDA) et du Fonds mondial pour l'environnement (FEM), et qui concerne entre autres l'Union des Comores. Le projet SWIOFish1 a démarré aux Comores en fin d'année 2015 ; le montant total du don alloué au SWIOFish1 Comores est d'environ 12,3 millions \$EU.

1.3. Ressources halieutiques

La délimitation de la Zone économique exclusive (ZEE) des Comores n'est pas encore définitive. Il est généralement admis que la ZEE des Comores couvre une superficie minimale de 160 000 km², avec un linéaire côtier de l'ordre de 427 km de long. L'environnement marin et côtier est caractérisé par une diversité morphologique significative, composée de plages de sable, de mangroves, d'herbiers et de récifs coralliens, et d'une biodiversité associée assez remarquable.

En raison de l'origine volcanique des îles, les plateaux 'continentaux' sont toutefois peu étendus avec une superficie totale n'excédant pas 900 km². Selon les zones, la largeur du plateau continental est très variable, mais en règle générale celui-ci n'excède pas 2 milles nautiques avec un plateau particulièrement étroit sur la Grande Comore et Anjouan. Dès que l'on s'éloigne de quelques centaines de mètres des côtes (à l'exception du sud de Mohéli), la profondeur dépasse très vite 100 mètres. Selon Bosc, 2016⁸, les récifs coralliens présents sur les côtes des Comores sont des récifs de type frangeant associant un platier plus ou moins large (jusqu'à 1 500m) ; ces récifs occupent environ 60% du littoral de la Grande Comore, 80% du littoral d'Anjouan et 100% du littoral de Mohéli.

Ces caractéristiques physiques, et notamment l'étroitesse des plateaux continentaux, expliquent la raison pour laquelle l'essentiel des ressources halieutiques des Comores est composé de ressources pélagiques océaniques, et notamment de thonidés et espèces associées. Les thonidés et espèces associées migrent saisonnièrement dans les eaux comoriennes, et la ZEE comorienne jouxte une zone de pêche thonière très importante située dans le Canal du Mozambique. Les ressources démersales comoriennes sont concentrées dans les zones côtières de Mohéli. A noter qu'il existerait aussi des zones de haut-fond, notamment entre Anjouan et Mohéli, riches en ressources démersales.

On trouve dans les eaux comoriennes toutes les principales espèces de thonidés et espèces associées présentes dans les eaux du sud-ouest de l'Océan Indien. Les principales espèces de thons majeurs aux Comores sont le listao ou bonite (*Katsuwonus pelamis*) et l'albacore (*Thunnus albacares*), et dans une moindre mesure le patudo (*Thunnus obesus*) et le germon (*Thunnus alalunga*). Les principales espèces de poissons démersaux appartiennent à la famille des *Serranidae*, *Lutjanidae* et *Lethrinidae*. Par ailleurs, il est important de noter que les captures de petits pélagiques côtiers (appartenant à la famille des *Carangidae* ou des *Clupeidae*) ne sont pas négligeables. Dans la partie qui suit, l'analyse du secteur des pêches et de ses filières prioritaires tiendra compte de la catégorisation donnée dans le tableau 1.

Filières	Groupe d'espèces	Principales espèces commerciales	Codes FAO
Grands pélagiques	Thons majeurs (autres que bonites)	Albacore, patudo, germon	YFT, ALB, BET
	Bonites	Listao, thonine	SKJ, KAW
	Espèces associées	Barracudas, carangues, voiliers, espadons, makaires, marlins, wahoo, Dorade coryphène, thazard	BAR, BLM, CAR, FRI, SFA, SWO, WAH, DOL, BUM, MLS
Poissons démersaux	-	Mérous, Vivaneaux, Perroquets	DEM, MER,
Poulpe	-	Poulpe (<i>Octopus cyanea</i>)	DIV
Langouste	-	5 espèces du genre <i>Panulirus</i>	DIV
Autres	Petits pélagiques	Sardinelles, Hanale, aiguillette, clupéidés	PPC, SAR
	Requins et espèces non identifiés	-	AUT, BSH, LOT, OCS, HHF, SKH

Tableau 1 : Catégorisation des filières prioritaires

⁸ Bosc Pierre (2016). Analyse des opportunités de développement de l'aquaculture villageoise aux Comores. Projet CoReCSuD. Mission d'appui du 03 au 15 février 2016.

Le potentiel halieutique du pays est estimé à près de 33 000 tonnes par an, avec la répartition suivante (selon Youssouf Ali Mohamed et Mohamed Naji, 2007) :

- Ressources démersales localisées sur le plateau continental : 3 000 tonnes/an
- Ressources pélagiques côtières : 10 000 tonnes/an
- Ressources pélagiques océaniques (hauturières) : 20 000 tonnes/an

En raison des faiblesses du dispositif de recherche halieutique - qui repose sur l'INRAPE (Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement - il est impossible d'avoir une idée précise de l'état des ressources halieutiques faisant l'objet d'une exploitation par la pêche, tous segments de pêche et toutes nationalités de navires de pêche confondus. A l'exception des ressources pélagiques placées sous le mandat de gestion de la Commission thonière de l'Océan Indien (CTOI) et qui font l'objet d'un suivi scientifique important à l'échelle de l'ensemble de la zone de compétence de la CTOI.

En se basant sur le rapport du dernier Comité scientifique de la CTOI (Bali, 2015), la situation concernant les stocks de patudo, de germon, de listao et d'espadon dans l'Océan Indien est plutôt bonne et des mesures immédiates de gestion ne sont pas requises. La situation du stock d'albacore est en revanche plus préoccupante, puisque les modèles d'évaluation suggèrent que le stock est aujourd'hui surexploité et sujet à la surpêche. La situation des stocks des espèces associées (dorade, barracuda, etc.) est moins bien connue en raison du manque de données statistiques et aussi parce que certaines d'entre elles ne sont pas placées sous le mandat de gestion de la CTOI. Par conséquent, la situation actuelle des ressources pélagiques présentes dans les eaux comoriennes suggère que globalement des possibilités de développement des captures existent pour cette pêche et ses filières associées.

Pour ce qui est de la situation des poissons démersaux côtiers, il est généralement admis que celles-ci sont pleinement voire surexploitées. La relative stagnation du niveau de captures combinée avec une baisse continue des rendements de captures sont les principaux indicateurs de ce constat. Les raisons invoquées tiennent à la fois à une pression de pêche importante et à une dégradation continue de l'environnement marin et côtier, comme cela est développé ci-dessous. La situation concernant les stocks de poissons démersaux à Lazarus est inconnue. Il en est de même pour le poulpe et la langouste, qui constituent deux autres filières prioritaires aux Comores. La pêche à la langouste est très peu développée, elle concerne quelques pêcheurs à pieds, plongeurs en apnée et quelques pêcheurs aux casiers très localisés⁹. L'existence de marchés (informels) en pleine croissance et les témoignages de nombreux pêcheurs suggèrent néanmoins que le stock de langouste pourrait être modérément à pleinement exploité. En ce qui concerne le poulpe, la faible demande actuelle de la part de la population comorienne et les témoignages de nombreux pêcheurs suggèrent que le stock de poulpe pourrait être globalement faiblement exploité.

La situation de l'environnement marin et côtier est assez préoccupante en raison des fortes pressions anthropiques qui mettent en péril l'intégrité des écosystèmes. Parmi ces pressions, on citera : les pratiques de pêche destructrices (utilisation de la dynamite ou du tephrosia, piétinement des coraux à marée basse dans le cadre de la pêche à pied...), les prélèvements anarchiques et illégaux de sable sur les plages (qui aggravent les processus d'érosion côtière), les apports terrigènes de plus en plus importants notamment à Anjouan compte tenu de la déforestation, et l'accumulation de déchets ménagers sur les plages. Un autre facteur important de pollution des milieux aquatiques, bien que moins facilement perceptible, est à mettre en relation avec l'utilisation depuis une trentaine d'années de moteurs HB à pétrole par la flotte de pêche artisanale (environ 1 700 vedettes motorisées selon le dernier recensement de 2014) et de commerce maritime entre les îles. Selon le témoignage de nombreux pêcheurs, cette source de pollution expliquerait en grande partie l'appauvrissement des écosystèmes côtiers, avec des conséquences non seulement sur la productivité des ressources

⁹ Rapport sur la pêche exploratoire de langouste (novembre 2015 - juin 2016). Mohamed Elamine Youssouf, Abdallah Djamalati et Oirdi zahir Aboubcar. Projet CoReCSuD.

démersales mais aussi sur l'éloignement des bancs de thonidés plus au large (les zones de pêche à la traîne sont de plus en plus éloignées de la côte). La pêche thonière industrielle à la senne, mais aussi la pêche industrielle INN dont il est impossible aujourd'hui d'en mesurer l'importance, pourrait également avoir un impact préjudiciable sur l'état des ressources halieutiques dans les eaux comoriennes.

Un dernier aspect important sur la dynamique des ressources halieutiques et de leur exploitation aux Comores concerne la forte saisonnalité de la pêche, liée à la fois au comportement migratoire des ressources océaniques et aux conditions climatiques caractérisées par un climat tropical humide sous influence océanique comportant deux saisons assez bien marquées : la saison chaude et humide (période du *Kashkasi*) étalée de novembre à avril, et la saison sèche et froide (*kusi*) étalée de mai à octobre. Pendant la période du *Kashkasi*, même si les grands pélagiques sont davantage éloignés de la côte, les conditions en mer plus favorables (vents et alizés plus faibles) font que les captures sont plus abondantes. Pendant la période du *kusi*, le poisson est plus proche de la côte, mais les vents, la houle et les courants sont bien plus forts ce qui affecte considérablement les conditions de pêche et se traduit par une diminution marquée des débarquements de grands pélagiques.

2. Caractérisation du secteur des pêches et de ses filières aux Comores

2.1. Composition et principales dynamiques de la flotte de pêche

2.1.1. Segments de pêche

On distingue généralement cinq segments de pêche aux Comores, dont un segment de pêche étranger (pêche industrielle) et quatre segments de pêche nationaux : pêche semi-industrielle, pêche artisanale, pêche traditionnelle, et pêche à pied. Un sixième segment de pêche, peu documenté, tend à se démarquer, s'agissant de celui de la pêche artisanale 'avancée' ou 'moderne'.

La pêche industrielle, uniquement étrangère, a depuis de nombreuses années surtout impliqué des senneurs thoniers (et quelques bateaux d'appui) sous pavillon espagnol, français et seychellois opérant saisonnièrement dans les eaux comoriennes. Aujourd'hui, suite à la suspension de l'accord de pêche avec l'UE, seuls 5 senneurs seychellois sont autorisés à pêcher dans la ZEE comorienne. Les suspicions de présence d'autres navires opérant épisodiquement et de manière illicite, sont par ailleurs fortes. Mais les faiblesses du système actuel de surveillance des pêches ne permettent pas de mesurer l'importance de cette pêche INN.

La pêche semi-industrielle était encore pratiquée, jusqu'à très récemment, par une société comorienne (société COMPECHE) possédant un palangrier de 18m. Le bateau opérait principalement dans les eaux du Mozambique, sous licence, et ciblait principalement les ressources démersales sur le banc de Lazarus, situé dans le Canal du Mozambique à environ 250 km de Moroni. La SNP a également construit récemment une flotte de palangriers constituée d'une dizaine de bateaux. Ces bateaux étaient destinés à pratiquer la pêche thonière (espèces associées), notamment en dehors des eaux comoriennes. Le segment de pêche semi-industrielle palangrière des Comores est aujourd'hui à l'arrêt.

La pêche artisanale est une pêche pratiquée à l'aide de vedettes motorisées et non pontées en fibre de verre (de 6 m principalement), propulsées généralement par un seul moteur de 15 CV, et ciblant principalement les ressources pélagiques. Cette pêche a connu un essor considérable depuis la fin des années 1980 suite à l'introduction d'innovations technologiques et la conduite d'actions de formations dans le cadre de projets de développement financés par la coopération japonaise et européenne. Les unités de pêche artisanale utilisent différentes méthodes de pêche (pêche à la traîne, lignes à main ou palangrotte selon la technique de la 'pierre perdue', palangre verticale, palangre horizontale) et opèrent dans les eaux relativement 'côtières' (maximum 15-20 milles nautiques des côtes), essentiellement au-delà des plateaux continentaux au niveau du tombant. Dans certains cas, les vedettes peuvent s'éloigner jusqu'à plus de 100 km de la côte pour pratiquer la pêche à la traîne en 'eaux libres'. La pêche artisanale peut également se pratiquer autour de Dispositifs de concentration du poisson (DCP) côtiers (- 500m) ou profonds (jusqu'à 1 800m), notamment pendant la période du *kusi*.

Les propriétaires des unités de pêche artisanale peuvent être des patrons-pêcheurs ou des ‘armateurs’ possédant parfois plusieurs unités de pêche. Les modes de répartition des recettes de la pêche à la débarque du poisson sont basés sur des systèmes à la part, avec globalement un peu plus de deux parts pour le patron (consommation du carburant, dotation aux amortissements pour le remplacement de la vedette et du moteur, et bénéfice) et un peu moins d’une part à se répartir entre les deux pêcheurs embarqués (revenu)¹⁰.

La pêche traditionnelle utilise des embarcations à balancier non motorisées et mues à la pagaie (pirogues monoxyles ‘galawa’) et elle se pratique dans la frange très côtière (moins de 2-3 miles nautiques des côtes). Les techniques de pêche utilisées sont assez similaires de celles utilisées par la pêche artisanale, avec toutefois une nette prédominance de lignes à main. La pêche traditionnelle cible principalement des ressources démersales, mais elle peut également se pratiquer autour de DCP côtiers, notamment pendant la période du *kusi*, pour cibler des thons et espèces associées.

La pêche à pied est pratiquée sur les platiers récifaux dans la zone intertidale et elle cible principalement les ressources démersales, y compris le poulpe. Les techniques de pêche sont rudimentaires et pas toujours reconnues par les textes réglementaires (ex. utilisation de filets moustiquaires). La pêche à pied implique essentiellement des femmes, et elle remplit une fonction sociale et économique non négligeable dans beaucoup de villages côtiers. Sur la base des déclarations faites par les communautés concernées par le dernier recensement sur la pêche effectué en 2014, la pêche à pied impliquerait environ 3 300 personnes.

La pêche artisanale ‘avancée’ ou ‘moderne’ (aussi appelée ‘pêche Lazarus’) utilise des vedettes à la fois plus grandes (jusqu’à 9m), bénéficiant d’une motorisation plus puissante (2 moteurs HB de 40CV), et mieux conçues et équipées afin de mettre en œuvre des stratégies de pêche adaptées pour l’exploitation de ressources plus lointaines et de forte valeur marchande ; à savoir les ressources démersales sur le banc de Lazarus. Les vedettes permettent ainsi de travailler sur les aspects sanitaires et de conservation du poisson (cales isothermes pouvant contenir jusqu’à 2 tonnes de glace) et sur les aspects de confort et de sécurité de la navigation, et aussi de pouvoir réaliser des marées plus longues (4-5 jours en moyenne). La principale technique de pêche est la ligne à main, avec utilisation d’appâts frais (poulpe, bonite). Ce segment est aujourd’hui composé d’une trentaine d’unités de pêche (dont 26 unités basées à Moroni selon les dires de pêcheurs interrogés). Il ne fait toutefois pas encore l’objet d’un suivi spécifique de la part de l’administration des pêches, ce qui ne permet pas de bien cerner ses dynamiques de développement.

2.1.2. Chiffres clés concernant les capacités et l’effort de pêche

Capacités de pêche

Les figures et cartes ci-dessous permettent de présenter la situation actuelle (basée sur le dernier recensement de la pêche réalisé en 2014, et sur le fichier immatriculation des navires de pêche inférieurs à 9m) concernant les capacités de la pêche embarquée (artisanale et traditionnelle). Une comparaison de ces chiffres avec ceux obtenus lors du recensement de 2012 permet également d’avoir une idée des grandes tendances évolutives de la flotte de pêche.

La flotte de pêche embarquée en 2014 comprenait près de 5 000 embarcations, dont 1 500 vedettes de 6m, 3 460 Galawa et 40 vedettes de 9m, soit respectivement 30%, 69% et 1% du total. Les vedettes de 9m affectées à la pêche sont présentes uniquement sur Anjouan et Grande Comore. La figure 1 indique la répartition des vedettes de 6m et des Galawas entre les îles. La flotte de pêche est concentrée entre la Grande Comore et Anjouan.

¹⁰ On distingue généralement deux systèmes de rémunération selon les spécificités insulaires. Le système anjouanais consiste en : 1 part du poisson pour le carburant, 10% du reliquat pour le propriétaire, et distribution des 3 parts restantes entre le propriétaire et les 2 pêcheurs. Le système grand comorien consiste en : 2 parts pour le propriétaire et 1 part pour les 2 pêcheurs à laquelle est retirée 1 poisson sur 10 pour le propriétaire.

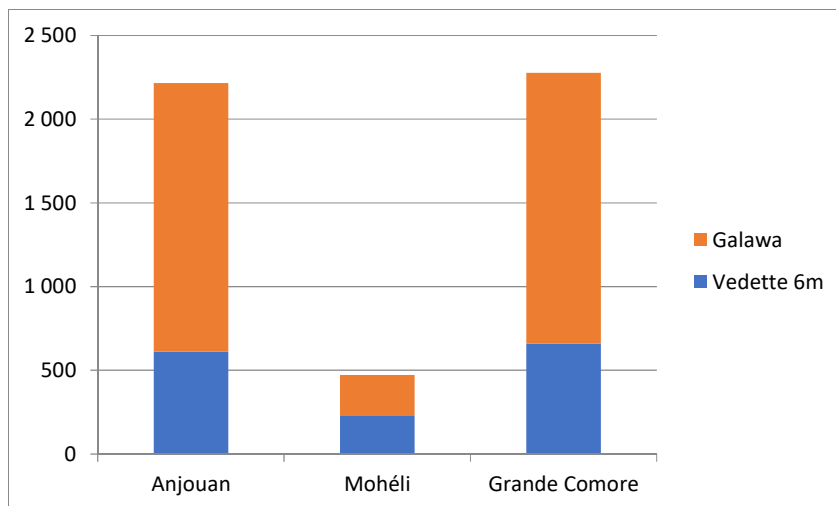


Figure 1 : Répartition des embarcations (vedettes 6 m et Galawa) de la flotte de pêche artisanale et traditionnelle (source : DRGH, Recensement de 2014)

En comparant ces chiffres de 2014 avec ceux de 2011, on observe une tendance générale à la diminution de la flotte de pêche de l'ordre de 11%. Le constat d'une diminution du nombre de Galawa a été confirmé lors des visites de terrain, et cela s'expliquerait par la cherté croissante du bois, la difficulté de renouveler le parc en raison de la diminution du nombre de charpentiers spécialisés, et par le manque d'attractivité de cette pêche pour les jeunes. Le constat concernant la diminution du nombre de vedettes motorisées mériterait en revanche d'être confirmé. Ce qu'il ressort des entretiens, c'est que le parc de vedettes motorisées tendrait plutôt à se stabiliser. Quant à l'évolution du parc de vedettes de 9m, il convient de rappeler que l'on assiste depuis quelques années à un développement conséquent d'unités de pêche artisanale 'avancée' ou modernisée' (environ une trentaine aujourd'hui) et que celles-ci ne sont pas suivies par l'administration.

A noter que ce constat global d'une stagnation supposée de la capacité de pêche, notamment pour les vedettes de 6m, n'est pas en contradiction avec le fait que les chantiers navals continuent de construire de nouvelles embarcations¹¹, et que la base de données sur les immatriculations compte près de 2 000 vedettes motorisées, dont 1 950 vedettes de 6m. Car le système d'immatriculation, compte tenu de ses faiblesses actuelles (ex. pas de procédure de radiation), ne permet pas de mesurer la flotte de pêche active. Des embarcations enregistrées pour l'exercice de la pêche peuvent aussi dans certains cas avoir d'autres fonctions économiques dont le commerce ou le transport illégal de passagers.

Une autre information intéressante concerne la répartition de la capacité de pêche selon les sites. Le recensement de 2014 compte 493 sites répartis sur environ 133 villes ou villages (une ville ou village de pêche important peut comprendre plusieurs sites). A cet égard, on peut souligner que sur 162 sites où des vedettes motorisées ont été recensées, 21 sites, soit 13% du total, abritent plus de 20 vedettes (certains en accueillant même jusqu'à plus ou moins 80). En approfondissant l'analyse, on se rend compte que ces 21 sites qui abritent plus de 20 vedettes sont en fait regroupés au sein de 18 villes ou villages, abritant au total 950 unités, soit près de 61% de l'ensemble de cette flotte (cf. carte ci-dessous). Cette information ne présente aucun intérêt par rapport à la localisation des zones de pêche dans la mesure où il n'y a pas de lien évident entre le choix du lieu de 'domiciliation' d'une vedette (qui tient surtout à des considérations socio-économiques) et la zone de pêche. En revanche, elle peut être intéressante dans le cadre de la planification des investissements infrastructurels concernant les débarcadères.

¹¹ Dans le rapport initial sur l'immatriculation des embarcations motorisées de moins de 9m (SWIOFish1, Genitek/Maurifish, janvier 2018), on peut lire que « on estime, actuellement, que chaque jour une nouvelle embarcation est mise à l'eau ».



Figure 2 : Carte représentant la localisation des sites de débarquements accueillant au moins 20 vedettes motorisées (infographie réalisée par I.M. Tohir, Blue & Green, sur la base des données du recensement de 2014)

Effort de pêche

L'analyse de l'effort de pêche peut être abordée à travers l'analyse des données sur l'effort (exprimé en jours de pêche) suivies par la DGRH depuis 2011. Ces données doivent cependant être analysées avec prudence car dans certains cas les unités de pêche (notamment vedettes de 6m) peuvent sortir deux fois par jour pendant la période du *kashkasi*.

Pour ce qui est des vedettes de 6m, l'effort de pêche a globalement augmenté de 24% en 2015 par rapport à la moyenne observée sur la période 2011-2015. Si l'on regarde l'évolution île par île, on peut constater que cette augmentation a été surtout significative à Anjouan (+38%) et à Mohéli (+63%), alors qu'elle a été minime à Grande Comore (+2%) qui, dans le même temps, a cependant totalisé un peu plus de la moitié de l'effort de pêche national en 2015. Pour ce qui est des Galawa, l'effort de pêche a globalement augmenté de 21%, avec une augmentation marquée en Grande Comore. C'est dans le cas des vedettes de 9m que l'augmentation de l'effort de pêche a été globalement la plus forte, avec un triplement de l'effort en 2015 comparé à la moyenne observée pour la période 2011-2015.

2.2. Infrastructures et services à la pêche

2.2.1. Infrastructures d'appui au secteur très sommaires

Les infrastructures d'appui au secteur sont quasi-inexistantes. Cela constitue un frein certain à la modernisation des flottes et des filières, et a un impact négatif sur les performances économiques des unités de pêche actuelles (usure rapide des embarcations, organisation des marchés caractérisée par une forte atomie de l'offre, frein au développement de partenariats public-privé pour améliorer le fonctionnement des filières et la qualité des produits, etc.).

Il n'y a aujourd'hui aucun port de pêche aux Comores, et aucun programme d'investissement dans ce domaine pour la pêche artisanale et traditionnelle n'est prévu à ce jour. Selon les sites de pêche, les

débarquements de la pêche artisanale et traditionnelle se font sur des plages de sable ou de galets, ou dans de rares cas sur des plans inclinés en béton. Les embarcations sont le plus souvent remontées et échouées sur la plage ou sur des rochers, ou alors elles sont mouillées dans des baies plus ou moins abritées. Les investissements infrastructurels ont été dans la plupart des cas réalisés dans le cadre de projets de développement. Il est intéressant de noter toutefois que certains investissements ont été réalisés par les acteurs de la pêche eux-mêmes dans le cadre d'actions communautaires ou corporatistes (ex. Bangoa et Ouella à Grande Comore).

A noter que dans le cadre des investissements de la SNP, il était prévu la construction d'un port de pêche (à proximité de Moroni) destiné à faciliter les opérations de la flotte de palangriers semi-industriels, mais celui-ci est encore à l'étude. Une étude sur les perspectives de création d'un complexe portuaire de pêche industrielle et/ou semi-industrielle au sein de l'Union des Comores, est également en cours de préparation.

Un réseau d'installations de conservation des produits (chambres froides, fabriques et silos d'entreposage de glace) a été mis en place par l'Etat au courant des années 1990, dans le cadre de projets de développement ou du Fonds de Développement de la Pêche (FODEP) alimenté par une partie des accords de pêche avec l'UE. Les pénuries et la cherté de l'électricité, combinées à des problèmes d'approvisionnement en eau douce et des problèmes de gestion et de maintenance des installations (coopératives de pêcheurs sous contrat avec l'administration), ont conduit à une faible longévité de ces infrastructures (maximum 2 ans en général) et à leur abandon progressif. La DGRH est en train de réaliser un audit de ce réseau avec l'appui d'un consultant, dont l'un des objectifs est d'évaluer le coût de remise en route de ce réseau via la réhabilitation ou le remplacement des installations selon leur état de vétusté. Les premiers résultats de cette évaluation avanceraient un chiffre indicatif de 1 million d'Euros (Hachim, *comm. pers.*). La source d'énergie privilégiée semble être l'électricité du réseau général et les groupes électrogènes.

Une chambre froide à énergie alternative (solaire) a été installée en 2017 au niveau de Ouani (Anjouan) dans le cadre d'un projet cofinancé par la coopération française, des fonds de la diaspora et la coopérative de pêcheurs. La chambre froide a très bien fonctionné pendant les six premiers mois, mais elle est actuellement à l'arrêt pour des raisons socio-économiques (coûts d'opportunité probablement insuffisants pour les pêcheurs qui selon la saison préfèrent se tourner vers les réseaux traditionnels de commercialisation, alors que le modèle économique du système exige la fourniture des produits tout le long de l'année à un prix plus stable).

Des investissements privés dans des fabriques de glace destinée à approvisionner les filières de la pêche ont été consentis au cours des dernières années (ex. 1 société à Domoni à Anjouan, 1 société à Fomboni à Mohéli). Ces sociétés connaissent actuellement des difficultés en raison notamment d'une mauvaise appréciation de la demande au moment de la conception des installations. Les opérateurs des filières continuent en effet à travailler dans leur grande majorité sans glaçage des poissons à bord des vedettes, ou alors, lorsqu'ils en embarquent, ils préfèrent se tourner vers le secteur informel (glace produite dans des congélateurs domestiques) pour des raisons de préférence et/ou pratique. Le facteur prix ne semble pas être déterminant dans le choix des fournisseurs¹². Par ailleurs, le réseau de poissonneries (cales isothermes et lieux de marché) mis en place récemment dans certains villages dans le cadre de financements du projet CoReCSuD, n'a pas réussi à modifier significativement les modes de stockage et de commercialisation du poisson, ce qui si cela avait été le cas aurait pu entraîner une demande accrue en glace de la part des opérateurs des filières.

A noter également la réalisation récente de nombreuses infrastructures dans le cadre des investissements de la SNP, au niveau du siège de la société basé à Moroni (chambres froides, machine à glace, usine de traitement, etc.) et au niveau des sites choisis par la société pour faciliter les relations

¹² Selon les données recueillies par la mission, le kilo de glace coûte autour de 70-80 KMF à Anjouan et Mohéli, que ce soit auprès de Boutiquant (Anjouan), El Farouk (Mohéli) ou de vendeurs de glace 'domestique'. A Grande Comore, la glace est un peu plus chère, et peut aller jusqu'à 100 KMF/kg.

contractuelles avec des pêcheurs pour l’approvisionnement en poisson (marchés couverts notamment). Toutes ces infrastructures sont aujourd’hui inopérantes.

2.2.2. Services spécialisés

Les services spécialisés à la pêche concernent principalement la construction et la réparation navale, et l’approvisionnement en intrants de pêche.

Une étude spécifique en lien avec la sécurité des embarcations de pêche a été conduite en 2016 par M. Lérique, consultant international¹³. Selon cette étude, sur l’ensemble des chantiers navals en activité aux Comores (plusieurs dizaines), seuls deux chantiers semblent respecter les normes de construction des vedettes en fibre de verre : SOPEA à Anjouan et HAIRU (SNP) à Grande Comore. Les autres chantiers, déclarés ou non déclarés, construisent à « l’ancienne », sans plan, sans processus, sans sécurité, et pour certains à la demande des clients quant aux normes de structure ou de solidité avec un maître mot : « légèreté » pour plus de vitesse, notamment pour les unités de pêche à la traîne (toutes les vedettes de 6m sont propulsées par un seul moteur de 15CV).

La prédominance de chantiers ne respectant pas de normes minimales explique en grande partie les sérieux problèmes de sécurité en mer auxquels sont malheureusement confrontés les pêcheurs comoriens. Les propriétaires d’unités de pêche semblent privilégier la rentabilité économique supposée des unités de pêche en faisant le choix de vedettes plus ‘légères’ et moins chères à l’achat (différentiel de prix d’environ 15%) et plus efficaces compte tenu de la configuration actuelle du secteur (ex. motorisation de 15CV) et des filières (ex. pas d’emport de glace). Le choix de vedettes mieux conçues sur le plan de la navigabilité, du confort, de la sécurité et de la conservation du poisson (ex. cales isotherme de 500 litres) impliquerait en effet d’équiper la vedette avec un moteur plus puissant (40 CV) et donc plus cher à l’achat et plus consommateur de carburant. Par exemple, le chantier SOPEA peut sortir des vedettes respectant un tel cahier des charges pour environ 920 000 KMF, soit environ 40% du prix des vedettes actuelles ‘classiques’ disponibles sur le marché informel. Est-ce que ces surcoûts, en plus de ceux liés à l’achat de moteurs plus puissants, pourraient être compensés par une augmentation du volume et une amélioration de la qualité des captures et in fine par une augmentation du chiffre d’affaires ? En l’absence de réponses à cette question, et avec la force de l’habitude, les propriétaires reproduisent d’années en années le même modèle.

Un autre impact de l’existence des chantiers non déclarés et opérant dans l’informel est que cela génère une concurrence déloyale auprès des chantiers déclarés qui finissent par arrêter leur activité comme cela a été le cas pour le chantier EL LARIFF.

S’agissant du chantier HAIRU, on peut noter que les 300 vedettes de 6 m qui ont été construites ont été conçues avec un moule importé du Sri Lanka, et donc très différent du moule ‘classique’ des vedettes construites aux Comores. Au-delà du fait que ce type de vedette n’a pas été adopté par les pêcheurs comoriens, de nombreux témoignages de pêcheurs affirment que ces vedettes ne sont pas très adaptées aux conditions de mer aux Comores et que leur flottabilité est questionnable.

Par ailleurs, lors de sa mission en 2016, M. Lérique a pu visiter le premier palangrier de 18m construit par le chantier HAIRU et amarré au port de Moroni. Il a pu constater que ce navire « présente de sérieuses avaries structurelles et un vieillissement de la coque qui demande à être étudié de plus près ».

Pour l’approvisionnement en moteurs, qui sont essentiellement des moteurs Yamaha, il y a deux filières aujourd’hui. La première est une filière privée et institutionnalisée depuis de nombreuses années aux Comores, il s’agit de la ‘filière indienne’ organisée autour de la société Mamadali, qui est le représentant officiel de Yamaha aux Comores et a donc le monopole sur le commerce des moteurs Yamaha. La filière est bien rodée, les moteurs peuvent potentiellement bénéficier d’exonération à

¹³ Paul Lérique (2016). Mise en place d’un système d’homologation des navires et embarcations de pêches de moins de 24 tonnes : Audit initial. Projet CoReCSuD

l'importation (47% de la valeur CAF), et les moteurs peuvent être disponibles rapidement. La deuxième filière, appelée 'filière Dubaï', implique des commerçants du secteur informel assurant l'import et la revente de moteurs à des particuliers. Les délais de livraison sont plus long (2-3 mois), mais les prix de vente sont inférieurs à ceux de la filière indienne. A noter que les moteurs importés par la filière Dubaï ne peuvent prétendre à l'exonération des droits de douane. A titre de comparaison, un moteur Yamaha de 15CV acheté en TTC par un particulier coûte environ 10-12% de plus via la filière indienne que via la filière Dubaï.

Pour les intrants de pêche, les petits matériels sont vendus dans des boutiques pouvant appartenir à des revendeurs ou des propriétaires de vedettes dans les villages de pêcheurs importants, ou à des commerçants généralistes. Le choix est généralement limité, ce qui peut conduire certains pêcheurs à se faire amener du matériel spécifique (ex. rapallas, poppers) via des commerçants ou des connaissances revenant de l'étranger. Le besoin de promouvoir l'installation de magasins spécialisés de vente de petits matériels plus performants a souvent été exprimé par les pêcheurs au cours de la mission.

2.2.3. Dispositifs de concentration du poisson (DCP)

Pour la capture des thons et espèces associées, les stratégies de pêche reposent essentiellement sur la pêche à la traîne en eaux libres (appelée 'pêche aux oiseaux') et sur la pêche à la ligne à main autour de Dispositifs de concentration de poisson (DCP) ou, lorsque l'occasion se présente, de radeaux/objets flottants. Un réseau de DCP a été développé depuis la fin des années 80 par les autorités comoriennes, au début avec l'aide de la coopération japonaise puis européenne. La technique de montage et de pose des DCP est aujourd'hui parfaitement maîtrisée par le personnel technique de l'ENP. Le matériel nécessaire au montage des DCP est principalement importé de la Réunion. Les DCP sont ancrés au-delà du plateau continental à des fonds pouvant aller jusqu'à plus de 1 800 m. On distingue généralement les DCP côtiers (autour de 500 m de profondeur) et les DCP profonds (entre 1 000 et 1 800 m de profondeur).

D'un point de vue technique, les DCP ont démontré depuis de nombreuses années leur efficacité et leur utilité pour le développement de la petite pêche thonière aux Comores. L'objectif des DCP est en effet de faciliter l'accès aux ressources en agrégeant les poissons pélagiques de manière temporaire (la nuit) au-dessous et autour d'un dispositif balisé. La pêche autour des DCP se pratique très tôt le matin et en fin d'après-midi lorsque le poisson délaisse le fond pour évoluer dans la colonne d'eau entre 0 et 50 m. En offrant la possibilité d'accéder à des bancs de poisson à moindre coût (réduction de la consommation de carburant, possibilité d'utiliser des techniques de pêche plus passives) et d'augmenter les rendements de capture par sortie, les DCP permettent ainsi d'améliorer les performances économiques de la pêche artisanale et traditionnelle. La pêche autour des DCP permet aussi d'aborder les questions de sécurité en mer puisqu'elle cantonne la pêche dans des zones données et connues des autorités. Les pêcheurs peuvent en outre prendre la mer même par mauvais temps si le DCP n'est pas trop éloigné des côtes, et ainsi réaliser quelques prises sans avoir à prendre le risque de s'aventurer plus au large. En règle générale, et bien que l'on ne dispose pas de données quantifiées, la pêche autour des DCP se pratique surtout pendant la période du *Kusi*, période au cours de laquelle les conditions de navigation sont particulièrement difficiles.

Les techniques de pêche autour des DCP doivent prendre en compte le comportement des poissons qui peut changer au moment de la journée (le poisson se déplace dans la colonne d'eau), ce qui nécessite l'utilisation d'engins et de techniques différents. Les techniques de pêche autour des DCP ont été relativement bien vulgarisées dans les années 90, à la faveur des activités de projets de développement. Avec le renouvellement des générations, le problème de la formation s'est posée au cours des dernières années. Ce qui a conduit l'administration à relancer avec succès des activités de formation sur la pêche autour des DCP, comme par exemple celles qui ont été conduites dans le cadre du projet CoReCSuD.

La gestion du réseau de DCP implique essentiellement deux acteurs publics : la DGRH qui finance et importe les dispositifs, et l'ENP qui intervient en tant que prestataire de service pour la pose ou l'entretien des DCP. Le prix moyen d'un DCP côtier, pose compris, est d'environ 3 000 € HT et celui d'un DCP profond, pose compris, est d'environ 6 000 € HT. A noter que jusqu'en 2016, le matériel nécessaire au montage des DCP était exonéré des taxes d'importations. Les communautés bénéficiaires participent au cas par cas à la gestion du réseau en fournissant les ancrages (généralement des blocs moteurs) et en aidant à la pose des DCP.

Aujourd'hui, on sait qu'il existe un réseau de DCP ancrés potentiellement accessibles à la pêche artisanale et traditionnelle aux Comores. En revanche, les informations concernant le nombre exact et la position des DCP qui sont encore fonctionnels, la part des captures totales de thons et espèces associées qui sont effectivement réalisées autour des DCP¹⁴, le type et le nombre d'unités de pêche exploitant les DCP, les modalités de l'accès aux DCP entre les pêcheurs, ou encore l'impact des DCP sur le développement des filières, demeurent très mal connues. Or, considérant la cherté de l'investissement public, la fragilité des dispositifs (un DCP peut se perdre ou être inefficace assez rapidement en l'absence d'entretien et de maintenance), et l'impact supposé important du réseau DCP sur les rendements de la pêche thonière domestique, ce sont des données essentielles dont devraient disposer les décideurs. La carte ci-dessous indique la localisation des DCP implantés depuis 2015.

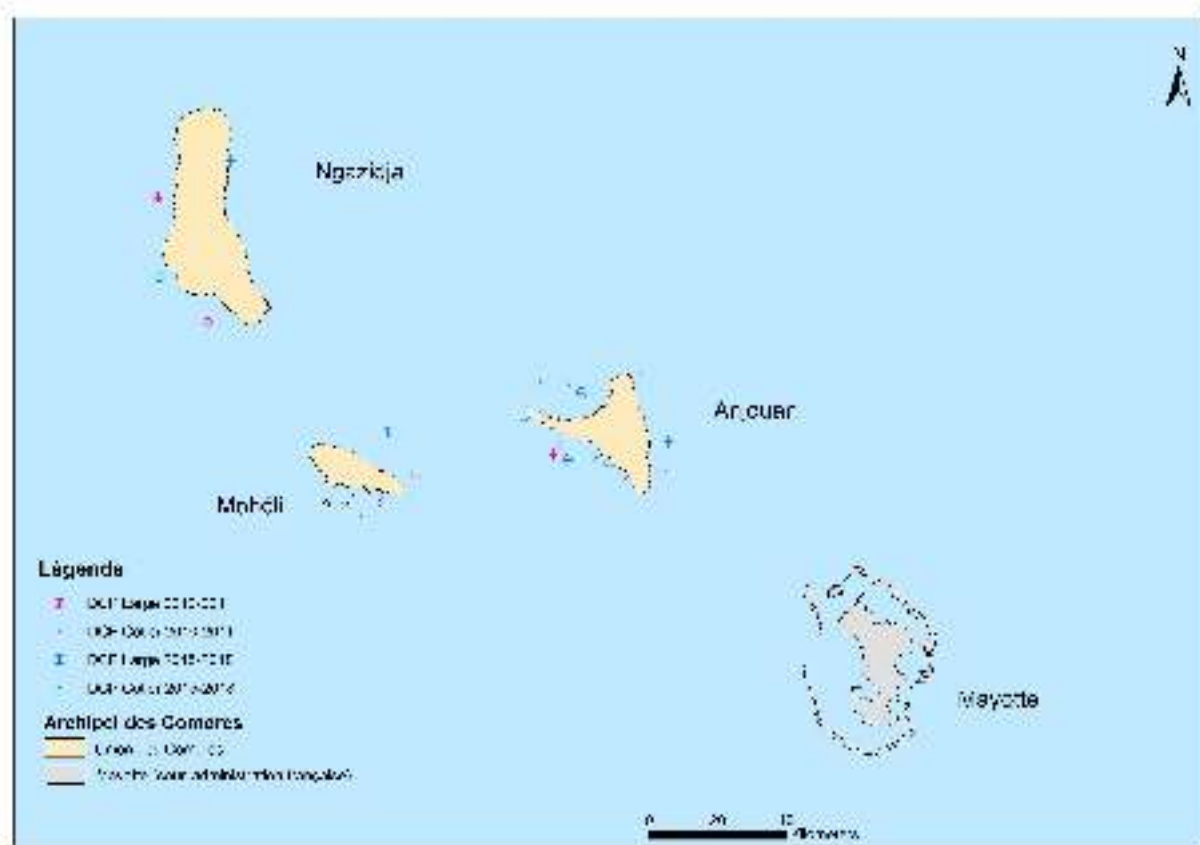


Figure 3 : Carte représentant la localisation des DCP implantés aux Comores entre sur les périodes 2010- 2011 et 2015-début 2018 (infographie réalisée par I.M. Tohir, Blue & Green, à partir de données communiquées par l'ENP)

De manière générale, il y aurait besoin de lancer une réflexion globale et associant les différentes parties prenantes sur la situation actuelle et les perspectives concernant la pêche autour des DCP au regard des objectifs de développement du secteur des pêches aux Comores. Cette réflexion devrait être précédée par une analyse de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des DCP des points de vue

¹⁴ Le protocole d'échantillonnage du système de suivi statistique de la DGRH permet d'apprécier la provenance des captures sur la base des déclarations des pêcheurs concernant la principale zone de pêche (platier, tombant, large, DCP). Mais cette information n'est pas encore traitée ou disponible.

technique, économique et sociale. La question de la pertinence du choix des sites d'implantation des DCP devrait également être abordée. Les DCP sont généralement placés en face des villages selon un principe d'équidistance entre eux (Failler et al, 2011¹⁵). Cependant, beaucoup d'acteurs rencontrés au cours de la mission ont avancé que le choix des implantations repose parfois sur des considérations d'équilibre territorial ou de clientélisme, au détriment de considérations halieutiques et d'intérêt général. Pour information, la carte ci-dessus indique les lieux où des DCP ont été 'récemment' implantés. Cette carte ne donne en revanche aucune information sur les DCP fonctionnels aujourd'hui. A noter par ailleurs que des réflexions sont en cours au niveau de la DGRH et de l'Ecole nationale de pêche pour l'expérimentation de DCP ancrés mais invisibles à la surface ('DCP à mi-eau'). Ces DCP, tout en étant aussi efficaces, seraient moins vulnérables aux problèmes de vandalisme, vol, ou endommagement par accident. Leur exploitation nécessiterait en revanche l'utilisation indispensable d'un GPS.

Comme indiqué ci-dessus, l'entretien et la maintenance des DCP sont assurés par l'administration. Il est toutefois intéressant de noter qu'il y a un DCP profond (1 800 m) proche de la côte dans la zone de Bimbini à Anjouan, dont la maintenance et l'entretien sont pris en charge par des pêcheurs (environ 80 vedettes réparties sur 7 villages). La structure fixe (ancrage) du DCP a été prise en charge par l'administration dans les années 90, mais la maintenance et l'entretien sont du ressort des pêcheurs depuis 2007 afin que le DCP fonctionne en permanence. Le système repose sur des cotisations volontaires destinées à financer l'achat du petit matériel (cordages notamment) et à prendre en charge les frais de déplacement des techniciens de l'ENP qui intervient en tant que prestataire de services. Le contrôle de l'accès au DCP uniquement pour les pêcheurs étant rentrés dans le système se fait sur la base d'une surveillance participative. La coopérative d'Hassimpao gère le système pour l'ensemble des pêcheurs concernés et contracte régulièrement des prêts auprès de la Sanduk.

2.3. Production halieutique

2.3.1. Captures en volume

Depuis 2011, année de référence pendant laquelle le système statistique a été revu, le niveau de captures globales oscille entre 8 000 et 16 000 tonnes par an, toutes espèces confondues, avec une augmentation significative observée en 2015 et 2016. En 2016, le niveau de captures totales a été de 16 327 tonnes. L'augmentation récente du niveau de captures est certainement à mettre en relation avec celle de l'effort de pêche. Ainsi, entre 2014 et 2015, l'effort de pêche a été augmenté de près de 40% pour les vedettes de 6m et les Galawas, et d'environ 4 fois pour les vedettes de 9m.

Ce chiffre global est par ailleurs probablement sous-estimé dans la mesure où le système statistique actuel ne comptabilise pas toutes les pêcheries. En effet, il n'y a pas de suivi des captures de : la pêche à pied, la pêcherie du poulpe, la pêcherie de la langouste, et la pêcherie démersale du banc de Lazarus. Ce sont probablement plus d'un millier de tonnes supplémentaires, constitué principalement d'espèces à forte valeur marchande, qu'il conviendrait d'ajouter aux statistiques de la pêche en 2016.

En moyenne sur la période 2011-2016, la répartition des captures/débarquement entre les îles a été la suivante : 31,3% pour la Grande Comore, 48,2% pour Anjouan et 20,5% pour Mohéli.

¹⁵ Failler et al. (2011). Socio-economic assesment of local Fish Aggregating Device (FAD) fisheries in the South West Indian Ocean. COFREPECHE. Study carried out as part of the French contribution to the South West Indian Ocean Fisheries Project (SWIOFP).

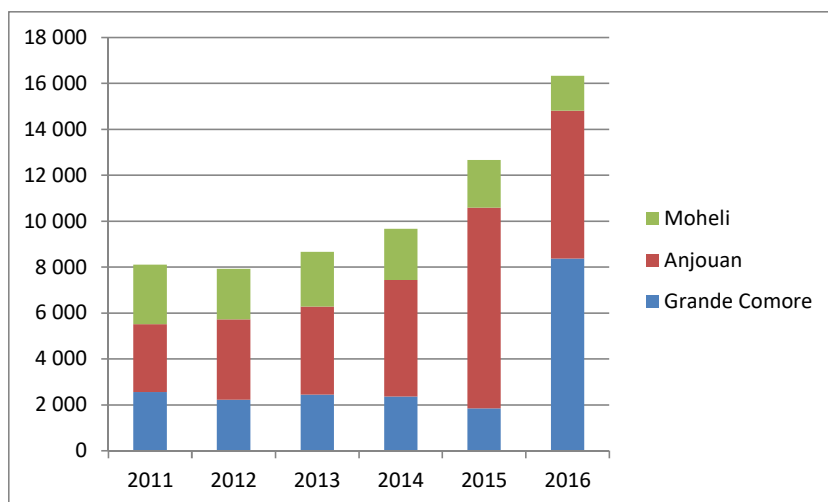


Figure 4 : Evolution du niveau de captures globales par île sur la période 2011-2016 (source : DGRH)

La composition des captures fait apparaître une dominance des grands pélagiques (thonidés et espèces associées), qui au total représentent en moyenne 70% du total sur la période 2011-2016. La répartition plus fine entre les différentes catégories d'espèces sur la période 2011-2015 (les données disponibles pour 2016 ne permettent pas cette analyse) est donnée dans la figure 4. A noter également que les captures de grands pélagiques entre l'année 2014 et l'année 2016 ont doublé.

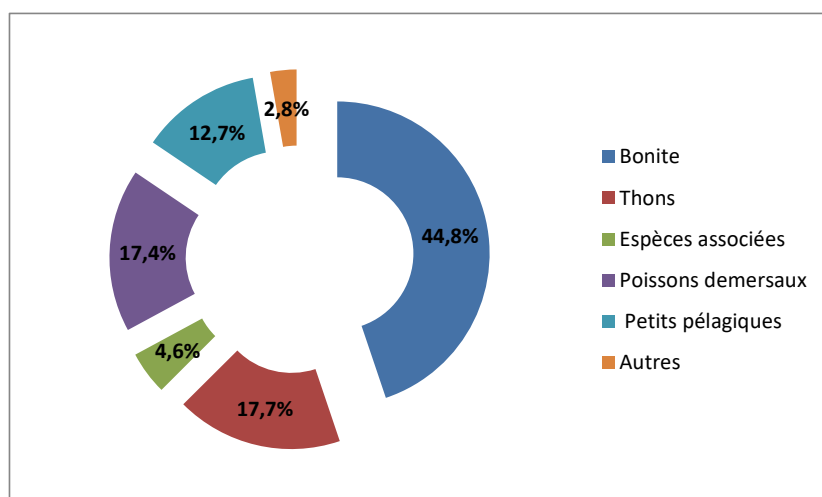


Figure 5 : Composition moyennes des captures par grands groupes d'espèces sur la période 2011-2015 (source : DGRH)

2.3.2. Captures en valeur

En prenant comme référence les prix moyens mensuels par grands groupes d'espèces observés sur l'année 2017 (données disponibles au niveau de la DGRH), et malgré toutes les limites d'un tel exercice (non prise en compte de l'évolution des prix à l'échelle interannuelle et d'un mois à l'autre), on peut toutefois faire ressortir des ordres de grandeur et des grandes tendances évolutives concernant le chiffre d'affaires annuel des captures au niveau de la débarque.

Sur la période 2011-2016, le niveau de chiffre d'affaires annuel moyen à la débarque a été d'environ 14,7 milliards de KMF par an. Le maximum de chiffre d'affaires annuel a été obtenu en 2016 avec une valeur au débarquement de près de 23 milliards de KMF (près de 47 millions €). Pour les mêmes raisons indiquées que précédemment concernant le système de suivi statistique des captures, cette appréciation du chiffre d'affaires annuel global est probablement sous-estimée.

Compte tenu du différentiel de prix selon les catégories d'espèces, la part de chaque grand groupe d'espèces au chiffre d'affaires total n'est pas exactement la même qu'en termes de contribution au volume de captures. Sur la période 2011-2016, les grands pélagiques (thonidés et espèces associées),

qui représentent en moyenne 73,7% du total en volume, représentent toujours toutefois une part déterminante dans le chiffre d'affaires avec près de 65,6% du total. La part du groupe des poissons démersaux aux captures totales est passée de 17,4% en volume à 19,4% en valeur.

2.3.3. Commentaires sur la contribution des unités et engins de pêche aux captures totales

Contribution des différents types d'unités de pêche aux captures totales

En moyenne, sur la période 2011-2015, la contribution des différents types de pêche aux captures totales s'est établie de la manière suivante : 66,8% pour les vedettes 6m ; 29,8% pour les Galawa ; et 3,4% pour les vedettes 9m.

Sur la même période de temps, il est à souligner une nette tendance à l'augmentation de la contribution des vedettes 6m et des vedettes 9m aux captures totales (cf. figure 6).

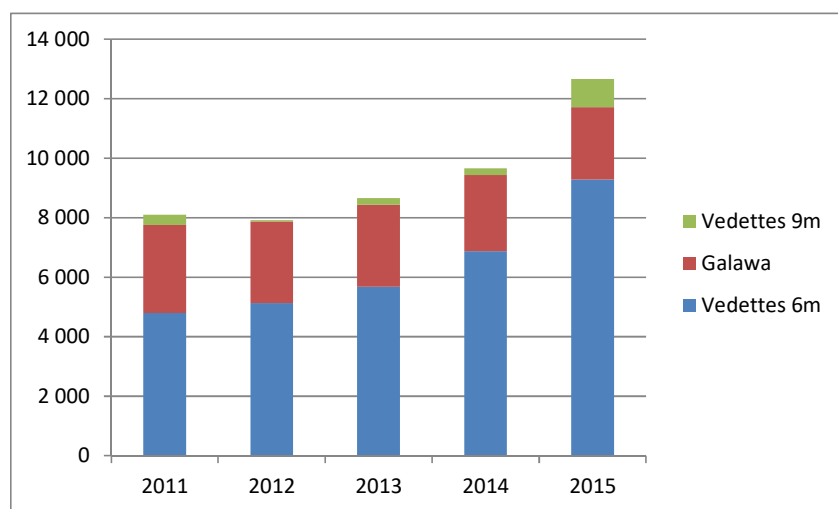


Figure 6 : Contribution des différents types de pêche aux captures totales (source : DGRH)

Contribution des différents types d'engins aux captures totales

Les principaux engins de la pêche artisanale et traditionnelle sont : la traîne, la palangrotte, et la pêche de nuit avec lampe. Sur la période 2011-2015, leur contribution respective aux captures totales a été en moyenne de 57,2%, 21,7% et 12,4%. A eux seuls, ces trois engins assurent en moyenne 91,3% des captures.

Sur cette même période, on peut constater que la contribution de la pêche à la traîne aux captures totales est en augmentation croissante (63,8% en 2015) – cf. aussi figure 7.

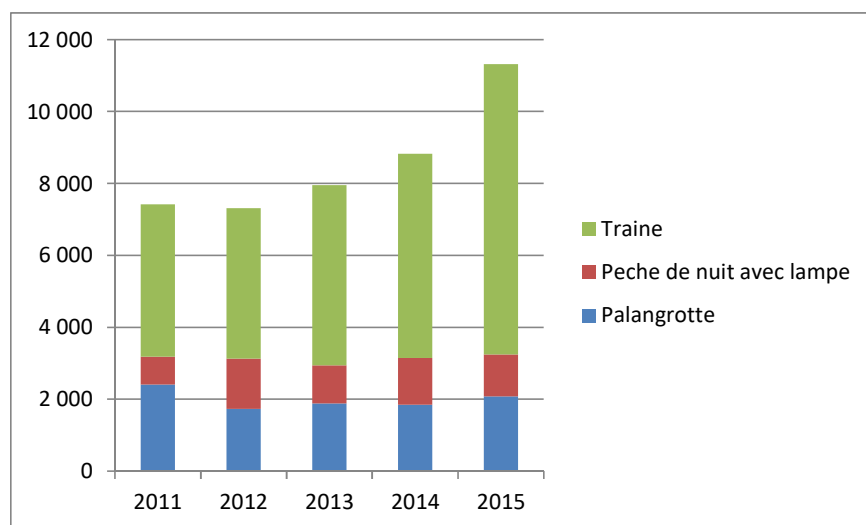


Figure 7 : Contribution des différents types d'engins aux captures totales (source : DGRH)

La pêche à la traîne est très ciblée, elle vise principalement les bonites (environ 85% de ses captures totales) et les thons (environ 15% de ses captures totales). La pêche de nuit avec lampe est également très sélective et elle cible principalement les petits pélagiques et les démersaux qui à eux deux représentent environ 90% des captures de cet engin/technique de pêche. La palangrotte est pour sa part moins 'sélective' et elle cible indifféremment toutes les principales catégories d'espèce : bonite, thons, espèces associées, poissons démersaux, et petits pélagiques. Plus de détails concernant le diagramme des captures par grands groupes d'espèces par type d'engins sur la période 2011-2015 sont communiqués dans l'annexe 10.2.

2.4. Organisation de la commercialisation et marchés

2.4.1. Organisation générale de la commercialisation des produits de la pêche aux Comores

Les produits de la pêche industrielle ne sont ni débarqués ni transbordés aux Comores, ils sont congelés à bord des navires et alimentent des filières régionales (dont la conserverie) et internationales. Les produits de la pêche domestique sont uniquement destinés au marché national (consommateurs locaux et autoconsommation) via un système de mareyage local impliquant des revendeurs et revendeuses. Les produits sont essentiellement vendus à l'état de produits frais. Même s'il existe quelques niches de produits fumés à froid pour des hôtels/restaurateurs et des initiatives locales de salage-séchage du poisson, le plus souvent appuyées par des projets de développement, mais celles-ci sont marginales. Le commerce de produits de la mer importés implique d'autres opérateurs économiques que les revendeurs/ses de poisson. L'importation de produits congelés est principalement du ressort de moyennes et grandes surfaces.

En règle générale, les circuits de commercialisation des produits de la pêche domestique sont courts et n'impliquent qu'un nombre limité d'intermédiaires entre la débarque du poisson et sa mise sur le marché pour le consommateur final. Les systèmes reposent sur des relations étroites pêcheurs-revendeurs (Anjouan et Mohéli) ou pêcheurs-revendeuses (Grande Comore), avec tous les cas de figure pouvant être rencontrés : femmes de pêcheurs assurant la revente de la production, revendeurs/ses propriétaires d'unité(s) de pêche, revendeurs/ses spécialisé(e)s n'ayant pas de lien avec les unités de pêche mais captant les débarquements en préfinançant le carburant, revendeurs/ses disposant de fonds de roulement conséquents et prenant des risques commerciaux importants en acheminant les produits sur des marchés éloignés *versus* revendeurs/ses se limitant à l'achat/revente de produits en petite quantité et destinés à des marchés locaux, etc. En règle générale, les pêcheurs débarquent leurs produits au niveau des villes ou villages où ils résident. Même si certains pêcheurs peuvent débarquer au cas par cas, de manière opportuniste, dans d'autres sites indépendamment de leur lieu de résidence.

Un autre constat général est que le volume de produits commercialisés est limité par revendeur/se (une cinquantaine de kilo par jour maximum) et que les revendeurs/ses ciblant des marchés éloignés utilisent différentes stratégies pour transporter et mettre les produits sur le marché final (taxi-brousses collectifs ou individuels, location de voiture, moto équipée d'un bac plastique, stockage du poisson dans des bassines avec ou sans glace lors du transport, location de congélateur en cas d'inventus). Tous les cas de figure concernant les relations commerciales entre pêcheurs et revendeurs/ses peuvent également être rencontrés : achat en cash, achat à crédit, achat au kilo, achat à la pièce ou au lot, prix négocié à l'avance, prix débattu a posteriori en fonction du chiffre d'affaires réalisé, etc. Dans tous les cas, la pérennité de ces systèmes exige des relations de confiance et de solidarité entre les différents opérateurs économiques qui s'expliquent par le contexte difficile dans lequel chacun d'entre eux opère (aléas de la pêche, saisonnalité des captures, étroitesse des marchés, aléas et cherté de l'énergie électrique, précarité des moyens de transport et de conservation de produits périssables, pressions sociales parfois exercées localement pour réserver une partie des produits à des prix modérés).

Sur les marchés au détail, les gros poissons sont débités en tranche et exposés à la vente, très souvent dans de mauvaises conditions hygiéniques. Les poissons démersaux sont parfois stockés dans des bassines avec un peu de glace. Les poissons sont généralement revendus au kilo. Les petits démersaux peuvent être vendus par lot.

On peut rencontrer dans certains cas des circuits de commercialisation impliquant des grossistes. Ces derniers opèrent généralement à partir de zones de pêche éloignées des marchés urbains et ciblent des produits de forte valeur marchande comme les poissons démersaux ou certains thonidés. A Mohéli, l'activité des grossistes consiste à acheter des produits en quantité (dans certains cas à un prix légèrement supérieur au marché local pour fidéliser les approvisionnements, ou alors lorsque le marché est saturé et que les prix sont bas), parfois de manière étalée sur plusieurs jours, à les stocker soit dans des congélateurs alimentés par des groupes électrogènes ou dans des contenants isothermes avec de la glace, puis, pour certains, à les revendre progressivement à des revendeurs venant de marchés urbains, ou, pour d'autres, à les acheminer directement sur des marchés plus rémunérateurs dans des conditions assurant une bonne conservation des produits. Par exemple, des grossistes opérant à partir de Fomboni organisent régulièrement des opérations de distribution de poissons congelés ou réfrigérés sous glace vers la Grande Comore (Shindini ou Moroni) à l'aide de vedettes de 9m propulsées par 2 moteurs de 40CV et équipées d'une cale isotherme d'un volume d'environ 2 tonnes¹⁶. D'après les personnes interrogées, il pourrait y avoir au total une dizaine de grossistes à Mohéli. Sur la Grande Comore, on rencontre également des grossistes sur les principaux sites de débarquement (ex. Shindini). Les grossistes achètent des quantités importantes de poisson (pouvant aller jusqu'à 150 kg) et se rendent ensuite à Moroni par taxi pour céder les produits à des revendeuses de la capitale. Le poisson peut parfois être stocké quelques heures ou jours dans des congélateurs ou de la glace le temps de réunir une quantité suffisante de produits.

En revanche, il n'existe pas de système de commerce en gros basé sur la collecte (par voie routière ou maritime) à partir de différents sites de production, puis de stockage des produits dans un lieu déterminé avant leur distribution. Ce sont les pêcheurs qui viennent débarquer leurs produits au niveau des lieux d'achat et de stockage des produits à partir desquels travaillent les grossistes.

A noter que les produits de la pêche à pied sont surtout destinés à l'autoconsommation, même si le surplus commercialisable permet de générer des revenus complémentaires appréciables pour les ménages concernés. Une partie des produits de la pêche embarquée est également destinée à l'autoconsommation par les pêcheurs. Celle-ci pouvant représenter jusqu'à plusieurs kilos de poissons par sortie. Au cours de la mission, il a souvent été mentionné que les produits destinés à l'autoconsommation sont souvent ceux présentant peu d'intérêt du point de vue commercial (ex. poisson écrasé au fond des vedettes, poisson trop longtemps exposé au soleil).

Les problèmes récurrents auxquels sont confrontées les différentes filières de valorisation des produits de la pêche, ainsi que cela est repris dans de nombreux rapports sur la pêche aux Comores depuis de nombreuses années, sont les suivants : caractère insulaire du pays, enclavement de certains sites de production, multiplicité et atomité des lieux de débarquements du poisson, faible densité du réseau routier, grande variabilité des prix selon les débarquements, saturation des marchés à certains moments, précarité des moyens de conservation et de transport des produits, aléas de la disponibilité d'électricité dans certaines zones (même si la situation s'est nettement améliorée depuis une année), cherté du kW (l'électricité aux Comores demeure l'une des plus chères au monde !), manque d'hygiène et d'assainissement sur les marchés y compris au niveau des grands centres urbains¹⁷, observation de pratiques de congélation et décongélation des produits à plusieurs reprises, faible pouvoir d'achat moyen de la population.

En outre, hormis le cas des unités de pêche ciblant spécifiquement les poissons démersaux, la grande majorité des unités de pêche n'emporte pas de glace lors des sorties en mer. La manipulation et le stockage des poissons à bord des vedettes ne font par ailleurs pas l'objet d'une attention particulière.

¹⁶ Le ratio de glace transporté diffère selon le type de produit : 120kg de glace pour 100 kg de thons, ou 80 kg de glace pour 100 kg de poissons démersaux.

¹⁷ Sur le grand marché de Moroni (volovololo), une revendeuse paye une taxe de marché à la commune de 1 200 KMF par semaine. Pourtant, le marché n'est pas entretenu. Le nettoyage de son stand (table carrelée) relève par exemple de sa responsabilité et elle est tenue de ramener au village tous les déchets produits lors de la coupe et du nettoyage des poissons.

Ce qui se traduit dans beaucoup de cas par le débarquements de produits devant faire l'objet d'une commercialisation rapide sous réserve d'une altération rapide de la qualité et du prix des produits, et parfois par des pertes après-captures survenant à bord des vedettes.

La combinaison de tous ces problèmes et insuffisances en ce qui concerne les modes de conservation des produits, l'organisation des marchés et les aspects logistiques se traduit par le fait que les filières de valorisation des produits de la pêche ne sont pas en mesure d'exprimer pleinement leur potentiel de création de richesses. Cela résulte également dans des pertes après-capture, physiques et économiques, substantielles tout au long des filières d'approvisionnement du poisson. Cette situation génère par ailleurs des risques sanitaires non négligeables, en particulier sur les filières des grands pélagiques.

2.4.2. Spécificités de la commercialisation selon les filières prioritaires

Grands pélagiques

En dépit de situations de saturation des capacités d'absorption des marchés à certains moments de l'année, puis de déficit de disponibilité de produits à d'autres moments, il n'y a pas de filières de conservation 'longue durée' des surplus produits pendant le kashkasi puis de leur écoulement pendant le kusi (ex. tunnel de congélation, stockage en chambre froide négative, puis système de décongélation en chambre froide positive). La chaîne du froid actuelle (congélateurs domestiques ou chambres froides) vise principalement à conserver les produits pendant quelques jours et à amortir les fluctuations journalières entre l'offre et la demande.

Comme indiqué précédemment, il n'y a pas d'emport de glace à bord des vedettes ciblant les grands pélagiques car la qualité et l'aménagement des embarcations les plus communes, et la puissance de la motorisation, ne permettent pas d'emporter de glace en plus des réserves de carburant (60 l de carburant en moyenne). En outre, il n'y a pas vraiment d'incitation économique à débarquer des produits glacés de meilleure qualité dans la mesure où il n'y a pas d'impact significatif sur le prix de vente à la débarque. A la Grande Comore, les pêcheurs utilisent toutefois souvent des moustiquaires imprégnées d'eau pour aider à la conservation des captures à bord des vedettes, de même qu'ils procèdent régulièrement à des manipulations destinées à augmenter la durée de vie des produits (poissons du dessous placés au-dessus et vice-versa).

De manière générale, les sorties de pêche ne sont pas dictées par des considérations commerciales, même en période où les marchés peuvent se saturer rapidement et que le prix des produits peut chuter considérablement à mesure que l'on avance dans la journée (le prix au kilo peut passer de 1 000 KMF à 200-250 KMF en fin de journée). Les pêcheurs prennent la mer si les conditions sont favorables et voient ensuite quelle stratégie opter pour la commercialisation des produits de manière à 'rentabiliser' au mieux leurs sorties. Cela peut par exemple conduire les pêcheurs à écourter leurs sorties lorsque le niveau de captures est jugé suffisant afin d'être les premiers à débarquer. Cela dit, on peut penser que le manque de débouchés à certains moments de l'année peut constituer un frein pour la pêche. Par exemple, à Shindini (Grande Comore), les pêcheurs semblent dire que lorsque la SNP avait mis en place un système de collecte des produits sans limitation de quantité, les pêcheurs sortaient davantage.

Pour ce qui est des relations pêcheurs/mareyeurs, des pêcheurs ont parfois exprimé à la mission que la marge commerciale prise par les revendeurs/ses est excessive, en particulier sur les grands centres urbains comme Moroni ou Mutsamudu, alors que cela est difficilement justifiable au vu de la faiblesse des consommations intermédiaires entre l'achat et la revente des produits. On ne dispose pas suffisamment d'éléments pour analyser ce point, mais il est possible que les bonnes marges bénéficiaires obtenues ponctuellement viennent en fait compenser les pertes occasionnées de temps en temps suite aux invendus. Ce qui paraîtrait logique en revanche, c'est que l'application de normes réglementaires minimales sur la qualité des produits devrait concerner en premier lieu ces revendeurs/ses.

Un dernier point caractérise les filières des grands pélagiques, à savoir le niveau élevé de pertes après-captures. Il n'y a jamais eu d'étude spécifique à ce sujet, ce qui ne permet pas d'avancer des chiffres.

Sans compter que ce qui peut être considéré comme perte réelle après-capture (rejet du poisson) est certainement bien moindre que ce qui est couramment avancé dans des documents officiels avec un niveau de pertes pouvant atteindre jusqu'à 25% des captures. Malgré tout, ce problème de pertes physique (rejet) ou économique (dépréciation) est bien réel et mérite une attention particulière.

D'après les témoignages recueillis par la mission, il y a à la fois des pertes physiques en mer par manque de moyens de conservation à bord et de mauvaise manipulation des produits en cas de bonne pêche (empilement/écrasement des produits, exposition à des fortes chaleurs pendant le kashkasi) et à terre tout au long de la filière de valorisation des produits. A noter également que les produits impropres à la vente peuvent aussi être utilisés pour l'autoconsommation par les pêcheurs ou distribués localement à des populations pauvres ou vulnérables (enfants, personnes âgées). Le niveau de pertes physiques après-capture tout au long des filières d'approvisionnement des grands pélagiques, selon les chiffres avancés par les opérateurs économiques, pourrait se situer entre 10 et 15%, avec des pics pouvant atteindre 20% certains jours en période de kashkasi. Par ailleurs, il a souvent été rapporté à la mission que depuis le rétablissement et la stabilisation de l'électricité dans beaucoup de zones, les pertes après-captures ont considérablement diminué.

Poissons démersaux (zones côtières, hauts fonds et Lazarus)

La commercialisation des poissons démersaux se distingue de celle des grands pélagiques par le fait que les opérateurs utilisent souvent de la glace, même en faible quantité, que ce soit à bord des embarcations ou sur les lieux de marchés. La demande en poissons démersaux semble dépasser les capacités de production tout au long de l'année, ce qui fait qu'il n'y a pratiquement pas de pertes physiques après-captures. La demande en poissons démersaux est particulièrement forte pendant les cérémonies de mariage. Du reste, dans certaines zones comme la zone du Parc de Mohéli, beaucoup de vedettes et de Galawa ciblant le pélagique se spécialisent sur la pêche aux poissons démersaux pendant la période du kusi.

Dans les sites de production importants, les produits qui ne sont pas absorbés par les marchés locaux sont achetés et stockés sous glace ou dans des congélateurs par des grossistes. Cela est par exemple le cas dans la zone du Parc de Mohéli. Dans la région nord de la Grande Comore, où il existe aussi des sites de production importants, les produits sont distribués sans difficulté par les revendeuses sur les marchés locaux voire sur des marchés un peu plus éloignés sur la base de commandes spécifiques passées par des villages voisins.

La pêcherie de démersaux sur le banc de Lazarus repose pour sa part sur des filières spécifiques. Le poisson de qualité est conservé sous glace à bord des vedettes de 9m dans de très bonnes conditions. Environ 1 tonne de glace est embarquée à chaque marée (4-5 jours) et le poisson capturé est stocké au fur et à mesure dans un caisson isotherme aménagé au fond de la vedette. De retour à Moroni, le poisson est commercialisé soit directement auprès d'hôtels ou restaurants sous contrat d'approvisionnement, ou alors directement au niveau du débarcadère auprès de revendeurs/ses. La demande de ce type de produits étant forte sur Moroni tout au long de l'année, il n'y a pas de problèmes particuliers de commercialisation.

Poulpe

En règle générale, il n'y a pas de données ou d'informations disponibles permettant d'appuyer l'analyse spécifique de la filière du poulpe aux Comores. On n'a par exemple aucune idée de la production actuelle de poulpe aux Comores. Le système statistique de la DGRH devrait permettre de pallier ce problème à l'avenir. Des études parcellaires et localisées sont par ailleurs en cours de réalisation dans le cadre des activités de Dahari/Blue Ventures à Anjouan, mais elles ne sont pas encore disponibles.

Les informations recueillies par la mission permettent de dégager quelques généralités sur la filière. Le poulpe est principalement destiné à l'autoconsommation ou à des marchés locaux sans l'intervention de revendeurs/ses spécialisé(e)s. La commercialisation du surplus se fait en effet directement entre les pêcheurs et les consommateurs. Les poulpes sont vendus en frais par lot de 2 à 3 kg pour les poulpes de petite taille ou par individu pour les gros poulpes.

Dans certains sites de production importants comme Hassimpao (Anjouan) où il peut y avoir parfois des débarquements de plusieurs dizaines de kilo, le poulpe est commercialisé par l'intermédiaire de revendeurs provenant d'autres régions, le plus souvent informés par téléphone. Dans d'autres sites importants comme Ouallah2 (Mohéli), il n'y a pas de revendeurs pouvant distribuer ce type de produit vers des marchés éloignés. Ce qui peut se traduire par des problèmes de commercialisation lorsque les captures sont importantes, comme par exemple au moment de la réouverture de la pêcherie suite au repos biologique. Le projet SWIOFish1 est en train de mener des initiatives visant à développer des filières de valorisation du poulpe à partir de Mohéli à destination des marchés de Moroni. Il sera important que ces initiatives se fassent sur la base d'un partenariat entre l'administration, l'ENP et des opérateurs économiques de la filière.

Au niveau des grands centres urbains, les produits sont surtout vendus à des hôteliers et restaurateurs, sur la base de commandes. La commercialisation du poulpe aux Comores ne concerne en effet pour l'instant que des marchés de niche car la consommation du poulpe ne fait pas encore partie des habitudes alimentaires de la population, en dehors des zones de production.

Langouste

A l'instar de la filière du poulpe, les données et informations sur la filière de la langouste sont quasi-inexistantes aux Comores. La filière de la langouste implique des pêcheurs (casiers, collecte à la main par des plongeurs, ou pêche au fusil par des plongeurs) dans les trois îles mais leur nombre est inconnu. Les filières de valorisation de la langouste reposent essentiellement sur des marchés de niche (hôtels/restaurants) et la commercialisation se fait surtout dans le cadre de contacts directs entre les pêcheurs et les acheteurs, sans l'intermédiaire de revendeurs/ses.

A Anjouan, il a été rapporté à plusieurs reprises à la mission, sans que cela n'ait pu être vérifié, qu'il existe des filières informelles d'exportation de langoustes congelées vers Mayotte. Les produits sont achetés et stockés au fur et à mesure dans des congélateurs, puis acheminés dans des conteneurs isothermes par vedettes rapides jusqu'à Mayotte ou à proximité de Mayotte pour être débarqués ou transbordés. La distribution de langoustes congelées se ferait aussi par fret aérien. Ces filières pourraient représenter plusieurs centaines de tonnes par an.

2.4.3. Marchés

Caractéristiques générales du marché des produits de la pêche domestique

Ainsi que souligné précédemment, l'unique destination des produits de la pêche domestique comorienne, dans le contexte actuel, est le marché national. Les marchés de poisson aux Comores sont par conséquent peu élastiques du fait de la combinaison d'une demande stable et finie (à la population résidente pour qui le poisson est un produit de base et devant être acheté à prix modique), du manque de possibilités d'export de poisson vers les marchés régionaux et/ou internationaux, et de l'absence de filières de transformation industrielle des produits (en référence notamment aux conserveries de thons, voire de fabrication de farines et d'huiles de poisson pour les sous-produits de la pêche thonière).

Les habitudes alimentaires de la population indiquent une nette préférence pour les poissons démersaux, même si cela ne s'en ressent pas vraiment sur les prix comparé aux prix des grands pélagiques (comme cela est développé ci-dessous). Une autre caractéristique du marché est que l'on observe chaque année un pic de la demande au cours de la période juillet-septembre qui correspond à la période des fêtes de cérémonie (grands mariages par exemple) et à la présence d'une partie importante de la diaspora. Une autre caractéristique du marché des produits de la pêche aux Comores est que les modes de consommation se font essentiellement au niveau des ménages, rares sont en effet les marchés locaux où la population peut acheter des produits cuisinés comme cela peut être observé dans d'autres pays de la région (ex. Seychelles, Zanzibar).

Une dernière caractéristique du marché des produits de la pêche domestique est que bien qu'étant libéralisé, la puissance publique tend à contrôler à certaines périodes de l'année l'expression de la loi de l'offre et de la demande. Cela fait notamment référence à la publication de notes préfectorales

fixant le prix de vente du poisson sur les marchés au détail pendant le Ramadan ou la période des cérémonies. Même si dans la pratique l'application de ces textes s'avère difficile.

Rôle du poisson dans la consommation de protéines animales

Selon l'enquête de l'INSEED de juin 2015 sur la pauvreté et la consommation des ménages aux Comores, environ 60% de la population consomme du poisson. Dans l'ensemble, hormis le riz ordinaire qui constitue le principal poste de dépenses alimentaires, le poisson de mer figure parmi les produits dont les ménages comoriens allouent en grande partie leurs dépenses alimentaires, soit 8,2% du total. A titre de comparaison, les ailes de poulet et la viande de bœuf (principalement importés) représentent respectivement 7,5% et 7% du total des dépenses alimentaires des ménages comoriens.

Selon la FAO, le poisson représentait en 2009 près de 70% des apports totaux en protéines animales, soit le taux le plus élevé de la région du sud-ouest de l'Océan Indien, et le deuxième taux le plus élevé en Afrique.

Les habitudes alimentaires de la population comorienne sont par conséquent caractérisées par une forte consommation en produits de la mer. Dans un contexte d'augmentation de la population et pour des raisons socio-économiques, on peut cependant constater, à la lumière des importations, que les habitudes alimentaires pourraient être en train de changer avec un apport de plus en plus important de produits carnés (principalement ailes de poulet) dans les apports totaux de protéines animales. Ainsi sur la période 2012-2017, selon les données des Douanes, les importations en produits carnés ont augmenté de 40,4% en volume et 38,4% en valeur, alors que dans le même temps les importations de produits de la mer augmentaient de 12,8% en volume et 3% en valeur. Une autre tendance importante concerne la stabilisation du niveau des importations de conserve de poisson (sardines en boîte principalement), malgré le prix relativement élevé ramené au kg de poisson (indice de conversion de l'ordre de 1 pour 2,5). Selon les témoignages recueillis par la mission, cela s'expliquerait par le fait que les conserves de poisson permettraient aux populations les plus pauvres d'incorporer un peu de protéines animales dans les repas.

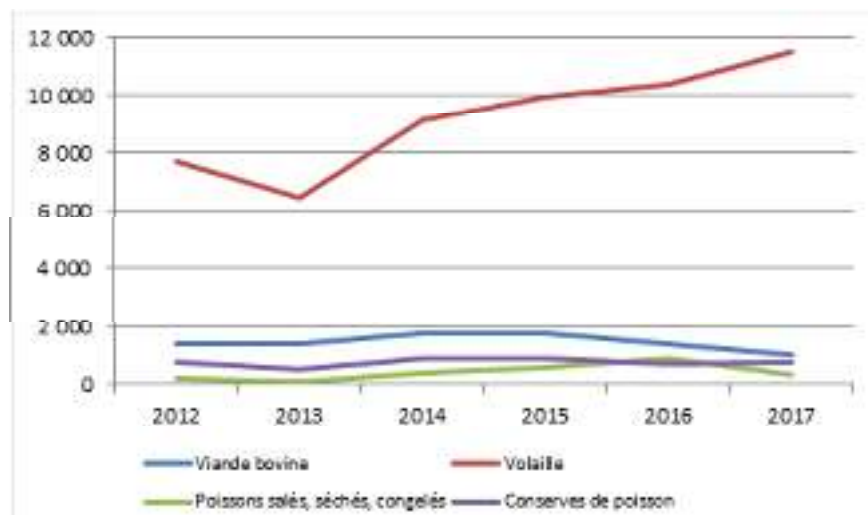


Figure 8 : Importations de produits carnés et de la mer en volume (tonne) sur la période 2012-2017 (source : Douanes)

Prix du poisson

Selon les données de l'INSEED concernant le suivi des prix alimentaires sur les marchés finaux sur la période 2012-2017 (cf. aussi figure 9), on peut faire ressortir les éléments suivants concernant le prix du poisson aux consommateurs :

- Les prix moyens d'un mois à l'autre (non représentés dans la figure 8) sont très fluctuants ;

- La différence de prix entre la période du Kashakazi (novembre-avril) et la période du Kusi (mai-octobre) est assez marquée, soit une différence de prix d'environ 20% supérieure en moyenne pendant la période du Kusi¹⁸ ;
- On note une augmentation significative (soit près de 50%) du prix annuel moyen pour quelques espèces phares comme les thons majeurs et listaos sur la période 2012-2016 ;
- Il ne semble pas y avoir d'impact évident de l'offre et de la demande sur le prix à l'échelle interannuelle, par exemple l'année 2016 a été une très bonne année au niveau des captures alors que le prix moyen aux consommateurs a légèrement augmenté par rapport à 2015.

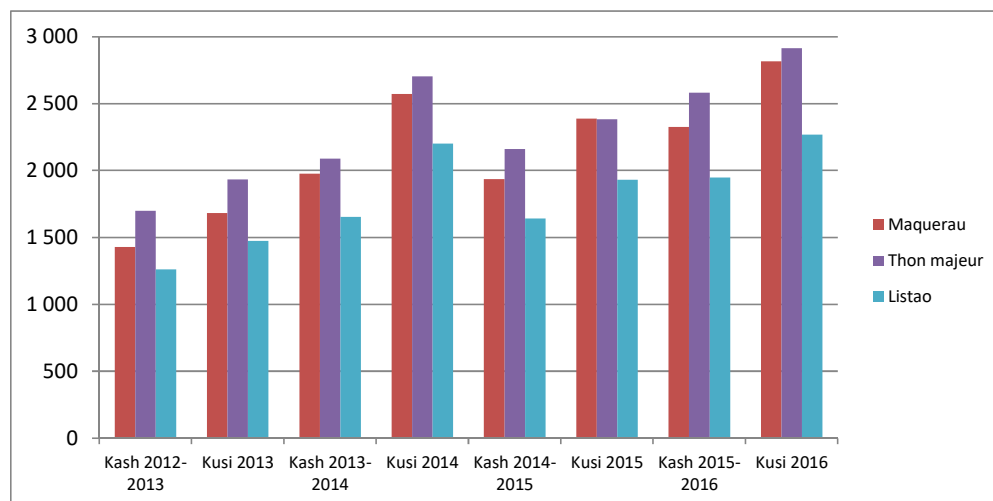


Figure 9 : Suivi du prix du poisson aux consommateurs sur la période 2012-2016 (source : INSEED)

S'agissant de l'analyse du prix du poisson à la débarque, on peut s'appuyer en premier lieu sur les données de la DGRH qui, depuis la fin de l'année 2016, suit les prix moyens mensuels à la débarque pour un ensemble d'espèces. L'analyse de ces données permet de faire ressortir les éléments suivants :

- Il n'y a pas de nette différenciation des prix à la débarque selon l'espèce commercialisée, même si les espèces démersales ont un prix légèrement supérieur compte tenu de la préférence alimentaire des populations et du fait que l'offre est moins abondante. Le listao (bonite) est par ailleurs l'espèce la moins prisée par les populations (environ 10% moins cher que le thon ou le poisson démersal).
- Contrairement aux prix consommateurs, il ne semble pas qu'il y ait de différence de prix significative au niveau de la débarque entre la période du Kashakazi (novembre-avril) et la période du Kusi (mai-octobre). Ce qui peut sembler paradoxal compte tenu des informations collectées lors de la mission de terrain indiquant que dans certains cas les prix iraient du simple au double selon la saison. Cela dit, l'une des difficultés d'un système de suivi des prix est que ces derniers peuvent varier fortement en fonction de l'offre et de la demande et du moment de la journée, avec des bradages pouvant survenir en fin de journée faute de moyens de conservation des produits. Ce qui complexifie d'autant le suivi des prix moyens à la journée.
- Il y a une différence de prix considérable des prix à la débarque selon les îles, avec des prix plus élevés quelques soient les espèces au niveau de la Grande Comore. En moyenne annuelle (non pondérée), les prix à Anjouan et à Mohéli ne représentent qu'environ 75% et 60% respectivement des prix observés à la Grande Comore. Considérant en outre que la Grande

¹⁸ Cette augmentation du prix de l'ordre de 20% pendant la période du kusi s'explique par la combinaison, d'une part, de la diminution des débarquements liée aux conditions de mer difficile et à l'éloignement des ressources pélagiques plus au large, et, d'autre part, de l'augmentation de la demande liée à la période des grands mariages. Le retour de la diaspora à cette période de l'année se traduit en outre par un effet inflationniste sur tous les prix alimentaires (d'après l'INSEED, ce seraient près de 70 milliards de KMF supplémentaires qui seraient injectés dans l'économie nationale sur la période juillet-août).

Comore abrite près de 51% de la population totale comorienne, cela explique pourquoi les flux de distribution des produits de la pêche domestique sont orientés en grande partie vers la Grande Comore et qu'environ 44% du parc de vedettes est basé à la Grande Comore.

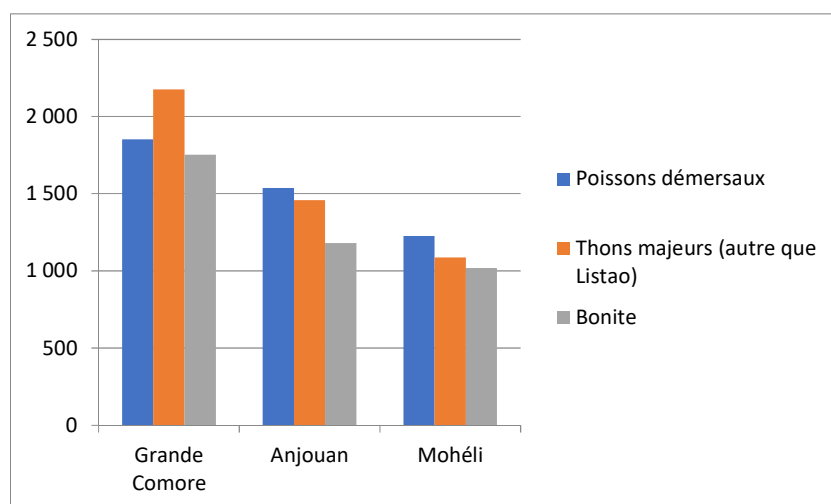


Figure 10 : Prix moyen mensuel par grande catégorie d'espèces 2017 en KMF/kg (source : DGRH)

Les observations de terrain de la mission ont permis de constater par ailleurs que la qualité des produits ne semble pas être un critère déterminant dans la formation des prix. La confrontation de l'offre et de la demande selon les sites et le moment de la journée, de même que la nature des relations entre pêcheurs et revendeurs/es ainsi que la distance entre les sites de débarquement et les principaux marchés sont des critères déterminants.

Il convient également de souligner que sur les grands marchés urbains (ex. volovolo à Moroni le 21/03/18, soit en période de kashkasi), le poisson est plus cher que les cuisses, ailes ou manchon de poulet congelé importé : thon 1 750 KMF/kg ; bonite 1 100 KMF/kg ; poissons démersaux 2 000 KMF/kg ; morceaux de poulet 1 000 KMF/kg.

Le différentiel entre les prix à la débarque et les prix aux consommateurs (sur les marchés finaux) ne fait pas l'objet d'un suivi de la part de l'administration. Au cours de la mission, des informations parcellaires ont pu être recueillies. En moyenne, la marge commerciale se situe entre 20 et 30% quelle que soit l'espèce, avec des situations exceptionnelles où les marges peuvent atteindre près de 50% (ex. Moroni). Cette enquête est néanmoins ponctuelle et s'est tenue en période de Kashkazi, où les prix moyens du poisson sont plus bas. Ce qui veut dire que les marges commerciales moyennes sur une année complète sont probablement plus élevées. A titre indicatif, en comparant les données de la DGRH sur les prix moyens annuels à la débarque en 2017 et les données de l'INSEED sur les prix moyens annuels aux consommateurs en 2016, la marge commerciale représente environ 70% pour le thon albacore et 60% pour la bonite.

2.5. Eléments du Cadre de gouvernance

2.5.1. Cadre réglementaire dans la pêche

Les principaux textes régissant la pêche et ses filières concernent la Loi de 2007 n° 07-011/AU portant Code des pêches et de l'aquaculture, et son Décret d'application adopté en 2015. Parmi les principales innovations de ces textes, figure le principe de l'obligation de détenir une licence de pêche pour les propriétaires des unités de pêche artisanale (motorisées). Ces textes contiennent également différentes dispositions en matière d'encadrement et de gestion des activités de pêche (registre des embarcations, marquage des embarcations, plans d'aménagement, interdiction d'utilisation d'engins et de techniques dommageables pour l'environnement), et dans le domaine de la lutte contre la pêche INN en référence aux engagements et obligations de l'Etat comorien vis-à-vis du droit international. A noter qu'il n'y a

pas de dispositions spécifiques sur les aspects sanitaires (ex. conditions de conservation des captures à bord des embarcations).

Toutes les dispositions prévues par les textes sur la pêche ne sont pas encore mises en application. Mais des chantiers juridiques et institutionnels importants sont en cours, avec notamment l'appui du projet SWIOFish 1 (immatriculation des embarcations de pêche, licence pour la pêche artisanale, carte professionnelle de pêcheurs, mise en conformité du Code des Pêches et des textes d'application avec les récents développements du droit international, développement d'une réglementation spécifique sur les engins de la pêche artisanale et les mesures de conservation des ressources, etc.).

Par ailleurs, le projet SWIOFish1 apporte aussi son appui sur les questions juridiques liées à la sécurité en mer. A cet égard, une nouvelle réglementation sur l'homologation des embarcations de moins de 9m et sur la certification des chantiers navals doit être prochainement adoptée au niveau de l'ANAM.

On peut également mentionner qu'en parallèle du corpus réglementaire, il existe un ensemble de mesures locales prises par les communautés visant à réguler l'accès aux ressources des platiers récifaux ou à protéger les écosystèmes côtiers. C'est ainsi que dans certaines zones, la pêche aux filets, quel que soit le maillage utilisé, ou encore la pêche au lamparo, peut être interdite. L'accès à certaines zones sensibles du point de vue écologique peut aussi être interdit. Certaines de ces mesures peuvent être considérées comme 'traditionnelles' alors que d'autres sont plus récentes et font suite à la conscientisation accrue des communautés sur les questions environnementales.

Enfin, le Parc national de Mohéli a la possibilité de prendre des mesures spécifiques pour la protection et la conservation des ressources naturelles relevant de son mandat de gestion. La zone de compétence du Parc recouvre une grande partie de la zone de pêche des ressources démersales de Mohéli. Le Parc travaille par exemple sur la mise en place de périodes de repos biologiques et sur la mise en place de zones de réserves. La question de la réglementation de la pêche aux filets dans la zone du Parc constitue par ailleurs une question très sensible.

2.5.2. Services clés de la gestion du secteur

De manière générale, il est à souligner l'amélioration continue de l'administration générale des activités de pêche (ex. immatriculation, cartes professionnelles, licence, statistiques), grâce aux appuis des projets CoReCSuD puis SWIOFish1. Le système de statistiques et d'information sur les pêches a également connu une amélioration significative, avec notamment la création et l'opérationnalisation d'une nouvelle base de données sur la pêche artisanale, et la possibilité d'utiliser des Smartphones pour la saisie automatique des données. Depuis la fin de l'année 2016, la DRGH travaille sur la mise en place d'un système de suivi des captures de poulpe et de langouste (non couvertes par le système de suivi de la pêche artisanale), d'un système de suivi des prix à la débarque des principales espèces commerciales, et d'un bulletin statistique.

Il en est de même dans le domaine de la lutte contre la pêche INN et de l'amélioration du sauvetage en mer, avec l'aide de différents partenaires (Banque Mondiale, UE/SmartFish, UE/appui sectoriel de l'accord de pêche). Cela fait référence à la participation des Comores à des opérations conjointes de surveillance en mer dans le cadre des activités de la COI, à la préparation d'opérations nationales de surveillance en mer, à des actions de renforcement des capacités du CNCSP, aux initiatives en cours concernant la surveillance participative des pêches, à la conduite d'activités pilotes de test de balises satellites de détresse sur les vedettes dans le cadre de la recherche et des secours en mer, et aux collaborations institutionnelles développées par le CNCSP avec l'ANAM, la Gendarmerie maritime, les garde-côtes et le Parc national de Mohéli.

Des efforts importants ont également été consentis sur les questions de contrôle-qualité et de traçabilité des produits, avec notamment le renforcement des capacités de l'autorité compétente (Office qualité). Cela a été fait dans la perspective d'obtenir l'agrément du pays pour exporter vers les marchés de l'UE. Suite au « carton rouge » de l'UE, le pays ne devrait malheureusement pas être en mesure de pouvoir exporter vers les marchés de l'UE avant quelques années. Les acquis en matière de renforcement des capacités de l'Office qualité constituent toutefois une opportunité dans l'hypothèse

du développement d'exportations vers d'autres marchés à l'international (hors UE) et dans la région (Tanzanie, Kenya, Maurice, et Afrique du Sud notamment).

Un autre service clé de la gestion du secteur a connu des améliorations significatives au cours des dernières années, toujours dans le cadre de financements extérieurs, s'agissant de la formation professionnelle et de la recherche-développement en s'appuyant sur les compétences de l'ENP (pêche autour de DCP, sécurité en mer, récifs artificiels sous forme de pot à poulpes, transformation des produits de la pêche, etc.).

En revanche, le dispositif de recherche sur les dynamiques bioécologiques et l'état des ressources halieutiques ainsi que sur les aspects économiques liés à l'exploitation et la valorisation des ressources, est notoirement insuffisant. Ce qui constitue un frein supplémentaire à l'élaboration de politiques publiques pour le développement durable, notamment d'un point de vue environnemental et économique, du secteur des pêches et de ses filières.

2.5.3. Organisations socio-professionnelles

Associations et coopératives de pêcheurs

Aux Comores, les termes d'association ou de coopérative prêtent souvent à confusion. En principe, une association (ou syndicat) a pour vocation de représenter les acteurs de la pêche lors des concertations avec les pouvoirs publics et de défendre les intérêts de la profession. Une coopérative a pour vocation d'améliorer l'organisation et les performances économiques de la profession (ex. achat groupé de matériel, gestion d'une infrastructure ou d'un équipement collectif, regroupement de la production dans le but d'augmenter le pouvoir de négociation avec les mareyeurs). Aux Comores, la distinction est rarement faite. Dans le même temps, il existe un cadre juridique permettant la constitution d'associations et, dans les faits, il existe (au moins sur le papier) des associations au niveau de la plupart des sites de pêche. Alors que ce n'est pas encore le cas pour les coopératives dans la mesure où, malgré la volonté politique actuelle de l'administration de promouvoir le mouvement coopératif dans la pêche, seuls les textes relatifs à l'agriculture autorisent la création de coopératives.

Quoi qu'il en soit, les pêcheurs comoriens sont aujourd'hui regroupés au sein d'organisations professionnelles présentes à plusieurs niveaux : associations/coopératives au niveau des villages, syndicat régional au niveau des trois îles, et syndicat national au niveau du pays. Selon les données communiquées par le Syndicat national des pêcheurs, il y aurait 121 coopératives/associations sur le territoire national regroupant au total 7 600 pêcheurs : 55 à Grande Comore (4 000 pêcheurs), 45 à Anjouan (3 000 pêcheurs) et 21 à Mohéli (600 pêcheurs). Ces organisations sont néanmoins encore peu structurées et effectives dans l'ensemble, et souffrent d'un certain manque de légitimité dû en partie aux confusions entre coopératives, associations et syndicats qui a pu conduire à des conflits d'intérêt. Mais des progrès sont attendus au cours des prochaines années à la faveur des actions conduites par l'administration, avec l'appui de projets et notamment du projet SWIOFish1. La plupart des actions (cogestion, amélioration de la valorisation des produits, sécurité en mer, etc.) prévoient en effet des activités de renforcement des capacités des organisations professionnelles dans la pêche.

La création récente de la Chambre d'agriculture et de la pêche (cf. ci-dessous) pourrait par ailleurs favoriser la clarification de la question du statut et des fonctions entre les différentes organisations professionnelles dans la pêche.

Chambres

L'Union de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture (UCCIA) a été créée en 1995. Sa mission globale est de faciliter le développement du secteur privé et de servir d'interface entre le secteur privé et le gouvernement dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques de développement. L'UCCIA fonctionne en partie sur des dotations budgétaires de l'Etat. Jusqu'à très récemment, le champ de compétences de l'UCCIA couvrait aussi les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Un processus d'autonomisation de ces deux secteurs, à travers la création d'une Union des Chambres d'agriculture, de pêche et d'élevage (UCAPE), est en cours. Toutefois,

lorsque la réforme aura abouti, l'UCCIA devrait continuer à jouer un rôle important, en tant que chambre, dans le processus de développement des filières de la pêche. Car l'UCCIA continuera d'exercer ses compétences dans des domaines concernant également le secteur privé et les filières dans la pêche : commerce et industrie (y compris des produits de la pêche), appui-conseil au secteur privé, amélioration du climat des affaires, développement d'un observatoire économique et statistique pour les entrepreneurs comoriens, etc.

Au milieu des années 2010, l'UCCIA est intervenu dans le domaine de la facilitation de l'accès au crédit pour des entrepreneurs dans différents secteurs d'activité dont la pêche via différentes sources de financement comme le Koweït (AMIE), le Qatar (MECK) ou la BAD. L'UCCIA a été également étroitement associée à la conception et au montage du projet de la SNP financé par des fonds arabes. L'UCCIA pouvait également acheter des parts dans la SNP.

Comme indiqué ci-dessus, une Union des chambres d'agriculture et de pêche est en cours de constitution. Les pêcheurs seraient représentés par le syndicat national et les syndicats régionaux des pêcheurs.

Un autre acteur potentiel du paysage institutionnel des filières de la pêche peut être mentionné, s'agissant des **organisations syndicales patronales** (OPACO et MODEC). A l'heure actuelle, ces organisations n'ont pas de vision spécifique concernant le développement du secteur de la pêche et de ses filières, ni en ce qui concerne le développement de l'économie bleue. Ce qui n'empêche pas ces organisations d'être sensibles aux perspectives de développement importantes de ces secteurs en termes de création de richesses et d'emplois, et d'être associées aux réflexions stratégiques.

2.5.4. Accords de cogestion

En 2017, une quinzaine d'accords de cogestion concernant une dizaine de villages de pêcheurs ont été signés par l'administration centrale (pêche et environnement), les autorités insulaires, les collectivités locales (mairies) et les associations de pêcheurs concernées. Ces accords ont été l'aboutissement d'un processus de dialogue et de partenariat entre l'administration et les communautés de pêcheurs dans les villages concernés, appuyés par le projet CoReCSuD. Ces accords visent à garantir la durabilité des ressources sur les platiers récifaux, à améliorer les conditions de vie de communautés dépendantes de la pêche et classées parmi les plus pauvres, et parfois à prévenir et gérer des conflits d'usage entre villages voisins. Les accords de cogestion peuvent être classés en trois grandes catégories : ceux portant sur la gestion de la pêche traditionnelle et artisanale (toutes pêcheries confondues) ; ceux portant sur la gestion spécifique de la pêcherie du poulpe ; et ceux portant sur la gestion des infrastructures communautaires à vocation pêche.

Les mesures prévues par les différents accords de cogestion mettent l'accent sur la pêche traditionnelle et la pêche à pied. Elles sont composées, d'une part, de mesures réglementaires déjà en vigueur mais pas ou faiblement appliquées (ex. interdiction de la pêche à la dynamite, au tephrosia ou à la moustiquaire, interdiction de certaines pratiques telles que la destruction des coraux ou l'extraction de sable, interdiction de la pêche au filet dans le Parc de Mohéli, maillage minimal pour la pêche au filet) et, d'autre part, de mesures innovantes telles que la mise en place d'un système de carte de pêcheur (pour contrôler l'accès aux zones de pêche), ou encore l'instauration de zones de réserves et de périodes de repos biologique pour la pêcherie du poulpe. Le concept sous-jacent étant de faciliter l'application de la réglementation nationale dans les zones faisant l'objet d'un accord et de renforcer la réglementation existante à travers l'introduction de mesures locales.

La mise en œuvre des accords de cogestion ne semble pas encore avoir commencé.

2.5.5. Aires marines protégées

La seule Aire marine protégée (AMP) aux Comores est pour l'instant celle du Parc national de Mohéli, dont la date de création remonte à 2001. Dans le cas de Mohéli, il s'agit d'un territoire maritime couvrant une superficie d'environ 36 000 ha, où des mesures particulières de gestion des ressources halieutiques et des écosystèmes marins et côtiers sont mises en œuvre dans un objectif de maintien de

la biodiversité. L'approche de gestion de cette AMP privilégiée par le Parc de Mohéli tient cependant compte des aspirations des populations locales et de la nécessité de promouvoir des modes d'exploitation et de gestion des ressources vertueux et impliquant les communautés de pêche. Le Parc de Mohéli a du reste été étroitement associé à l'élaboration des accords de cogestion dans la zone du Parc et des collaborations sont développées régulièrement avec l'administration des pêches et le CNCSP. Le Parc est par ailleurs en train de promouvoir la mise en place de réserves intégrales (interdites à la pêche) dans certaines zones sensibles du point de vue écologique.

Depuis quelques années, le gouvernement projette de mettre en place cinq nouvelles aires protégées, dont trois AMP, et de créer une agence autonome en charge de la gestion de ces aires protégées. Une « Stratégie d'expansion du système national des aires protégées aux Comores pour la période 2017-2021 » est en cours d'adoption. Les trois futures AMP seront : Coelacanthé (Grande Comore), Mitsamiouli-Ndroudé (grande Comore), et Shisiwani (Anjouan). La carte ci-dessous indique la localisation et la taille de l'AMP du Parc de Mohéli et des trois futures AMP aux Comores.

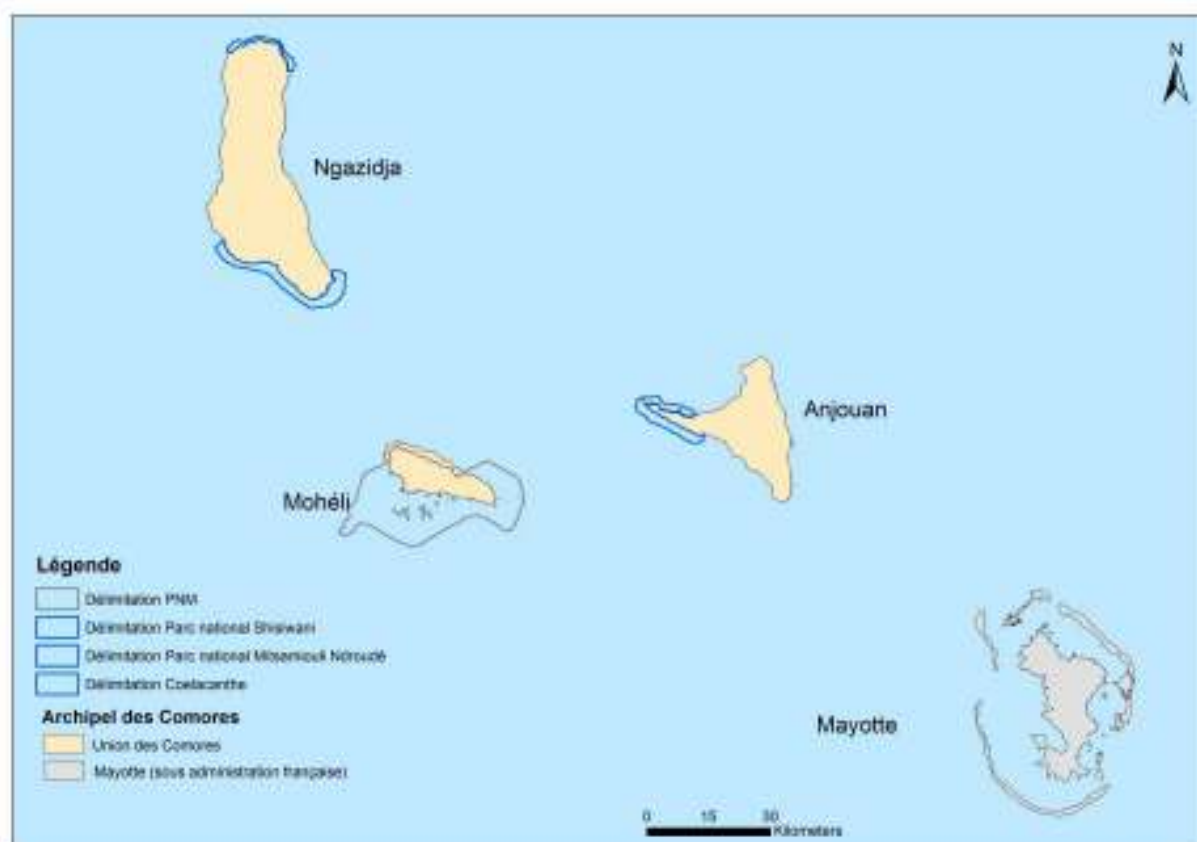


Figure 11 : Carte représentant le réseau actuel et futur des Aires marines protégées aux Comores (infographie réalisée par I.M. Tohir, Blue & Green)

3. Rôle du secteur des pêches dans l'économie nationale

Les données communiquées dans cette partie sont un résumé des données et hypothèses de calcul utilisées par la mission pour apprécier le rôle du secteur des pêches dans l'économie nationale (cf. annexe 10.3.).

Contribution au PIB

Le chiffre d'affaires à la débarque, en prenant en compte tous les segments de pêche, est d'environ 25,6 milliards KMF par an (environ 52,3 millions €).

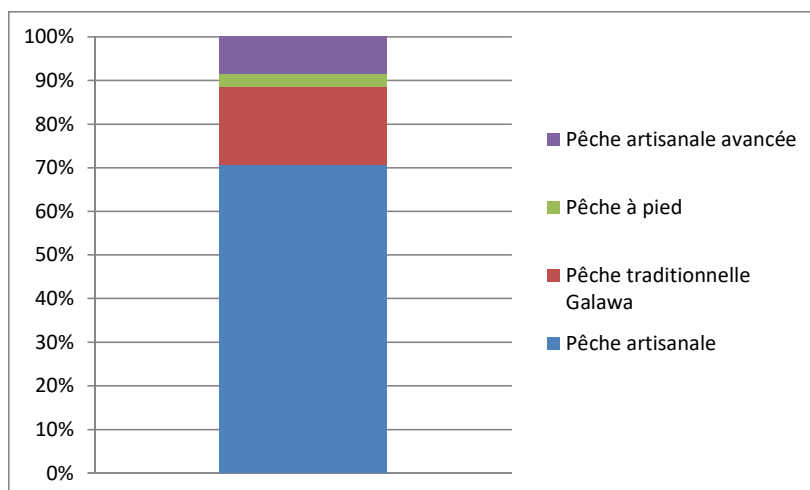


Figure 12 : Contribution des différents segments de pêche au chiffre d'affaires à la débarque (source : mission)

La valeur ajoutée brute (richesse) créée par la pêche, tous segments de pêche confondus, peut être évaluée à environ 19,8 milliards KMF par an (environ 40,5 millions €). Rapporté au PIB total (environ 511,4 milliards KMF en 2016 selon l'INSEED), la contribution de la pêche au PIB total serait d'environ 3,9%.

Les filières de valorisation de la pêche nationale dégagent un chiffre d'affaires annuel d'environ 32,3 milliards KMF. En prenant en compte la richesse créée par les activités de valorisation des produits de la pêche (mareyage principalement), la valeur ajoutée brute du secteur de la pêche pris dans son ensemble (activités de production et de commercialisation) pourrait s'élever à environ 25,5 milliards KMF par an. Ce qui porte la contribution totale du secteur des pêches à environ 5% du PIB total.

A noter que la prise en compte ou non de la contrepartie de l'accord de pêche avec l'UE (600 000 €), aujourd'hui suspendu, ne change pas l'ordre de grandeur de la contribution du secteur des pêches au PIB national.

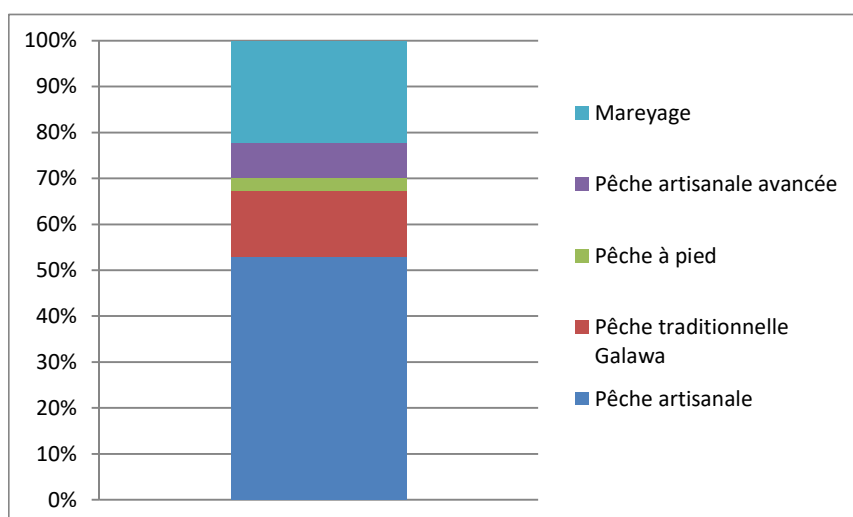


Figure 13 : Contribution des principaux maillons des filières à la création de richesses (source : mission)

Emplois

Il n'y a pas de données récentes concernant le nombre d'emplois dans le secteur de la pêche. Sur la base d'un parc d'environ 5 000 embarcations, avec 2 personnes à bord, et en prenant en compte les pêcheurs à pied (environ 3 300) et les pêcheurs-plongeurs (environ 700), on estime que les activités de pêche procurent au minimum 15 000 emplois au total.

En prenant en compte les activités indirectes liées à la pêche, en amont et en aval des filières, on peut raisonnablement estimer que le secteur de la pêche génère entre 25 000 et 30 000 emplois.

Consommation

En prenant en compte les importations (il n’y a pas d’exportations de produits de la pêche aux Comores, hormis quelques dizaines de tonnes de langoustes), la disponibilité apparente de produits de la mer peut être estimée à environ 17 500 tonnes par an. Rapporté à la population totale (environ 828 000 personnes en 2016 selon l’INSEED), on peut estimer que la consommation de poisson par habitant est d’environ 21,1 kg/an. Ce qui constitue l’une des consommations de produits de la mer les plus élevées du continent africain.

Recettes budgétaires

Depuis la suspension de l’accord de pêche avec l’UE, les recettes budgétaires issues de la pêche sont marginales. La seule source de recette budgétaire actuelle provient des redevances perçues auprès des 5 senneurs seychellois autorisés à pêcher dans les eaux comoriennes.

Le gouvernement est en train de mettre en place un système de paiement de droits d’accès pour les propriétaires de vedettes (système de licence, prévu dans les textes sur la pêche). Le taux de la redevance serait de 3 500 KMF par CV. Selon la Loi de finances, les recettes budgétaires escomptées pour la délivrance des licences était d’environ 196,4 millions KMF en 2017. Ce niveau de réalisation de recettes n’a pas été atteint car le système est encore en cours de mise en place. Pour 2018, les recettes budgétaires attendues ont été revues à la baisse, avec un montant d’environ 123 millions KMF (environ 250 000 €).

Autres contributions indirectes des filières de la pêche

L’évaluation des effets économiques induits par le secteur de la pêche est un exercice complexe, qui sort du cadre de cette étude. Néanmoins, il est intéressant de mentionner quelques chiffres qui viennent confirmer qu’en plus de sa contribution directe, le secteur des pêches constitue l’un des secteurs stratégiques de l’économie comorienne.

Ainsi, le marché des embarcations et des moteurs représente un chiffre d’affaires annuel d’environ 1,2 milliards KMF par an.

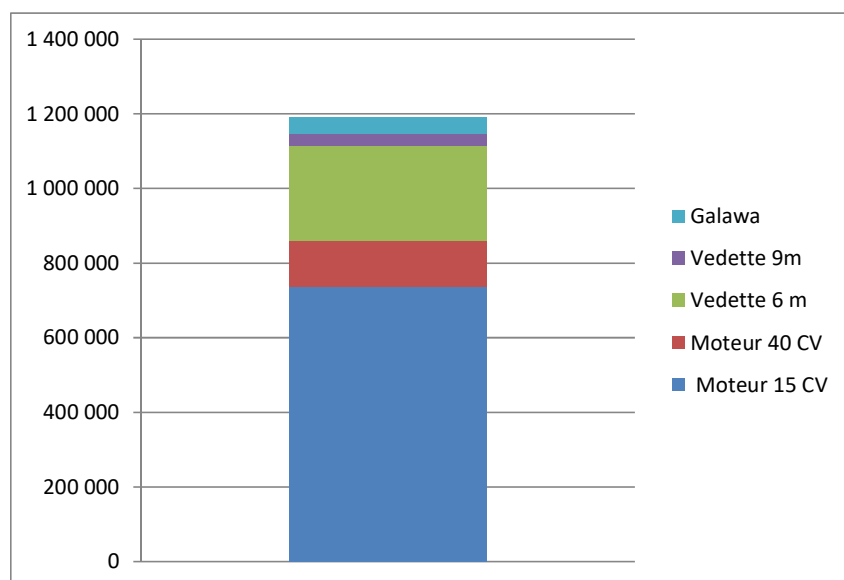


Figure 14 : Marché annuel (chiffre d’affaires en milliers de KMF) de la filière d’approvisionnement en embarcations et moteurs de pêche (source : mission)

Les filières de valorisation des produits de la mer importés représentent par ailleurs un chiffre d’affaires annuel d’environ 1 milliard KMF par an.

Le secteur des pêches joue également un rôle important dans les économies locales et le développement de stratégies communautaires au niveau de nombreux villages du littoral. Cela fait notamment référence à la construction de routes et pistes d’accès (ex. Ouella ou Bangoa à Grande

Comore) et à la contribution au financement de candidats à l'expatriation (diaspora) au sein des communautés.

Il convient également de souligner le rôle social rempli par certains métiers du secteur de la pêche. La pêche à pied est par exemple pratiquée par des populations particulièrement vulnérables à la pauvreté. Beaucoup de watchouzis (revendeuses de poisson) sur la Grande Comore sont par ailleurs des femmes se trouvant dans des situations sociales précaires (veuves, divorcées).

4. Climat des affaires

4.1. Climat des affaires aux Comores en général

La rédaction de cette section s'appuie sur l'analyse de nombreux documents¹⁹, complétée par les discussions de la mission avec différentes parties prenantes, publiques ou privées, concernés directement ou indirectement par les filières de la pêche.

Un climat des affaires globalement peu favorable...

Existence de freins 'structurels' au développement du secteur privé

Parmi les freins 'structurels' affectant le développement du secteur privé, on peut souligner :

- L'étroitesse du marché national, la faiblesse du pouvoir d'achat de la population (liée à un taux de chômage important), le caractère insulaire du pays et l'accès difficile aux marchés d'exportation ;
- La faible diversification de la base économique et le faible niveau de développement du secteur de l'industrie ;
- Un niveau de risque élevé pour les entrepreneurs, qui se traduit, entre autres, par la cherté et la difficulté de l'accès à des financements à moyen et long terme ;
- La cherté des facteurs de production, et notamment un coût élevé et une irrégularité de la fourniture d'énergie ;
- Le manque de performances des infrastructures (transport, communication) ;
- Un manque de ressources humaines qualifiées ; et
- Un accès difficile au foncier.

Par ailleurs, pour des raisons historiques et socioculturelles, le secteur privé est davantage tourné vers le commerce et l'importation, plutôt que vers les secteurs primaire et secondaire où la notion de risque est plus élevée. En outre, il a souvent été rapporté à la mission que la petitesse du pays fait que le sentiment de jalousie à l'égard de ceux qui « réussissent » est assez fort aux Comores et que, de manière générale, le privé est davantage perçu comme un profiteur et non comme un acteur du développement économique du pays. Ce qui a un impact certain sur la qualité du dialogue public-privé.

Prédominance du secteur informel

Le secteur informel continue de représenter une part dominante dans la plupart des secteurs de l'économie, y compris dans le commerce de détail, l'agriculture, la pêche et certains services comme la restauration et le tourisme. Cela se traduit par une faible productivité des opérateurs économiques, résultant d'une professionnalisation insuffisante, d'un manque d'initiatives entrepreneuriales, de faibles capacités en gestion, et d'un manque de compétences spécialisées.

¹⁹ Les documents auxquels il est fait référence comprennent notamment : SCA2D 2018-2021 ; Stratégie nationale industrielle pour les MPME, 2017 ; Stratégie de développement du secteur privé (BAD/PRCI), 2018 ; Perspectives économiques en Afrique (2017) ; Notes de politique sur les Comores : Accélération du développement économique dans l'Union des Comores. Banque Mondiale. Février 2014. ; Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce en Union des Comores (EDIC 2015-2019) - Rapport Exécutif et Feuilles de Route. Avril 2015.

La prépondérance de l'informel, même s'il constitue une « soupape sociale », constitue toutefois un manque à gagner significatif pour l'Etat, ainsi qu'une contrainte supplémentaire au développement du secteur privé. Car la faible fiscalisation de l'informel se traduit par une sur-fiscalisation du secteur privé et par une concurrence déloyale lorsque les produits ou services du secteur privé rentrent en compétition avec ceux du secteur informel qui évolue avec très peu de contraintes réglementaires et fiscales. Sans compter que la prolifération de l'informel est susceptible de contrecarrer les tentatives d'organisation et de normalisation des différents secteurs.

Gouvernance inadaptée

De manière générale, l'Etat joue un rôle très important dans l'économie nationale tant en ce qui concerne le choix des orientations stratégiques que du type de modèles économiques à promouvoir. L'Etat est très « intrusif » dans la vie des entreprises du secteur privé, ce qui peut freiner le développement du secteur privé et parfois être source de nombreuses « tracasseries ». L'Etat est également impliqué dans la production de biens et services via des entreprises publiques qui peuvent venir concurrencer de manière déloyale ceux du secteur privé. En outre, l'Etat ne favorise pas suffisamment le dialogue et le développement de relations partenariales avec le secteur privé, ce qui se fait au détriment de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique en appui au développement économique du pays.

La SCA2D indique par ailleurs que « dans le domaine de la lutte contre la corruption, des progrès constants ont été observés, mais une culture d'impunité et les faiblesses du système de justice sapent la capacité du gouvernement à prendre des mesures ». De fait, la corruption semble constituer une sérieuse contrainte au développement du secteur privé, y compris pour l'obtention d'autorisations administratives.

Le caractère insulaire du pays a également pour effet de complexifier la gouvernance. De plus, l'organisation politique, administrative et fonctionnelle est encore en construction et souffre d'un manque de moyens humains, matériels et financiers.

D'autres problèmes liés à la gouvernance concernent le manque de continuité des politiques publiques (or le manque de visibilité constitue un frein à l'investissement) et la faiblesse des institutions. Ce deuxième point fait notamment référence au fait que les relations personnelles et les réseaux semblent déterminants pour faire avancer les démarches administratives et les dossiers d'investissement. Or, en cas de nouvelles nominations dans les institutions, c'est tout le processus de création ou de développement d'entreprise qui peut être contrarié.

Des opérateurs économiques mettent aussi en avant le manque de connaissances de la part de nombreux politiciens et fonctionnaires sur ce qu'est le monde de l'entreprise et ce que sont les réalités et difficultés du secteur privé. Combiné à une politisation fréquente de l'action publique, cela se traduit souvent par un faible impact des investissements publics en appui au développement économique.

... avec cependant des progrès notables dans l'amélioration du climat des affaires

Amélioration de l'attractivité de l'investissement

Un nouveau Code des investissements est entré en vigueur en 2007 avec l'objectif d'attirer les investisseurs et de les aider à créer des entreprises en garantissant l'égalité de traitement entre les investisseurs étrangers et nationaux.

Des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre du Code des investissements avec la création et le lancement de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) des Comores. L'ANPI a notamment pour mission de servir de guichet unique pour les promoteurs et porteurs de projets d'investissement et de faciliter l'obtention des conventions permettant aux opérateurs de bénéficier d'exonération de droits de douanes en lien avec le Code des investissements.

Amélioration du dialogue public-privé

Comme indiqué plus haut dans le rapport, la création des Chambres a permis de renforcer le dialogue de manière appréciable entre le secteur privé et le gouvernement. Dans un contexte où par ailleurs l'UCCIA et les chambres insulaires ont vu leur gouvernance et leur position renforcées.

On peut également souligner que le cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SCA2D dispose de groupes techniques sectoriels (GTS) incluant des acteurs privés.

Amélioration de l'accès au crédit

L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence a été un autre fait marquant de ces dernières années, avec une amélioration de la couverture géographique et du nombre de guichets. Le réseau d'institutions de financement décentralisés ou de microfinances (Meck, Sanduk, AMIE) s'est progressivement développé pour pallier les carences du secteur bancaire traditionnel.

4.2. Considérations spécifiques sur l'attractivité des filières de la pêche pour le secteur privé

Les éléments présentés ci-dessus sur le climat des affaires en général sont également applicables au contexte du secteur de la pêche. La présente section se propose d'approfondir l'analyse en regardant d'autres aspects plus spécifiques liés au secteur et qui impactent l'attractivité des filières de la pêche dans le pays.

4.2.1. Initiatives récentes en matière de développement de nouveaux modèles d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques

COMPECHE

La COMPECHE est une société de pêche créée en 2002, basée à Moroni et spécialisée à l'origine sur l'exploitation et la valorisation des pêcheries démersales du banc de Lazarus (4 vedettes de 9m). En 2010, la société a fait l'acquisition d'un palangrier semi-industriel de 18m (importé du Sri Lanka), avec la vision de se diversifier avec l'exportation de thonidés majeur vers UE, dans un contexte où à l'époque les Comores était confiant quant à sa capacité à obtenir l'agrément. La COMPECHE misait aussi sur la mise en place imminente de la SNP qui aurait pu jouer le rôle de locomotive pour le développement des exports vers l'UE. Les investissements de la SNP prévoyaient aussi la construction d'un quai dédié à la pêche semi-industrielle ce qui aurait facilité les opérations d'avitaillement et de débarquement des produits. La COMPECHE dispose également d'installations frigorifiques à terre (2 chambres froides d'une capacité de stockage de 50 tonnes, 1 machine à glace, 1 tunnel de congélation). La société a malheureusement fini par connaître des difficultés financières, notamment suite à sa stratégie de diversification qui s'est avérée être un échec. La société a cessé actuellement ses activités et est en phase de désengagement.

A l'époque où la société exploitait les ressources démersales du banc de Lazarus, il est intéressant de noter que les vedettes opéraient dans le cadre d'un accord de pêche avec le Mozambique négocié avec l'appui de l'administration comorienne. L'accès aux ressources du banc de Lazarus reposait sur un système de paiement de licences annuelles. Aujourd'hui, ainsi que vu précédemment, le modèle développé par la COMPECHE a été repris par des opérateurs économiques et ce sont aujourd'hui une trentaine de vedettes de 9m qui exploitent ces ressources. La différence majeure est que ces unités de pêche opèrent dans l'informel et qu'en plus elles ne peuvent pas rentrer, malgré le souhait des armateurs, dans le système de paiement de licences annuelles aux autorités mozambicaines. Deux de ces vedettes se sont fait du reste arraisonner en 2017 lors d'une opération de patrouille conjointe conduite dans le cadre du PRSP/COI.

Société nationale de pêche (SNP)

La SNP est une société de droit qatari, financée essentiellement sur des fonds arabes (suite à la Conférence de Doha, 2010), dont le conseil d'administration siège au Qatar. La SNP correspond à la

vision de l'Etat comorien et d'opérateurs économiques (à travers la Chambre de commerce) de mettre en place un modèle intégré de société de pêche pouvant impulser un changement majeur dans les modes d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques. La stratégie d'approvisionnement en poisson reposait notamment sur l'introduction d'un nouveau type de vedettes et la mise en place d'un système de pêcheurs sous contrats (fourniture des vedettes et du carburant versus achat de la production sans restriction de quantité à prix fixe mais plus faible que sur le marché).

L'accord de financement initial était de 22,5 millions USD (le plus gros investissement dans le pays !). Sur la période 2011-2016, la mise en œuvre du projet s'est faite dans le cadre d'une sous-traitance avec un prestataire de service privé sri-lankais, avec un suivi au niveau de la Vice-Présidence en charge de la pêche. Le niveau de dépenses a largement dépassé le montant prévu par l'accord de financement initial, et a atteint près de 40 millions USD. Un audit aurait montré que les réalisations de la SNP avaient été surévaluées, en plus du fait que certaines machines n'étaient pas aux normes. Cela a conduit le conseil d'administration, en mai 2016, à prendre la décision de rompre le contrat avec la société sri-lankaise et de changer le management de la société.

De nombreuses réalisations ont été faites par la SNP, parmi lesquelles : installation d'un chantier naval ; construction de 300 vedettes pontées de 6m, de 12 vedettes pontées de 9m et de 7 palangriers semi-industriels ; acquisition de moteurs ; construction de centres communautaires intégrés sur la Grande Comore (une dizaine) ; mise en place de tests de contrats d'approvisionnement avec des coopératives de pêcheurs ; construction d'un marché moderne à Iconi (le marché a fonctionné 2-3 mois, il était approvisionné par des produits de la SNP et les vendeurs étaient des employés de la SNP) ; développement d'installations de chaînes de froid (tunnel de surgélation, chambres froides positives et négatives, machines à glace) ; acquisition de groupes électrogènes ; construction d'unités de valorisation du poisson (atelier de traitement, conserverie, fabrique de farine et d'huile de poisson) ; construction de salles de cours et de logements pour la formation ; installation d'un laboratoire d'analyse, etc. La dernière activité (en date de novembre 2017), a consisté à faire des pêches expérimentales avec un palangrier semi-industriel²⁰.

Aujourd'hui, la SNP ne conduit plus aucune activité. Entre-temps, la coopération avec le Qatar a diminué, ce qui a probablement constitué un frein supplémentaire à la poursuite des activités de la société. Des négociations seraient actuellement en cours pour rétrocéder la SNP à l'Etat comorien. Dans un deuxième temps, la gestion des actifs de la SNP pourrait être confiée à un ou plusieurs opérateurs publics et/ou privés.

Au cours de la mission, il a souvent été demandé de faire une analyse-diagnostic de la situation actuelle et de faire des propositions concernant le devenir et l'utilisation des actifs de la SNP. Cela sort toutefois du cadre de l'étude et demanderait en outre des moyens qui dépassent largement ceux alloués à l'étude en termes de temps, d'expertise et de processus. Malgré tout, on peut dégager quelques enseignements découlant de l'initiative SNP qui peuvent servir les objectifs de la présente étude :

- Une société parapublique peut difficilement concilier des objectifs de profits et de rentabilité avec des missions de service public (ex. faire de la formation, construire des infrastructures communautaires, servir de vitrine du point de vue technologique). De plus, dans un contexte de restriction budgétaire, il aurait pu être plus efficient de s'appuyer sur des dispositifs institutionnels existants, en référence notamment au dispositif de formation de l'ENP.
- Le modèle de pêche 'modernisée' (vedettes pontées pour la pêche artisanale, palangriers semi-industriels) a été importé du Sri Lanka. Or les conditions aux Comores ne sont pas les mêmes et les choix technologiques ont manqué de pertinence. De manière générale, il est difficile de reproduire avec succès un modèle qui peut marcher ailleurs dans un autre contexte. De plus, il

²⁰ Un palangrier, opéré par un capitaine malgache et des membres d'équipage comoriens, a été armé. Dans le même temps, la SNP aurait payé deux licences de pêche palangrière. L'expérimentation n'a toutefois pas pu aboutir car les palangres auraient été rapidement vandalisées en mer par des unités de pêche artisanale.

existe dans la région des modèles de développement et de l'expertise plus proches des réalités du pays et a priori mieux adaptés.

- La stratégie commerciale tournée vers les marchés de l'UE s'est avérée erronée. Alors qu'il existe dans la région des marchés à l'exportation rémunérateurs et moins exigeants en termes règlement sanitaire.
- Le dimensionnement de la société et le rythme de ses investissements ne semble pas avoir été suffisamment fait l'objet d'études de faisabilité. Il aurait peut-être fallu concentrer les efforts dans un premier temps sur un nombre limité d'actions susceptibles de produire des résultats tangibles afin de développer ensuite le modèle ainsi validé, puis de diversifier progressivement les activités de la société.

RAZ (Moroni)

L'historique de la société RAZ, qui a cessé ses activités en 2016, est mal connu puisque les gérants ne sont plus dans le pays et que peu d'informations ont été produites. Il s'agit d'investissements étrangers, destinés au départ au secteur de l'hôtellerie puis placés sur la valorisation du poisson avec la vision de développer des exportations de produits de qualité (notamment conserves de thon à l'huile d'olive) vers les marchés de l'UE. A noter que les investissements consentis (conserverie pilote, chambres froides) avaient bénéficié d'exonération de taxes douanières conformément au Code des investissements.

Selon plusieurs témoignages, la société RAZ avait fait un essai de production et d'exportation de conserves de qualité vers Dubaï, et les premiers résultats étaient très bons. Mais la société a fini par cesser toutes activités et les gestionnaires, de nationalité italienne, ont quitté les Comores.

Les raisons de l'échec de la société RAZ sont mal connues. Parmi celles-ci, on notera : le manque d'expérience des gestionnaires dans le secteur des industries de la pêche, des difficultés rencontrées pour assurer un approvisionnement régulier en poisson de qualité ; et des perspectives d'accès aux marchés de l'UE compromises dans le moyen-long terme. D'autres facteurs ont par ailleurs été évoqués à la mission sans que cela ne puisse être vérifié : manque de rigueur dans la gestion de l'entreprise et accumulation de contentieux ; et imposition de normes de qualité de plus en plus draconiennes ayant généré des surcoûts et contribué à hypothéquer la rentabilité de l'entreprise.

AMWAJ (Mbachilé, Grande Comore)

La société AMWAJ a reposé sur des investissements saoudiens, à partir d'un concept de projet développé avec l'appui d'un diplomate comorien. Le Directeur général de la société était yéménite. Les investissements de la société ont été réalisés en 2015-2016 sur un terrain en location et ont notamment compris un bâtiment/atelier, un tunnel de congélation, une chambre froide et un groupe électrogène (coût estimatif des investissements : environ 100 millions de KMF). Les réalisations ont été faites en collaboration avec l'administration (DGRH) pour les aspects techniques et administratifs et avec l'Office pour les aspects de mise aux normes sanitaires. A noter que la procédure de demande de convention pour l'exonération des droits de douanes avec l'appui de l'ANPI avait été lancée.

A l'origine, la vision de la société, était d'exporter des fruits de mer (poulpe, calmar, langouste) vers l'Arabie Saoudite et Dubaï. Faute d'approvisionnements réguliers en fruits de mer, les activités de la société se sont réorientées en 2016 vers l'achat de poissons de qualité auprès de pêcheurs comoriens (essentiellement de Shindini), le stockage et la revente, puis plus tard (fin 2016-début 2017) vers la production afin de compléter les approvisionnements. C'est ainsi que des bateaux en provenance du Yémen ont été affrétés (une vedette de 9-10m et quatre petites vedettes) et que des membres d'équipage de nationalité yéménite ont été recrutés.

Le système d'achat/revente de produits de qualité sur des marchés de niche de Moroni a fonctionné pendant quatre mois, et semblé susciter la satisfaction de toutes les parties prenantes, y compris des pêcheurs qui venaient livrer tout ou partie de leur production. Les pêcheurs appréciaient le système en raison des prix plus stables et rémunérateurs, et aussi parce qu'il y avait une meilleure transparence sur

les prix qu'avec le système de mareyage local (le poisson était systématiquement pesé et payé au kilo), même si les délais de paiement étaient plus longs.

Tant que la société AMWAJ ne faisait que de la collecte de produits, le modèle semblait fonctionner. C'est à partir du moment où la société a souhaité pêcher que les problèmes semblent avoir commencé, avec des contentieux administratifs puis judiciaires à différents niveaux, y compris avec les Douanes pour le paiement des droits pour l'importation des bateaux et avec l'administration des pêches pour l'obtention des autorisations de pêche pour les bateaux affrétés. A cela se sont greffés des problèmes de conflits avec les pêcheurs liés à l'utilisation de pêche au lamparo et de casiers qui sont des pratiques interdites localement. Cela a finalement conduit l'investisseur saoudien à se retirer définitivement en février 2018.

Il est difficile de bien cerner les raisons de l'échec du projet AMWAJ, considérant que probablement chacune des parties prenantes des contentieux avait ses raisons. L'une des raisons les plus souvent évoquées serait qu'entre le moment de la conception, du démarrage et de la mise en œuvre du projet, le contexte politique avait changé et que les réseaux initiaux permettant de faciliter les démarches administratives ne fonctionnaient plus. Si cela s'avère exact, cela veut dire que pour qu'un projet réussisse, en plus d'être pertinent du point de vue du concept, du dimensionnement, du lieu et du management, il faut qu'il y ait une certaine continuité des politiques publiques tout au long du cycle de projet. Un autre enseignement de ce projet AMWAJ est que cela a permis de montrer que les pêcheurs peuvent adapter leurs pratiques commerciales dès lors que leur intérêt est bien compris.

OMEGA (Ouani, Anjouan)

OMEGA est une société de pêche de droit comorien, dont la création toute récente a été impulsée par un opérateur économique étranger implanté aux Comores depuis de nombreuses années (dans le commerce de girofle) et connaissant les métiers de la pêche, notamment en Tanzanie. A terme, la vision d'OMEGA est d'intégrer toute la filière des thons et espèces associées : production via une flotte de pêche artisanale 'avancée' ou 'modernisée', collecte de produits auprès de pêcheurs sous contrat et utilisant des méthodes de conservation sous glace à bord des vedettes, nettoyage et congélation, stockage, conserverie (capacité d'une tonne de boîtes/jour), usine de farine de poisson (pour notamment utiliser les sous-produits et les déchets de la conserverie), et commercialisation des produits (entiers congelés, conserves, farine de poisson) sur les marchés nationaux et régionaux.

La société prévoit plusieurs étapes dans la réalisation de sa vision. Pour l'instant, elle en est au stade de l'expérimentation, avec un accent sur le développement de méthodes de pêche artisanale améliorée basées sur des technologies utilisées en Tanzanie (équipements électroniques dont GPS et échosondeur, pêche à la ligne avec moulinet, possibilité de trainer plusieurs lignes, moteur HB 40CV), sur l'aménagement de son futur site de production (sur le littoral, au niveau de l'aéroport d'Anjouan), et sur le montage financier en associant des institutions bancaires nationales.

Ce projet pourrait à terme avoir un impact considérable sur le processus de développement et de modernisation de la pêche artisanale thonière à Anjouan et sur l'organisation des filières de valorisation des grands pélagiques (en permettant notamment d'absorber les surplus de production observés pendant la période du kashkazi). Si le projet aboutit, il pourrait aussi avoir un impact significatif sur la structure de la balance commerciale des Comores en mettant sur le marché des produits qui aujourd'hui sont importés (conserves, farine de poisson).

4.2.2. Fiscalité dans la pêche

Le secteur des pêches est un secteur essentiellement informel. D'après les données de l'ANPI, sur 560 entreprises créées ou formalisées aux Comores sur la période 2016-2017, moins de 6% du total sont issues des filières de la pêche. Par ailleurs, la seule 'taxe' à laquelle les pêcheurs devraient être soumis prochainement concerne le paiement de droits d'accès (licence) pour la pêche artisanale. Le secteur des pêches est donc un secteur défiscalisé ou faiblement fiscalisé.

Le Code des investissements de 2007 prévoit des exonérations de taxes douanières pour l'importation de biens et équipements dans le secteur de la pêche (moteurs, fibre de verre, équipements), de l'ordre de 47%. Comme indiqué précédemment, les dossiers de demande d'exonération sont traités au niveau de l'ANPI. Lorsque la demande aboutit, cela donne lieu à la signature d'une convention entre l'investisseur et le ministère des finances, le principe étant que dans un premier temps les Douanes perçoivent les taxes à l'importation et que dans un deuxième temps l'Etat reverse les frais de douanes à l'investisseur importateur. Dans le cas spécifique de la pêche où l'informel domine, les dossiers doivent passer par le biais des coopératives ou associations de pêcheurs.

Suite à un certain nombre d'abus et de passe-droits dans le passé, notamment avec des moteurs qui n'étaient pas nécessairement destinés à la pêche et qui se retrouvaient dans certains cas sur le marché à prix TTC, l'Etat a mis un net coup de frein au dispositif d'exonération sur les moteurs depuis 2016. Pour les autres intrants de pêche, c'est encore possible, mais les contrôles sont aujourd'hui plus rigoureux. De manière générale, le principe actuel est que l'exonération est aujourd'hui une exception. Les textes sont par ailleurs en cours de régularisation, et ce n'est que dans le cas d'investissements « à haute valeur » que l'Etat exonère.

Les autres difficultés concernant la mise en œuvre du dispositif d'exonération dans la pêche sont à mettre en relation avec la faiblesse des organisations de pêcheurs. Il est fort possible que pour bénéficier d'exonérations à l'avenir, les pêcheurs devront passer de l'échelle associative à l'échelle d'entreprise. Il a également été mentionné à la mission que les procédures d'exonération via l'ANPI ont été centralisées depuis peu, ce qui rallonge et complexifie davantage les démarches, ce qui peut décourager les importateurs qui préfèrent payer les taxes et récupérer leurs marchandises lorsqu'elles sont déjà au port. Le manque de collaboration, dans certains cas, avec la DGRH pour aider au montage de dossiers d'investissement spécifiques dans le secteur constitue une autre contrainte à la mise en œuvre du système d'exonérations.

Par ailleurs, il existe une taxe spécifique liée au cordon douanier, intitulée TCA, qui est indexée à la valeur des biens d'équipements intermédiaires importés. Cette taxe s'élève à environ 10% de la valeur des biens importés pour les entreprises du secteur privé. Cette taxe constitue un élément de concurrence déloyale supplémentaire avec le secteur informel, et serait une incitation supplémentaire pour certains opérateurs de la filière (grossistes, chantiers navals) à rester dans l'informel. Ce système de TCA est cependant en cours de réexamen, et le gouvernement comorien est en train de travailler sur la mise en place d'un système de TVA (qui remplacerait le système de TCA) pour se conformer aux règles du commerce régional et international (OMC).

4.2.3. Financement dans le secteur de la pêche

Les sources de financement dans le secteur de la pêche sont variées : autofinancement sur fonds propres, diaspora (surtout au niveau de la Grande Comore), système d'entraide communautaire (ex. tontine), et crédit institutionnel (Sanduck, Meck, AMIE). En l'absence de données, il n'est pas possible d'avoir une idée sur la part de chacune de ces sources dans le financement global du secteur.

Une étude spécifique sur l'accès aux crédits des pêcheurs comoriens a été réalisée en 2015 dans le cadre du projet CoReCSuD. Celle-ci a permis de faire ressortir les difficultés rencontrées par les pêcheurs pour accéder aux crédits proposés par les institutions financières, en mettant en avant « l'incapacité avérée des pêcheurs à présenter et soutenir correctement les dossiers de crédit (de la demande à la négociation du contrat, jusqu'au suivi du recouvrement) ». L'étude a préconisé des actions de formation des pêcheurs, complétées par une assistance technique permanente en matière de gestion des dossiers de crédit. Cette assistance technique vient d'être mobilisée dans le cadre du projet SWIOFis1.

Chacune des institutions de crédit institutionnel a ses spécificités par rapport aux montants, aux conditions d'octroi, au coût et aux modalités de remboursement des prêts. L'analyse de ces systèmes fait cependant ressortir des généralités.

Le montant des crédits alloués se situe autour de 2 millions KMF, ce qui correspond au coût d'acquisition d'une unité de pêche artisanale (vedette et moteur). Certaines institutions proposent aussi des produits financiers pour les revendeurs/ses (constitution d'un fonds de roulement) d'un montant oscillant autour de 50 000 KMF. Dans tous les cas, le montant maximal des prêts dans la pêche pouvant être octroyés par les institutions de micro-crédit (Meck, AMIE) se situe entre 3 et 5 millions KMF. Seule la Sanduk, qui est une institution de financement décentralisée, peut en théorie proposer des prêts pouvant aller jusqu'à plusieurs dizaines de millions de KMF.

En règle générale, les prêts sont octroyés à titre individuel dans la pêche. Le principe de la caution solidaire via les coopératives ou associations pour des investissements individuels est en effet très peu appliqué dans la pêche, en raison du manque de structuration des organisations de pêcheurs et de quelques mauvaises expériences dans le passé. Il existe en revanche des cas où des prêts sont aujourd'hui octroyés à travers des associations pour des investissements collectifs (ex. entretien des DCP à Ouella ou à Maraharé), avec des hypothèques mises sur un certain nombre de vedettes. Les principales difficultés rencontrées par les pêcheurs pour accéder au crédit tiennent au manque de garantie qu'ils peuvent généralement offrir (foncier, biens). Dans certains villages (ex. Ouella), un système de garantie sur gage avec de l'or et de l'argent est utilisé pour contourner cette difficulté.

On peut aussi noter que des réflexions sont en cours au niveau d'institutions comme Sanduk et Meck pour proposer des systèmes de crédit-bail qui permettent de contourner le problème de manque de patrimoine/garantie de certains clients dont les pêcheurs. Le principe du crédit-bail est de proposer un système de location du bien pendant une durée déterminée, avec une option d'achat à terme. Les limites de ce système dans la pêche résident toutefois dans le fait que ce sont les institutions qui achètent les biens et qui les proposent ensuite aux clients. Or, en l'absence de spécialistes au niveau des institutions de financement, cela pose le risque de l'inadaptation des matériels et équipements de pêche proposés.

La principale problématique du crédit institutionnel dans la pêche est que le coût du crédit est très élevé. En prenant en compte les frais de dossier, les taux d'intérêt, les frais d'assurance, et les échéances de remboursement, le coût réel du crédit se situe en effet autour de 20% par an. Même si le taux officiel au niveau de la Banque centrale se situe entre 7 et 14%. A cela peuvent s'ajouter des pénalités importantes en cas de retard de paiement, or ces retards de paiement sont assez fréquents compte tenu de l'inadaptation des modalités de remboursement (échéances régulières) avec les aléas de la pêche et des activités de mareyage. A noter également qu'il n'existe pas de système de bonification des prêts dans la pêche, ce qui ne permet pas de baisser le coût réel du crédit.

4.3. Conclusions préliminaires concernant l'attractivité des filières de la pêche

Globalement, on peut considérer que l'attractivité des filières de la pêche pour un entrepreneur désireux d'investir dans le secteur est faible, pour un ensemble de raisons développées ci-dessus, et qui font référence à :

- un climat des affaires en général peu favorable aux Comores, malgré des améliorations en cours ;
- un sentiment d'échec qui prédomine lorsque l'on analyse les initiatives récentes en matière de développement de nouveaux modes d'exploitation et/ou de valorisation des ressources halieutiques, même si des succès relatifs peuvent être mis en avant (ex. grossistes, pêcheries du banc de Lazarus) et que des projets en cours semblent prometteurs (ex. projet OMEGA) ;
- une fiscalité qui n'incite pas les opérateurs économiques du secteur informel à se structurer en entreprises et à développer une culture de l'entrepreneuriat dans le secteur ;
- un système de crédit institutionnel cher et difficile d'accès ;
- une méfiance des entrepreneurs et des investisseurs potentiels vis-à-vis du secteur de la pêche compte tenu du caractère aléatoire et risqué des activités (y compris la difficulté de contrôler

les activités en mer pour un armateur et de prévenir le risque de transbordement des captures), combinée à un manque de compétences et de connaissance sur le monde des affaires dans la pêche.

D'autres considérations, de nature sociale, jouent également en défaveur du climat des affaires dans la pêche aux Comores. Cela fait référence au métier/statut du pêcheur qui dans la société comorienne est peu valorisant, et n'incite pas les jeunes ayant suivi un cursus scolaire supérieur à évoluer dans le secteur. Cela fait également référence au fait qu'en règle générale les familles 'boudent' les filières de formation professionnelle, y compris celles proposées par l'ENP. De ce fait, les élèves en formation à l'ENP sont souvent des jeunes en situation d'échec scolaire ou qui n'ont pas encore eu le bac, et qui, lorsqu'ils ont le bac, ne poursuivent pas dans les métiers liés à la pêche. Enfin, il convient de souligner le faible niveau d'alphabétisation fonctionnelle en milieu pêcheur, ce qui constitue un frein réel à la formalisation des activités et au développement de l'entrepreneuriat.

On peut également évoquer, d'une part, les **faiblesses et dysfonctionnements de certains services et structures d'appui**, et, d'autre part, le **manque de pertinence et d'efficacité de l'approche de l'administration en matière de développement des filières de la pêche**.

En ce qui concerne le premier aspect, cela fait référence à :

- Les faiblesses du dispositif de Recherche-Développement (R&D), hormis les initiatives conduites au cas par cas dans le cadre de financements extérieurs comme par exemple dans les domaines de la technologie des pêches (avec l'UE et le Japon dans le passé), la valorisation des produits de la pêche (avec le projet CoReCSuD), ou encore de l'identification de zones potentielles de pêche (avec le projet AMESD²¹).
- Les faiblesses du dispositif de formation professionnelle, en lien avec les difficultés inhérentes au statut et au fonctionnement de l'Ecole nationale de pêche. Pour de nombreux acteurs publics et privés, il s'agit là d'un frein considérable au développement et à la modernisation des filières (rendements de capture, aspects sanitaires, navigation, sécurité en mer, manipulation des produits, notion de base sur la gestion économique, etc.).
- Le manque d'attention accordée aux questions d'efficacité, d'efficience et de durabilité dans la gestion du réseau de DCP.
- La difficulté à monter certains types de partenariats public-privé-communautés pour améliorer ou développer de nouvelles filières, à l'instar du modèle développé à Madagascar qui a produit des résultats remarquables dans certaines filières comme celle du poulpe. Aux Comores, cette difficulté s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs dont : la faiblesse du dispositif de R&D, l'absence de sociétés de pêche durablement implantées et légitimes aux yeux de l'administration, et le manque d'ONGs travaillant dans le secteur des pêches.
- La faiblesse actuelle des mécanismes de dialogue et de collaboration entre l'administration et les opérateurs économiques impliqués dans les filières de la pêche, qui peut s'expliquer en partie par la méfiance de l'administration à l'égard des initiatives privées et de l'introduction de nouveaux modèles d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques.

S'agissant du deuxième aspect, cela fait référence aux points suivants :

- Le choix d'aborder la problématique de la valorisation des produits de la pêche à l'échelle des pêcheurs et via le mouvement associatif (coopératives de pêcheurs) a été privilégié depuis de nombreuses années. Or, au-delà du fait que cette approche ne tient pas suffisamment compte

²¹ Le projet AMESD (African Monitoring of the Environment for the Sustainable Development) est un projet datant de 2013 dont l'objectif était d'aider les pays membres de l'Union Africaine à mieux gérer les ressources environnementales en utilisant des données satellitaires. Les activités menées aux Comores ont permis de confirmer la thèse de l'existence de zones de fronts où il y a des concentrations de ressources pélagiques. Ce qui dans l'absolu peut permettre aux pêcheurs d'améliorer les rendements de capture par sortie et les aspects liés à la sécurité en mer.

des difficultés des pêcheurs à remplir cette fonction économique, et qu'elle ignore les relations complexes et de forte interdépendance/complémentarité entre les pêcheurs et les revendeurs/ses, il peut paraître illusoire de vouloir obtenir des résultats significatifs et durables au niveau de la valorisation des produits en excluant les opérateurs de l'aval des filières du processus de changement.

- Pour aborder la problématique de la chaîne du froid, l'option consistant à développer un réseau de chambres frigorifiques sur l'ensemble du territoire a été privilégiée. Or, au-delà des difficultés pratiques inhérentes à cette technologie dans un contexte d'irrégularité et de cherté de l'énergie, les questions de développement de la chaîne du froid devraient aussi prendre en considération les spécificités des pêcheries, filières, marchés et acteurs afin d'identifier la meilleure option. Par exemple, l'option du glaçage des produits dans des conteneurs isothermes pourra être privilégiée dans certains cas.
- Les actions publiques ont eu tendance à aborder la question du développement et de la modernisation des filières de la pêche de manière cloisonnée (formation, développement organisationnel, implantation de DCP, construction d'infrastructures, introduction de réglementations, installation d'équipements frigorifiques, construction de poissonneries, etc.). Or, l'expérience dans d'autres pays a montré que pour impulser des processus durables de changement des modes d'exploitation et de valorisation des produits de la pêche, il convient d'avoir une approche plus globalisante et cohérente. Car en ne ciblant l'intervention des pouvoirs publics que sur certains maillons des chaînes de valeur des filières (ex. capture, transformation, stockage, distribution, mise sur le marché), il est difficile de modifier et d'améliorer en profondeur le fonctionnement des filières.
- Les initiatives conduites dans le cadre de projets, en plus de ne pas avoir suffisamment tenu compte de l'approche filière, ne semblent pas avoir pris en compte la question de la durabilité des modèles et innovations proposées. Cette question doit pouvoir prendre en compte des considérations économiques et accorder une attention particulière à l'appropriation (éventuellement via le cofinancement) des modèles proposés.
- Dans beaucoup de cas, l'approche de l'administration a consisté à vouloir « démontrer » la pertinence de nouveaux modèles en les testant dans le cadre de projets, tout en espérant qu'à terme les modèles pourront être transférés voire reproduits par les opérateurs économiques. Or, cette approche ne permet pas de prendre en compte toutes les réalités et dynamiques sociales et économiques des filières, et est souvent vouée à l'échec. Une approche alternative consistant à proposer des initiatives, à convaincre un entrepreneur de monter un projet en ce sens, et à l'accompagner dans sa mise en œuvre via de l'appui-conseil et de la facilitation, a plus de chances de réussir.
- Un dernier point concerne le choix des débouchés commerciaux à l'exportation et les stratégies mises en œuvre qui en ont découlé. Les marchés de l'UE ont été quasi-systématiquement encouragés. Or il existe des marchés à l'exportation dans la région, à la fois rémunérateurs et moins exigeants en termes de normes de qualité, et qui nécessitent des stratégies et des actions publiques et privées moins demandeuses en termes d'investissements et de services. A cet égard, on peut mentionner que le carton rouge des Comores ne constitue pas une barrière incontournable pour le développement des exports vers les marchés non-UE. Cela implique en revanche l'application de principes forts de responsabilité et de traçabilité au niveau des acteurs de la filière et des pays tiers importateurs, de manière à faire en sorte que les produits restent bien sur les marchés hors-UE.

Par ailleurs, on peut mentionner que les problèmes d'ordre environnemental et sanitaire fréquemment observés en zone littorale constituent une contrainte supplémentaire à l'attractivité des filières. Ces problèmes se rencontrent au niveau des marchés urbains mais également au niveau de la gestion des déchets. La bande côtière est en effet de plus en plus utilisée comme une zone de dépôt et de traitement naturel des ordures ménagères et professionnelles. La question de la gestion défaillante des

déchets est à mettre en relation avec l'absence de centres d'enfouissement aux Comores et à la faible efficacité des systèmes de collecte des déchets.

Des initiatives intéressantes sont en cours depuis quelques années, notamment dans le cadre des activités de l'ONG 2Mains sur financement de l'UE et de la Direction générale de l'environnement et des forêts. Des résultats significatifs ont déjà été produits dans le domaine de la gestion des déchets 'récents' (ex. Domoni à Anjouan). L'ONG 2Mains est actuellement impliquée dans la mise en œuvre d'un plan d'urgence en partenariat avec des communes, pour mettre en place un système de collecte et de tri des déchets (avec recyclage ou compostage lorsque possible).²² On peut également mentionner que des opérations 'coup de poing' assez efficaces pour le nettoyage des plages sont organisées ponctuellement, à l'instar de ce qui se passe au niveau de la commune de Fomboni à Mohéli.

Un dernier aspect peut être mentionné en ce qui concerne l'attractivité des filières. Il s'agit de la problématique de l'approvisionnement limité et inadapté en équipements de pêche. L'achat des équipements de pêche se fait en effet à travers des établissements de commerce généralistes ou boutiquiers. Or, l'absence d'équipementiers spécialisés ne permet pas aux pêcheurs d'avoir accès à du petit matériel parfois plus adapté aux conditions de la pêche artisanale thonière et qui permettrait de contribuer à la modernisation des unités de pêche.

5. Analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) au regard du développement du secteur privé et de l'amélioration des filières dans la pêche

5.1. Analyse FFOM commune à l'ensemble des filières de la pêche

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de l'analyse FFOM communes à l'ensemble des filières de la pêche.

²²La phase pilote de ce plan d'urgence se déroulera sur Moroni. Le système sera financé à travers une écotaxe prélevée par les communes. Un site de recyclage des déchets est en cours de finition à l'ancien aéroport de Moroni. La gestion du site et des activités se fera à travers un Groupe d'Intérêt Economique (Mairie, 2 mains, Ulanga Recyclage).

Forces

- Forte tradition halieutique avec techniques de pêche maîtrisées et relativement bien adaptées au contexte socio-économique actuel
- Des ressources (notamment pélagiques) offrant des possibilités de développement
- Des filières relativement performantes compte tenu du contexte peu favorable (forte saisonnalité des captures, faiblesses des infrastructures et équipements de conservation)
- Capacité des pêcheurs à adopter de nouveaux modes d'exploitation ou de valorisation des ressources dès lors qu'ils sont convaincus de leur intérêt
- Des mesures de renforcement de la sécurité en mer et de lutte contre la pêche INN en cours, avec l'appui du projet SWIOFish1
- Des politiques actuelles visant à aider à la structuration et l'organisation des métiers de la pêche (mouvement associatif, immatriculation, carte professionnelle, licence)
- Des initiatives visant à promouvoir la participation des opérateurs économiques et communautaires dans la gestion du secteur (Accords de cogestion)

Faiblesses

- Hostilité de la côte, rocheuse et peu abritée, dispersion et absence d'aménagement des sites de débarquement
- Marchés nationaux restreints, pouvoir d'achat limité des consommateurs et saturation fréquente des marchés (et des capacités de stockage) en période d'abondance
- Absence de circuits intégrés de commercialisation qui explique le fait que dans une même période il peut y avoir mévente au niveau d'une île ou de régions et pénuries ailleurs dans le pays
- Pas de perspectives d'exportations vers les marchés de l'UE dans le court-moyen terme
- Faiblesses du dispositif de formation professionnelle (navigation, mécanique, sécurité, conservation) et de R&D, constituant un frein à la modernisation des métiers de la pêche
- Prédominance de l'informel dans le secteur de la pêche, et entrepreneuriat peu développé
- Faible attractivité des métiers de la pêche pour les jeunes diplômés.
- Climat des affaires peu favorable dans le secteur de la pêche (y compris cherté et irrégularité de l'énergie, cherté du crédit institutionnel et inadaptation des conditions de remboursement, prégnance de l'Etat dans la gestion des affaires de la pêche, et faiblesse du dialogue public-privé)
- Déséquilibre apparent dans la répartition de la valeur ajoutée entre pêcheurs et revendeurs/ses (au détriment des capacités d'autofinancement des patrons de pêche)
- Organisations socioprofessionnelles du secteur peu organisées et manquant d'efficacité, et prédominance du réflexe projet au sein des organisations de pêcheurs (logique partenariale peu exprimée)
- Absence ou difficultés d'accès à des instruments de politique spécifiques en faveur de la pêche (exonération de taxes douanières, systèmes de bonification de prêts)
- Espace maritime peu contrôlé, se traduisant par des suspicions de pêche INN élevée (pertes pour l'économie nationale, fragilisation des ressources) et de la méfiance de la part des investisseurs (ex. transbordement des produits en mer)
- Services de la gestion du secteur manquant d'efficacité en raison des restrictions budgétaires et du manque d'intérêt accordé aux questions d'efficacité (ex. gestion du réseau de DCP)
- Manque d'informations de base sur le secteur (potentiel, état des ressources, effort

	de pêche, production par pêcherie/filière, données économiques, etc.), et manque de capacités d'analyse et de pilotage stratégique du secteur
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives et dynamiques en cours de soutien au développement du secteur privé et de promotion de partenariats public-privé (ex. ANPI, chambres, organisations patronales, étude SWIOFish1) - Processus d'amélioration de la gouvernance dans la pêche en cours, grâce notamment à l'appui apporté par le projet SWIOFish1 (statistiques, sécurité, SCS, cogestion, contrôle sanitaire, etc.) - Existence de marchés à l'export hors UE (Afrique de l'est notamment) accessibles et rémunérateurs - Meilleure visibilité sur la disponibilité d'électricité sur le réseau de distribution et apparition de systèmes d'énergies alternatives - Réflexions en cours au niveau des institutions de crédit pour proposer des systèmes mieux adaptés au secteur de la pêche (ex. système de crédit leasing) - Disponibilité de fonds au niveau du SWIOFish1 pour améliorer les chaînes du froid dans la pêche 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des écosystèmes marins et côtiers - Risques sanitaires (absence de contrôle qualité des produits, pollutions côtières diverses, manque d'hygiène et d'assainissement sur les marchés) - Aggravation des problèmes de manque de financement de services clés de la gestion suite au carton rouge

5.2. Compléments d'analyse FFOM concernant les filières prioritaires

Les tableaux ci-dessous récapitulent les résultats de l'analyse FFOM spécifiques à chacune des filières prioritaires de la pêche. Ces résultats viennent s'ajouter à ceux de l'analyse FFOM commune à l'ensemble des filières présentée ci-dessus.

Filière des grands pélagiques (thons et espèces associées)

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressource disponible (bien que de plus en plus éloignée des côtes) - Techniques de pêche sommaires mais bien maîtrisées - Durée des marées courte (1 jour max), limitant les problèmes de pertes post-capture - Réseau DCP offrant des réponses partielles à la sécurité en mer et l'amélioration des rendements de la pêche pendant la période du kussi - Filières de valorisation offrant des débouchés commerciaux aux produits de la pêche et générant des richesses et des emplois conséquents 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertes physiques et économiques significatives, notamment en aval des filières (en lien avec la saisonnalité des débarquements, l'étroitesse des marchés, et la problématique de la conservation des produits) - Modèles de pêche actuels (vedette 'low cost' 6 m, 15 CV) ne permettant pas de travailler sur la modernisation (sécurité, conservation, aspects sanitaires) - Autre facteur limitant à la modernisation : absence ou précarité des lieux de stationnement des vedettes et de débarquement des produits (ex. impossibilité de travailler avec des vedettes de 9m sur la plupart des gros sites de débarquement) - Utilisation du pétrole pour la motorisation (impact environnemental significatif) - Forte insécurité en mer
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redéfinition des modes d'allocation des ressources thonières entre les différents segments de pêche (suite à la suspension de l'accord de pêche avec l'UE) qui pourrait bénéficier à une pêche artisanale modernisée - Initiatives émanant de pêcheurs réussies dans différents domaines : gestion et entretien de DCP, développement d'infrastructures structurantes, séchage - Entrepreneur privé ayant des projets et une vision innovante pour l'exploitation et la valorisation des thonidés (Anjouan), et pouvant catalyser le processus de modernisation de la pêche artisanale - Un marché national en croissance continue pour les produits de la pêche à destination de la consommation humaine et également pour les sous-produits de la pêche si une industrie de farine de poisson peut se développer (notamment aviculture) - Une volonté politique de réduire le déficit de la balance commerciale et de promouvoir l'industrialisation de l'économie 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risques sanitaires

Filière poissons démersaux

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de pêche sommaires mais bien maîtrisées - Marché national fortement demandeur (et rémunérateur) - Filières de valorisation en place 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du dispositif de régulation de l'accès et de lutte contre les méthodes de pêche destructrices (ressource de plus en plus vulnérable) - Faiblesse des politiques de protection des écosystèmes marins et littoraux (pollutions terrigènes et anthropiques) - Utilisation du pétrole pour la motorisation (impact environnemental) - Dialogue public-privé gelé pour la question des pêcheries de Lazarus
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives émanant de pêcheurs réussies dans le domaine de la préservation de l'environnement marin - Mise en œuvre des accords de cogestion - Renforcement du dispositif de préservation des écosystèmes côtiers suite à la mise en place d'un réseau d'AMP - Prise de conscience accrue de la part de l'ensemble des acteurs publics, privés et communautaires vis-à-vis des problèmes environnementaux (gestion des déchets, extraction de sable, déforestation) 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des écosystèmes côtiers

Filière poulpe

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressource modérément exploitée dans certaines zones (ex. Mohéli) - Technique de pêche peu consommatrice d'intrants 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de connaissances sur le potentiel et l'état des stocks - Filières de valorisation peu développées (surtout de l'autoconsommation aujourd'hui)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des accords de cogestion (y compris repos biologique et récifs artificiels) - Demande potentielle de poulpe sur les marchés urbains 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filières d'exportation illégales - Paupérisation des communautés les plus vulnérables et risques accrus de non-respect des mesures de gestion

Filière Langouste

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressource probablement modérément exploitée - Circuits de commercialisation courts (avec peu d'intermédiaires), avec l'existence de débouchés sur les marchés nationaux ou à l'export (informels) fortement rémunérateurs 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de connaissances sur le potentiel, l'état des stocks et de manière générale sur la filière - Peu/pas de contrôle et de mécanismes de régulation de la filière - Absence de mesure de gestion malgré la fragilité des espèces (durée de vie longue)
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des accords de cogestion - Marché (à l'export surtout, au niveau régional) en croissance constante 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Persistance de filières illégales (pas de possibilité de contrôle et pertes pour l'économie nationale) - Risque de pêche de moins en moins sélective à mesure que les marchés vont se développer

DEUXIEME PARTIE : PERSPECTIVES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT (SECTEUR PRIVE) ET D'AMELIORATION DES FILIERES PRIORITAIRES DANS LA PECHE

La présente étude ne peut en aucun cas constituer une finalité en soi. Sa finalité étant, avant tout, de **lancer et alimenter un processus d'ajustement des politiques publiques en vue de promouvoir le développement de l'entrepreneuriat (secteur privé) et l'amélioration des filières dans la pêche.**

Cela a consisté, dans la première partie du rapport, à faire une analyse-diagnostic de la situation actuelle du secteur, y compris du climat des affaires, tout en faisant ressortir les forces, faiblesses, opportunités et menaces. La deuxième partie est tournée vers les perspectives.

A cet effet, cette deuxième partie met l'accent, dans un premier temps, sur les enjeux et les opportunités à saisir dans le contexte actuel. Dans un deuxième temps, des éléments de stratégie destinés à guider le processus d'ajustement des politiques publiques pour permettre la réalisation de ces potentiels, ainsi qu'une feuille de route (actions et chantiers prioritaires) pour mettre en œuvre ces éléments de stratégie, sont proposés.

6. Enjeux et opportunités

6.1. Des enjeux considérables

Le secteur des pêches est aujourd'hui un secteur stratégique pour l'économie comorienne. De plus, il recèle de potentiels de création supplémentaire de richesses et d'emplois.

Il est par conséquent en mesure de contribuer davantage à l'atteinte des objectifs de développement économique et humain du pays, en référence aux trois grands enjeux stratégiques suivants :

(i) Promotion de la croissance bleue

Le tableau 2 présente les résultats d'une simulation économique sur la base d'un scénario de gestion qui peut être qualifié de plausible. Sur la base de cette simulation, on peut estimer qu'à la faveur d'une amélioration des filières prioritaires, le secteur de la pêche serait en mesure de créer une richesse additionnelle (en terme de valeur ajoutée) de près de 9,1 milliard de KMF par an (soit environ 18,7 millions €). Ce qui porterait la contribution totale du secteur des pêches au PIB à 6,8% (contre 5% actuellement).

	Situation actuelle en '000 KMF	Simulation (*) en '000 KMF	VA additionnelle en '000 KMF
VA Pêche artisanale	13 509 723	18 627 587	5 117 864
VA Pêche traditionnelle Galawa	3 689 027	4 767 647	1 078 620
VA Pêche à pied	659 250	771 120	111 870
VA Pêche artisanale avancée (Lazarus)	1 980 550	2 417 350	436 800
Sous-total VA Pêche	19 838 550	26 583 704	6 745 154
Sous-total VA Mareyage	5 650 887	8 049 349	2 398 462
Total VA Secteur des pêches	25 489 438	34 633 053	9 143 615

Tableau 2 : Résultats de la modélisation économique en termes de création de valeur ajoutée additionnelle (en milliers de KMF par an) dans le secteur de la pêche (source : mission)

(*) Hypothèses ayant servi à construire le modèle économique :

- Filière des grands pélagiques : augmentation des captures grâce au développement d'une pêche artisanale modernisée et à une meilleure efficacité dans la gestion du réseau de DCP : + 25% du

niveau de captures actuelles ; diminution des pertes post-captures (de 10% à 5% des captures) ; augmentation de la valeur des produits tout au long des filières d'approvisionnement des produits de 10% (conservation courte et longue durée) notamment via le développement et une meilleure gestion de la chaîne de froid.

- *Filière poissons démersaux : augmentation de la valeur des produits tout au long des filières d'approvisionnement des produits de la pêche démersale côtière sur les marchés nationaux (en lien avec la gestion durable des ressources) notamment via le développement et une meilleure gestion de la chaîne de froid : + 10% ; augmentation des captures de la pêcherie de Lazarus via un développement maîtrisé de la pêcherie : + 20% des captures.*
- *Autres filières prioritaires (poulpe et langouste) : augmentation du niveau de captures de 20% ; augmentation de la valeur des produits tout au long des filières d'approvisionnement des produits de 20% ; amélioration du contrôle des exportations de langouste (de 30% actuellement à 50%).*

(ii) Industrialisation du pays

Cela fait spécifiquement référence aux potentialités de développement d'unités de traitement des produits et sous-produits de la filière thonière (conserverie, fabrique d'huiles et farines de poisson).

(iii) Réduction du déficit de la balance commerciale

Cet enjeu fait non seulement référence aux possibilités de développement d'exportations hors espace UE, conformément à ce qu'indique le document de Stratégie industrielle de 2017 : « *Les produits halieutiques frais tels que le thon frais et congelé sont considérés comme ayant un potentiel d'exportation non seulement vers les marchés haut de gamme mais aussi vers la région du COMESA* ». Mais cet enjeu fait aussi référence aux possibilités de production de produits de substitution aux importations à destination de la consommation humaine (conserves de poissons, et poissons salés-séchés) dont la filière représente un chiffre d'affaires total de l'ordre de 6,7 milliards de KMF par an²³ et à destination de la consommation animale (farine de poisson pour l'aviculture) dont les perspectives en termes de volume de chiffre d'affaires de la filière à défaut de pouvoir être évaluées sont néanmoins considérables²⁴.

6.2. Des opportunités à saisir

L'étude a permis de montrer que de nombreuses opportunités s'offrent aux Comores dans sa volonté de développer le secteur privé et d'améliorer les filières de la pêche. En tenant compte des forces et opportunités évoquées dans l'analyse FFOM des filières, on peut souligner que :

²³ Selon les chiffres des Douanes, les importations de conserve de poisson en 2017 ont représenté 792,5 tonnes en volume pour une valeur de 596,2 millions KMF. Cela représente un chiffre d'affaires de la filière de l'ordre de 3,1 milliards de KMF par an. Pour ce qui est des produits salés-séchés en provenance de Madagascar, et qui sont constitués essentiellement de prises accessoires (requins, poissons démersaux) des thoniers senneurs débarquant à Diégo, on estime que le volume de chiffre d'affaires de la filière (environ 1 000 tonnes par an) se situe autour de 2,7 milliards de KMF par an. Enfin, pour ce qui est du poisson congelé (essentiellement des petits pélagiques), les chiffres des Douanes en 2017 indiquent un volume d'importation d'environ 353 tonnes en volume et 146 millions de KMF en valeur. Ces chiffres sont toutefois largement sous-évalués car les produits arrivent dans des cargos réfrigérés (reefers) et sont mélangés à des lots de volaille congelée, et comptés en tant que tel. En multipliant par 2 le volume d'importation de poissons congelés, et en appliquant un prix moyen au consommateur de 1 200 KMF/kg, on peut estimer que cela représente un chiffre d'affaires d'environ 847 millions de KMF par an.

²⁴ Le secteur de l'élevage de volailles (poussins, œuf, volaille) est en plein essor depuis quelques années. L'enjeu à terme étant de substituer les importations de poulets (environ 11 500 tonnes pour une valeur de 5,9 milliards KMF en 2017 selon les Douanes) avec du poulet produit localement. Pour produire le poulet localement, le pays importe actuellement près de 1 800 tonnes de provende pour une valeur de l'ordre de 382 millions KMF. Ce marché de la provende, et éventuellement de la farine de poisson, devrait connaître une progression importante dans les années à venir.

- La diminution drastique de l'effort de pêche industrielle (étrangère) suite à la suspension de l'accord de pêche avec l'UE²⁵) et le peu de perspectives de développement d'un segment de pêche semi-industrielle national ou étranger (du moins dans le court-moyen terme) pourraient conduire à revoir la vision du Gouvernement concernant l'accès aux ressources pélagiques dans la ZEE comorienne. Dans cette perspective, cela pourrait offrir un potentiel de développement significatif pour une flotte domestique de pêche artisanale modernisée, avec en corollaire une augmentation du niveau de débarquement de grands pélagiques sur le sol comorien.
- Les perspectives de croissance du marché sont importantes, aussi bien sur le marché domestique que sur les marchés à l'exportation dans la région.
- Le climat des affaires est pour l'instant globalement peu favorable, mais des actions publiques ciblées et pertinentes pourraient augmenter significativement l'attractivité des filières prioritaires de la pêche.
- Différents modèles d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques ont été testés depuis une dizaine d'années, avec des succès mitigés. Mais l'analyse de ces modèles permet aujourd'hui de tirer des enseignements (cf. tableau 3) qui serviront à promouvoir des modèles adaptés aux conditions socio-économiques du pays. De nouveaux modèles impliquant le développement d'une flotte de pêche artisanale modernisée sont par ailleurs actuellement en phase pilote ou de développement, à l'initiative d'entrepreneurs du secteur privé ou informel. Ce qui devrait permettre de tirer d'autres enseignements d'ici une à deux années.

La faisabilité de modèles économiques basés sur des unités de pêche semi-industrielle reste à démontrer

Une société parapublique peut difficilement concilier des objectifs de profits et de rentabilité avec des missions de service public

Pour développer une pêche artisanale 'moderne', il est difficile de reproduire avec succès un modèle qui peut marcher ailleurs mais dans un autre contexte (ex. Sri Lanka)

Une stratégie commerciale à l'exportation uniquement ciblée vers les marchés UE n'est pas la plus pertinente

Au niveau du management, les sociétés de pêche exigent des compétences avérées dans le domaine du monde des affaires dans le secteur

Le développement de relations partenariales entre le public et le privé est une condition essentielle de réussite

La continuité des politiques publiques (et des institutions) pendant les premières années de mise en œuvre des projets d'investissements est également une condition importante

Les pêcheurs peuvent adapter leurs pratiques commerciales dès lors que leur intérêt socio-économique est bien compris

Tableau 3 : Principaux enseignements tirés des modèles de développement mis en œuvre par différentes sociétés : COMPECHE, SNP, RAZ, et AMWAJ

- L'administration est en train d'accomplir des progrès significatifs dans le domaine de la gestion du secteur des pêches avec l'appui du projet SWIOFish1. Cela fait référence aux domaines d'intervention suivants : infrastructures, statistiques, immatriculation des embarcations, cogestion, lutte contre la pêche INN, contrôle et surveillance des pêches, sécurité et sauvetage en mer, formation des acteurs, valorisation des produits, contrôle sanitaire, études stratégiques. Ces initiatives devraient permettre de promouvoir des modes d'exploitation durable des ressources et par conséquent de sécuriser les futurs investissements dans le secteur de la pêche.

²⁵ Les possibilités de pêche de navires étrangers sont passées d'une petite cinquantaine de thoniers senneurs jusqu'à la fin de l'année 2016 à 4 thoniers senneurs à l'heure actuelle. Selon le Centre national de contrôle et de surveillance des pêches (CNCSP), seulement 5 thoniers senneurs (et 4 bateaux d'appui) battant pavillon seychellois sont autorisées à pêcher dans les eaux comoriennes en 2018.

- Le cadre de politique actuelle (SCA2D) place une attention particulière sur la promotion du secteur privé pour atteindre les objectifs de création de richesses et d'emplois du pays, tout en rappelant que la gouvernance économique et administrative figure au rang des priorités du Gouvernement au cours des prochaines années.

7. Eléments de stratégie

Les éléments de stratégie proposés dans cette section sont ceux qui rentrent spécifiquement dans le champ de compétence et d'action du ministère en charge de la pêche. Ils sont destinés à venir en complément aux efforts du gouvernement en matière de promotion du secteur privé et des industries dans le pays, tous secteurs confondus.

La stratégie proposée pour le développement de l'entrepreneuriat (secteur privé) et des filières dans la pêche aux Comores repose sur trois piliers :

1. Changement de vision et clarification du rôle de l'administration dans le processus de développement ;
2. Développement des infrastructures ; et
3. Renforcement des services et missions d'appui au développement et à la modernisation des filières de la pêche.

7.1. Changement de vision et clarification du rôle de l'administration dans le processus de développement

7.1.2. Vision dominante apparente actuelle

La vision qui semble dominer aujourd'hui au niveau des responsables politiques peut être définie de la manière suivante :

- ❖ Les filières de la pêche domestique (artisanale et traditionnelle) doivent répondre en priorité à des objectifs de sécurité alimentaire de la population, à savoir assurer la fourniture de poissons de qualité et à moindre prix.
- ❖ Le modèle idéal concernant les filières impliquant la pêche artisanale pourrait être de mettre en place une société de pêche contrôlée par les pouvoirs publics - de type SNP - avec des coopératives de pêcheurs sous contrat d'approvisionnement et un système éventuel de subventions sur le matériel pour diminuer les coûts de production et garantir des produits de qualité et à prix abordable pour les populations. Même si ce modèle peut impacter les opérateurs économiques indépendants impliqués dans les filières de la pêche, et notamment les revendeurs/ses et les promoteurs de projets privés.
- ❖ Seules les filières impliquant des segments de pêche industrielle ou semi-industrielle peuvent contribuer aux objectifs de recettes budgétaires et de croissance économique. Ce postulat mériterait de toutes évidences d'être nuancé au vu des performances actuelles des filières, qui reposent uniquement sur des modes d'exploitation artisanale ou traditionnelle, dans l'économie nationale.
- ❖ Les marchés à l'exportation à destination de l'UE doivent être privilégiés.

Cette vision est difficilement compatible avec la vision d'un secteur qui devrait, en plus de satisfaire des objectifs de sécurité alimentaire, contribuer dans le même temps au développement et à la transformation structurelle de l'économie du pays (formalisation des opérateurs et promotion du privé, industrialisation du pays, équilibre de la balance commerciale, croissance économique).

Une nouvelle vision est nécessaire si la promotion du secteur privé et l'amélioration des filières dans la pêche - dans une optique d'augmentation de la contribution du secteur des pêches aux objectifs de développement économique du pays - sont effectivement des objectifs de politique sectorielle clairement affichés.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'approche coopérative ou l'approche communautaire ne sont pas adaptés à d'autres enjeux tels que ceux de la professionnalisation des métiers de la pêche, de la cogestion ou encore de l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables. Cela ne veut pas dire non plus que l'on ne puisse pas faire cohabiter des filières tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires des populations en poisson de qualité et accessibles, avec des filières pouvant davantage participer à la transformation structurelle de l'économie et des filières ciblant des marchés de niche ou à l'exportation à forte valeur ajoutée.

7.1.2. Nouvelle vision proposée

Les éléments d'une nouvelle vision, en meilleur accord avec l'objectif d'une augmentation de la contribution du secteur des pêches à la croissance et la transformation structurelle de l'économie, devraient comprendre les suivants :

- ❖ Pour améliorer (ou moderniser) les filières de la pêche, les modèles préconisés jusqu'à présent (mise en place d'une société de pêche intégrée parapublique, approche coopérative centrée sur les pêcheurs, approche communautaire) manquent de pertinence.
- ❖ D'autres modèles basés sur la facilitation et l'accompagnement des initiatives des opérateurs économiques (formels ou informels au début) et sur le développement de relations partenariales entre les acteurs publics, privés et associatifs, peuvent offrir des alternatives mieux adaptées.
- ❖ Le point d'entrée des actions publiques destinées à promouvoir l'entrepreneuriat et améliorer les filières dans la pêche ne doit plus être systématiquement les coopératives/associations de pêcheurs, mais les opérateurs économiques des filières de la pêche tout au long des filières d'approvisionnement et de valorisation des produits.
- ❖ Certaines filières impliquant la pêche artisanale, notamment la pêche artisanale 'modernisée', peuvent contribuer de manière appréciable à l'atteinte d'objectifs macro-économiques (croissance, industrialisation, exportations, production de produits de substitution à des importations).
- ❖ De manière plus générale, le dialogue entre le secteur public et le secteur privé doit être consolidé, et chacun des acteurs doit pouvoir travailler avec l'autre dans l'intérêt général du pays. Avec en toile de fond l'idée d'un gagnant-gagnant : les opérateurs économiques font des efforts en termes de structuration, de respect des réglementations et de promotion de nouveaux modèles répondant à des exigences de durabilité économique, sociale et environnementale ; et les pouvoirs publics améliorent l'attractivité des filières de la pêche et délivrent des services mieux adaptés aux besoins des opérateurs économiques.
- ❖ Les marchés à l'export vers les pays de la région, notamment vers les pays de la zone COMESA, offrent des débouchés rémunérateurs, mettent en œuvre des facilités douanières et sont plus accessibles dans le court terme en termes de mise en conformité des filières d'exportation avec les exigences sanitaires des marchés concernés.

7.1.3. Nouvelle conception du rôle de l'administration

Dans l'hypothèse d'une appropriation de cette nouvelle vision et d'une forte volonté politique de la mettre en œuvre au plus haut niveau de l'Etat, il s'agira ensuite de préciser la conception du rôle de l'administration dans le processus de promotion de l'entrepreneuriat (secteur privé) et de l'amélioration des filières dans la pêche. A cet effet, il paraît souhaitable que l'administration concentre les faibles moyens dont elle dispose sur :

- (i) la fourniture des services essentiels à la gestion du secteur et qui relèvent pleinement de sa compétence (encadrement administratif, suivi statistique, recherche, SCS, contrôle sanitaire, formation professionnelle, sécurité de la navigation, sauvetage en mer) ;

- (ii) la fourniture de services d'appui-conseil et de facilitation pour accompagner la réalisation de projets d'innovation et/ou de développement de modèles économiques portés par des entrepreneurs (y compris pour la délivrance des actes administratifs) ; et
- (iii) la mise en place de mécanismes de concertation et de dialogue, et le développement de relations partenariales avec les opérateurs économiques (informel, associatif et/ou secteur privé selon les cas) sur la base de cahiers des charges clairement établis dans différents domaines comme le développement de marchés de niche, l'amélioration des infrastructures, la conduite de programmes de R&D pour l'amélioration des filières, etc.

Cela impliquera notamment que le rôle des pouvoirs publics (administration et projets) dans le processus de développement de nouveaux modèles d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques devra être reconsidéré. L'approche consistant à « faire et démontrer la pertinence d'un nouveau modèle », dans l'espoir d'une privatisation ou d'une réplique du modèle ultérieurement par le secteur privé, devra progressivement faire la place à une approche consistant à accompagner et faciliter les entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets d'innovation ou de développement.

Cela impliquera également que la DGRH puisse consacrer suffisamment de temps et de moyens pour dialoguer et développer des collaborations avec des opérateurs économiques et des acteurs de la société civile (à l'instar de l'approche encouragée à Madagascar qui a permis l'émergence de modèles à succès). Tout en reconnaissant que même si des objectifs sectoriels peuvent être poursuivis à travers des projets ou des interventions publiques ponctuelles, le secteur privé peut aussi contribuer de manière déterminante à l'atteinte de certains objectifs, notamment ceux en lien avec le développement économique du pays.

De manière générale, le succès du processus de développement de l'entrepreneuriat et des filières dans la pêche exigera une remise en cause et un changement de mentalités et de comportements de la part de tous les acteurs publics, privés et associatifs concernés :

- Les opérateurs économiques devront se formaliser, se responsabiliser et s'organiser pour produire de manière responsable et moderniser leurs activités (la modernisation englobant des notions comme la sécurité et le confort de la navigation, l'adoption de techniques de pêche améliorées, et l'adoption de modes de conservation et de manipulation des produits permettant de travailler sur la qualité des produits tout au long des filières d'approvisionnement).
- La culture administrative devra changer avec davantage d'ouverture et de dialogue avec les opérateurs économiques et d'autres acteurs du développement du secteur privé (ANPI, Chambres - UCCIA²⁶ et UCAPE, institutions de crédit, communes, etc.).
- L'administration devra progressivement renforcer ses compétences dans le domaine de l'analyse économique et être davantage sensibilisée, y compris au niveau des responsables, sur les exigences et les problématiques de l'entreprise et du secteur privé.

7.2. Développement des infrastructures

7.2.1. Infrastructures de débarquement

La promotion d'investissements structurants (ports et débarcadères) devrait être au cœur de l'action publique pour le développement et la modernisation des filières de la pêche artisanale. Le concept de Points de débarquement aménagés (PDA), promu dans d'autres pays comme le Maroc, devrait être encouragé. Un PDA correspond à un micro-pôle de développement intégré dont le but est de faciliter l'organisation des filières, améliorer le contrôle qualité des produits et améliorer la qualité des services publics.

²⁶ Des initiatives sont actuellement en cours au niveau de l'UCCIA pour créer une plateforme permanente de dialogue public-privé en appui au développement économique du pays.

Dans un souci d'efficacité et d'efficience des PDA, il semble judicieux de limiter leur nombre dans un premier temps, et de les promouvoir en priorité sur des lieux pouvant être considérés comme 'stratégiques' au regard de différents critères dont l'importance du parc de vedettes (cf. figure 2), la présence de filières de valorisation bien en place, et l'accès à des infrastructures de base (énergie notamment). La possibilité de développer des partenariats entre les pouvoirs publics et des opérateurs économiques pour concevoir les aménagements et préciser les modalités de gestion des PDA devrait également constituer un critère déterminant. D'autres critères d'éligibilité comme l'acceptation sociale au vu des possibles perturbations que ces infrastructures pourraient engendrer au niveau des relations de solidarité et de confiance entre les pêcheurs et les revendeurs/ses devront également être pris en considération. Là encore, le dialogue avec l'ensemble des acteurs des filières de la pêche sera une condition de réussite de la mise en place de PDA.

Dans tous les cas, au moment de choisir les sites devant faire l'objet en priorité de développement de PDA, il sera essentiel que les critères de rationalité économique et sociale puissent primer sur celui de l'équilibre territorial, souvent empreint de considérations clientélistes et peu compatible avec le développement et la modernisation des filières.

7.2.2. Réseau de DCP

La gestion du réseau de DCP a, par le passé, manqué de rigueur. Ce qui est dommageable d'un point de vue de l'efficience des politiques publiques, et prive les filières de la pêche artisanale d'un outil appréciable de sécurisation des approvisionnements en poisson (et de sécurisation de la navigation), notamment pendant la période du kusi.

Il sera important d'améliorer la gestion du réseau de DCP en renforçant le dialogue avec les acteurs des filières de la pêche et en concevant des programmes intégrés allant au-delà de l'implantation au cas par cas de DCP. De tels programmes devraient pouvoir distinguer plusieurs composantes :

- stratégie de déploiement des DCP (sur des critères halieutiques) ;
- mise en place d'un environnement porteur (formation, infrastructures, équipements, facilités de financement, contrôle et surveillance des pêches, sécurité en mer, etc.) ;
- plan d'exploitation des DCP ;
- stratégie de maintenance et de remplacement des DCP ;
- système de suivi-évaluation.

7.2.3. Chaînes du froid

Le développement de chaînes du froid constitue une autre condition essentielle au développement de chaînes de valeur dans les filières de la pêche. Selon les sites et les filières concernées, la stratégie de développement de chaînes du froid devrait être différenciée.

Selon les cas, il conviendra de privilégier l'option de la construction de chambres frigorifiques, de poissonneries et/ou de systèmes de conteneurs isothermes pouvant stocker de la glace. Les choix devraient être guidés par des critères de pertinence économique (en fonction des marchés ciblés, de l'accès à l'eau, de la stabilité de l'électricité ou encore des systèmes de commercialisation) et aussi d'acceptabilité sociale de manière à ne pas déstabiliser trop brutalement les relations entre les pêcheurs et les revendeurs/ses. Là encore, le dialogue entre l'administration et tous les opérateurs des filières s'avère essentiel.

La question du cofinancement (en nature ou en numéraire) des infrastructures devrait également faire l'objet d'une attention particulière dans un souci de pérennisation des investissements.

Enfin, il sera important de préciser la question des modalités de gestion (qui gère quoi ?) des infrastructures et équipements de froid, dans un contexte où, selon les sites, les associations ou coopératives de pêcheurs ne sont pas nécessairement les partenaires les plus indiqués parmi les opérateurs économiques des filières.

7.3. Renforcement des services et missions d'appui au développement et à la modernisation des filières de la pêche

Ainsi que souligné à plusieurs reprises dans le présent rapport, la formation professionnelle (ex. techniques de pêche, navigation, sécurité en mer, manipulation du poisson), d'une part, et la recherche et développement (ex. diminution des pertes après-capture, amélioration de la performance des DCP, analyse des coûts-bénéfices d'un point de vue économique, environnemental et sécuritaire d'une transition énergétique pétrole-essence, etc.), d'autre part, sont des services d'appui essentiels au développement du secteur privé et à l'amélioration des filières dans la pêche. Or les institutions concernées, et notamment l'ENP, ne sont malheureusement pas en mesure aujourd'hui de fournir ces services sur la base de programmes réguliers et de relations partenariales solides avec les opérateurs économiques des filières.

D'autres services importants pour l'amélioration des filières comme la fourniture d'appui-conseils en analyse économique à l'attention d'investisseurs potentiels ou à la demande d'acteurs du développement comme les institutions bancaires, l'ANPI, les Chambres ou les organisations patronales, sont par ailleurs embryonnaires.

Une autre mission de service public qui manque aujourd'hui dans le paysage institutionnel est celui de la promotion de la valorisation et de la professionnalisation des métiers liés à la pêche. Ceci dans le but d'augmenter l'attractivité du secteur auprès des jeunes et des entrepreneurs et de susciter de nouvelles vocations dans le secteur. Ce point renvoie à plusieurs questions comme celle de la valorisation du statut social des travailleurs dans les filières de la pêche, de l'accompagnement des opérateurs dans la formalisation de leurs activités, ou encore du développement de programmes d'alphabétisation fonctionnelle des opérateurs économiques.

Des réflexions approfondies visant à solutionner tous ces problèmes devront être conduites dans les années à venir.

8. Feuille de route pour mettre en œuvre la proposition de stratégie

Pour mettre en œuvre les éléments de stratégie proposés ci-dessus - qui relèvent de la responsabilité du ministère en charge de la pêche et notamment de la DGRH - un ensemble d'actions et de chantiers que l'on peut qualifier de 'prioritaires' devront être lancés dans les 5 prochaines années.

Une distinction est faite entre les actions et chantiers prioritaires de court-moyen terme (1-2 ans) et ceux de moyen-long terme (3-5 ans). Les actions et chantiers prioritaires de court-moyen terme visent à lancer le processus de réforme de l'action publique en faveur du développement de l'entrepreneuriat (secteur privé) et de la modernisation des filières dans la pêche. Les actions et chantiers prioritaires d'un horizon moins immédiat (3-5 ans) correspondent à des initiatives qui permettront de consolider et de faire aboutir ce processus de modernisation de manière à ce que le secteur contribue pleinement au développement économique et social du pays.

Il est important de souligner que ces actions et chantiers prioritaires viennent s'ajouter aux actions en cours appuyées par le projet SWIOFish1 portant sur le renforcement du cadre de la gestion du secteur des pêches, et qui revêtent également un caractère prioritaire. En effet, ces actions en cours du projet SWIOFish1 visent à mieux encadrer les activités des acteurs de la pêche (ex. immatriculation, carte pêcheur, licence), à garantir la durabilité des ressources (recherche, lutte contre la pêche INN, préservation de l'environnement marin et côtier, aménagement et cogestion des pêches), et à améliorer la sécurité en mer. Tout autant de domaine d'actions qui, en plus de leur objectif premier, contribueront à l'amélioration de l'attractivité des filières de la pêche.

Par ailleurs, des actions plus spécifiques à l'attention du projet SWIOFish1 sont proposées. Celles-ci tiennent compte des activités du projet en lien avec la cogestion des ressources côtières et le développement des filières de la pêche.

8.1. Actions et chantiers prioritaires

8.1.1. Horizon de court-moyen terme (1-2 ans)

- a) Prise en compte des éléments concernant la nouvelle vision du secteur des pêches et le rôle attendu des pouvoirs publics pour sa mise en œuvre dans le cadre des politiques publiques, en référence notamment à la SCA2D, aux initiatives en lien avec l'économie bleue et à l'ajustement éventuel des missions et de l'organisation de la DGRH.
- b) Réalisation d'investissements structurants (Points de débarquement aménagés - PDA) pour la pêche artisanale sur un nombre limité de sites stratégiques pouvant être considérés comme prioritaires sur la base de critères de pertinence et de faisabilité socioéconomiques.
- c) Amélioration de la chaîne de froid en faisant reposer les choix technologiques (chambres froides positives et/ou négatives, containers isothermes/poissonneries, glacières, glace) sur des considérations socio-économiques et en associant étroitement les opérateurs économiques dans la gestion des infrastructures et équipements.
- d) Conduite d'un audit des actifs de la SNP et d'une réflexion stratégique sur le devenir de la SNP et son rôle dans le cadre du processus d'amélioration et de modernisation des filières de la pêche aux Comores.
- e) Renforcement et institutionnalisation du dialogue public-privé dans la pêche en élargissant les bases de la concertation avec les opérateurs de l'aval des filières de la pêche, les investisseurs, et les autres acteurs du développement du secteur privé et des filières (Chambres, organisations patronales, ANPI et institutions financières).
- f) Réalisation d'une étude spécifique sur le renforcement du dispositif institutionnel de formation professionnelle et de recherche et développement (R&D), en lien avec une réflexion poussée sur les réformes institutionnelles à mener pour une capacitation de l'Ecole nationale de pêche basée à Anjouan.
- g) Réalisation d'une étude spécifique sur la problématique des DCP aux Comores dont l'un des principaux attendus sera une proposition de stratégie concertée pour la gestion durable et responsable du réseau de DCP en appui au processus de modernisation des filières de la pêche.
- h) Clarification des conditions d'accès de la pêche artisanale comorienne aux pêcheries démersales du banc de Lazarus, en appui au développement maîtrisé de cette pêcherie.
- i) Conception et début de mise en œuvre d'un programme d'appui à la professionnalisation des métiers de la pêche (alphabétisation fonctionnelle, formation professionnelle, éducation/sensibilisation sur les avantages de la professionnalisation et sur les droits et devoirs des usagers des ressources halieutiques).

8.1.2. Horizon de moyen-long terme (3-5 ans)

- a) Mise en œuvre d'un programme de R&D en appui à la modernisation des filières de la pêche (sécurité, confort, conservation des produits) en étroite collaboration avec les opérateurs économiques.
- b) Mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable et responsable du réseau de DCP aux Comores.
- c) Mise en œuvre d'un programme d'appui à la modernisation de la flotte de pêche artisanale (mise aux normes sécuritaires, sanitaires et environnementales), reposant le cas échéant sur des incitations à la modernisation (ex. exonération de taxes sur l'essence, exonération de taxes douanières sur certains types d'équipements et de petit matériel, bonification de prêts).
- d) Mise en place d'un service d'analyse économique au sein de la DGRH.
- e) Développement de la coopération technique régionale entre les opérateurs privés comoriens et des opérateurs privés de la région (Réunion, Maurice, Madagascar, Seychelles, Tanzanie).

8.2. Actions plus spécifiques à l'attention du projet SWIOFish1

- a) Prise en compte des résultats et propositions de la présente étude lors de l'évaluation à mi-parcours du projet SWIOFish1 prévue pour le second semestre 2018, de manière à affiner les activités du projet de la Composante 3 - Augmentation des bénéfices tirés des pêcheries prioritaires.
- b) Promotion d'un projet pilote de valorisation du poulpe dans le Parc de Mohéli, reposant sur un partenariat entre l'administration des pêches, l'administration du parc, l'École nationale de pêche (pour les aspects R&D) et des opérateurs économiques de la filière.
- c) Poursuite des activités visant à améliorer la qualité des produits de la pêche à partir des villages SWIOFish1 (distribution de glacières, formations, sensibilisation, réhabilitation de chaînes du froid) et à améliorer l'accès au micro-crédit dans la pêche.
- d) Mise en œuvre de l'activité relative à la mise en œuvre d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle et de formation sur la gestion d'une microentreprise à l'attention des opérateurs économiques et des communautés dans les villages SWIOFish1.
- e) Organisation d'échanges entre les communautés de pêcheurs sur les bonnes pratiques (ex. gestion des DCP, nettoyage des plages, financement d'infrastructures communautaires, respect des règles locales de gestion, systèmes de solidarité en cas d'évènements en mer, etc.).
- f) Mise en place d'un système de concours et de remise de prix annuels pour les communautés ayant adopté de bonnes pratiques afin d'encourager une saine émulation et la prise d'initiatives au sein des communautés ou groupes d'opérateurs de la filière.
- g) Evaluation de la pertinence et de la faisabilité de promouvoir un projet pilote intégré de 'sauvegarde' des écosystèmes côtiers sur un site donné, combinant : mise en œuvre d'un accord de cogestion ; lutte contre l'extraction de sable ; gestion des ordures ménagères (en lien avec l'ONG 2mains) ; et instauration d'un « mois du littoral » (repos biologique, nettoyage des plages, reboisement avec AGR – activités génératrices de revenus - sous forme de travaux d'intérêt général, actions de sensibilisation des populations, etc.).

10. Annexes

10.1. Liste des personnes rencontrées au cours de la mission

Noms et prénoms	Fonction	Institution	Contact, tél
Grande Comore			
Youssef Hamadi	SG	Min. Pêche	
Chamouine Soidri	DG Ressources halieutiques	Min. Pêche	
Youssef Ali Mohamed	DG adjoint / Coordinateur SWIOFish1	Min. Pêche	336 69 11
Houdhoir Soilihi	Coordinateur-adjoint SWIOFish1	Min. Pêche	333 28 89
Haniati Kambi	Responsable S&E SWIOFish1	Min. Pêche	331 83 10
Ahmed Said Soilihi	Chef de service pêche	DGRH/stat.	
Maaloumi Abdou	Agent. Base données	DGRH/stat.	
Nashim Mohamed	Responsable référentiel	DGRH/stat.	
Abdillah Zoubeyri Mgomdri	Directeur	CNSCP	333 62 50
Kamal Mohamed	Responsable de la base de données	CNSCP	332 43 36
	Directeur	Office	
M'sa Mladjao	SG	Min. Finance	333 67 67
Elamine Youssef	DGEF	Direction Environ.	
Amada Ivessi Ali	Commissaire	Commissariat pêche	349 24 25
Mahamoud Saifillah	Directeur Régional	DRP Grande-Comore	332 26 22
Darday Youssef	Coordinateur Insulaire	SWIOFish 1 Grande-Comore	333 21 45
Chehi	DGA	Douanes	335 07 12
Ahmed Djoumoi	Directeur Général	INSEED	
Chamsoudine Ali Abdereman	Directeur Général	SNP	322 68 02
Abdillah Ahmad	Directeur Ress. Hum.	SNP	
Abdourazak Ibrahim	Directeur de la planification	Commissariat général au plan (CGP)	
Saidou Oumeira	Point focal Agriculture	CGP	
Said Abdou	Point Focal Sect. privé	CGP	332 67 93
Salim Abdallah	Resp. Investis. public	CGP	338 76 82
Soalihy Hamadi	Agent Responsable	CGP	333 64 27
Abdou Katibou	Directeur Général	ANPI	361 58 52
Said Mohamed Omar	Directeur Gen. Adjoint	ANPI	364 26 31
Mohamed Housseini Madi	Resp. Relations Publiques et coopération	ANPI	343 55 52
Said Salim	Directeur Général	ANAM	
Zainaba Abdallah	Juriste	ANAM	
Chamsoudine Ahmed	Directeur	Etabl. Nassib – OPACO	
Moufidat Said Ahmed	Secrétaire Général	OPACO	
Abdoul Aziz Said Attoumane	Membre	OPACO	339 21 05
Badrouline Ahamada	Président	Syndicat nat. pêcheurs	
Badrane Ahamada	Trésorier	Syndicat nat. pêcheurs	
Beudard François	Coordinateur	2 mains	338 66 99
Jonas Clara	Chargée de mission	2 mains	351 95 21

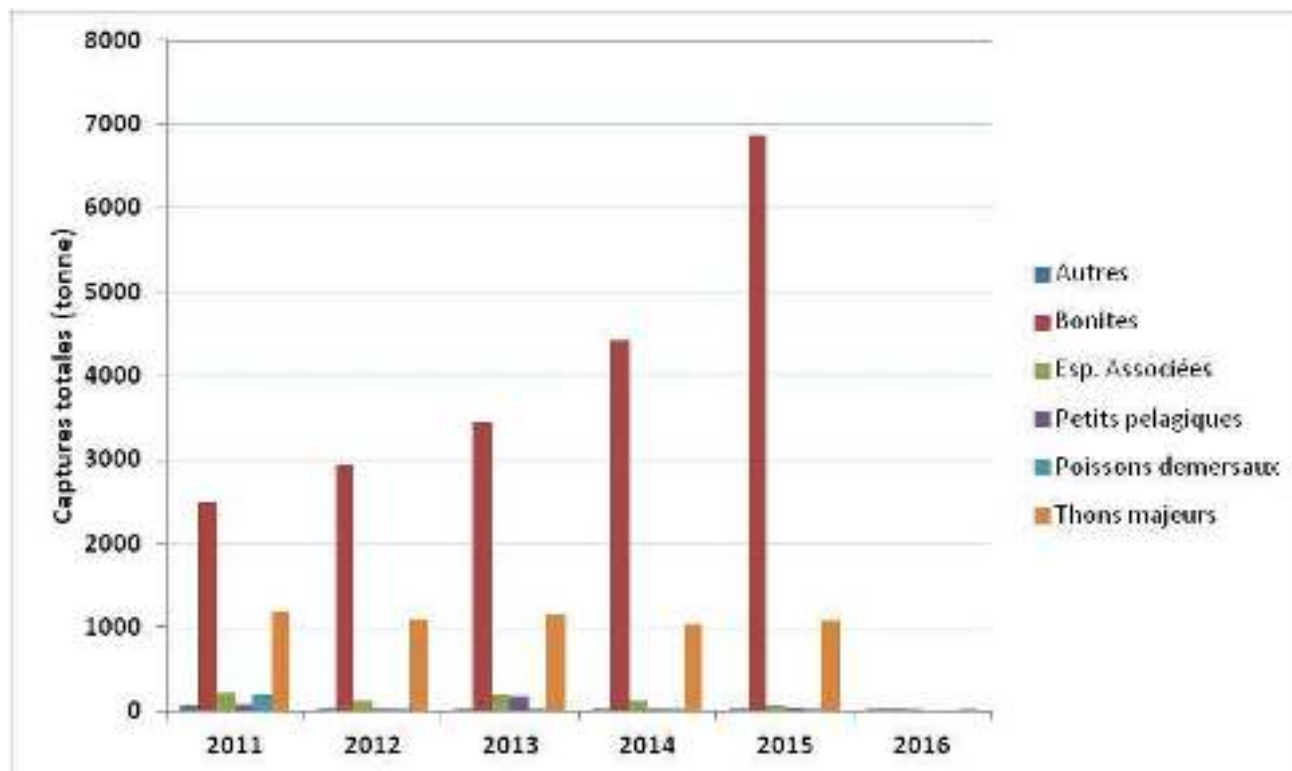
Sophie Descargues	Chargé de mission	2 mains	357 55 16
Amin Said Ahmed	Chef Service Marketing et Développement	Meck Moroni	
Souef Ben Ahmed	Responsable Crédit	Meck Moroni	
Laïla Said Hassane	Directrice Exécutif	Meck Moroni	349 17 50
Daniel Lubeth	Directeur	AFD	773 29 10
Aurèlie Kirsch	Chargé de projet	AFD	773 29 10
Said Marie	Assistante	Commissariat pêche	333 34 64
Soibahadine Bacar	Agent juriste	DRP Grande-Comore	337 41 62
Ahmed Ali Bazi	Président	UCCIA	338 80 12
Mouhiddine Kambi	Chef Statisticien de l'observ. Economique	UCCIA	
Mouzaoui Amroine	Directeur Executif	Modec	320 85 11
Djamal-dine Moussa Said	Conseiller Economique	Modec	332 41 88
Fassoit Mahamoud	Gérant	COMPECHE	334 50 36
Damir Ali Hamidi	Propriétaire	Patron-pêcheur Lazarus	335 20 24
Aboubacar Saandi	Co-Directeur	AMWAJ	333 66 74
Bweni Madi	Revendeuse/Propriétaire	Shindini	
Tidjara Mlindé	Revendeuse/Propriétaire	Shindini	
Boina Ali Boina	Président	Asso. Pêch. Shindini	
Youssef Mhadjou	Pêcheur	Asso. Pêch. Shindini	
Abdillah Mmadi	Pêcheur traditionnel	Asso. Pêch. Shindini	321 32 34
Fouad Abeli	Resp. Chantier Naval	Privé-Shindini	322 84 20
Madi Ibouroi	Technicien du Chantier	Privé-Shindini	333 63 76
Fahar Mze Mbaba	SG	Asso. Pêcheurs Bangoi	338 01 02
Chakour Madi	Pêcheur commandant	Asso. Pêcheurs Bangoi	339 32 91
Moussa Ahmad	Pêcheur	Asso. Pêcheurs Bangoi	336 17 95
Soulé Mohamed	Pêcheur commandant	Asso. Pêch. Ouellah	331 63 93
Ben Abdou Soilih	Pêcheur Commandant	Asso. Pêch. Ouellah	337 17 26
Fatima Khaithou	Revendeuse/propriétaire	Asso.Pêch. Ouellah	
Fatima Mchinda	Revendeuse	Asso. Pêch. Ouellah	
Zalia Ahmada	Revendeuse	Asso.Pêch.Ouellah	
Omar Mouhssine	Patron investisseur	Sect. Privé (aviculture)	333 28 08
Djamal Ridjali (Mjamawé)	Grossiste	Pêcheur port Moroni	332 66 85
Madjomba abdou	Pêcheur propriétaire	Débarcadère port Moroni	355 57 35
Fatima Boina	Revendeuse	Marché volo volo	
Marie Ali	Revendeuse	Marché volo volo	
Anjouan			
Fairouze Taybou	Commissaire en charge de la pêche	Commissariat Anjouan	
Bourhane Nidhoime	Directeur	Ecole des pêches	334 86 82
Mohamed Youssouf Elamine	Enseignant	Ecole des pêches	321 07 77
Scoblar	Responsable programme DCP	Ecole des pêches	321 07 77
Amil Anfane Nounou	Directeur régional	DRP	324 26 01
Omar Homadi	Directeur-adjoint	DRP (Ex-Directeur de l'école des pêches)	333 62 89
Oirdi Zahir Aboubacar	Coordinateur insulaire	SWIOFish Anjouan	339 66 68

Houssam Mohamed Idaroussi	Agent	Union des Mecks Anjouan	328 32 30
Ali Ahamadi	Directeur General	Union des Sanduk Anj.	332 40 40
Mohamed Salim	Agent contentieux	Union des Sanduk Anj.	332 95 38
Bouchrane Aoussidine	Président	Syndicat pêcheurs Anjouan	347 22 79
Amil Mahamoud Bacar	Directeur	SOPEA	332 06 98
Spiro	Directeur	Projet OMEGA	347 25 96
Abderemane Mohamed	Chef des opérations	Projet OMEGA	332 22 54
Ousseini Abderemane	Producteur de glace (Boutiquant)	Domoni – privé	332 90 42
Hachim Ousseni	Consultant froid	Domoni – Privé	339 88 90
Ibrahim Saïd	Directeur exécutif	Dahari	332 22 44
Misbao Ahmed	Directeur technique/ressources naturelles	Dahari	
Angel Edeni	Président	Ass. Ouani	337 66 73
Houmad Djaza Abdou	Vendeur Pétrole	Ass. Pêch. Mjihari	325 49 20
Ahmed Ali Bacar	Revendeur	Asso. Pêch. Maraharé	
Kamal Rassita	Revendeur/Propriétaire	Asso. Pêch. Hassimpao	
Youssef Bourhane	Revendeur/Propriétaire	Asso. Pêch. Hassimpao	
Zaid Ali	Pêcheur/ Commandant	Asso. Pêch. Hassimpao	346 52 04
Abdallah Mouhsoun	Pêcheur/Commandant	Asso. Pêch. Hassimpao	339 04 14
Ahamadi Malidé	Pêcheur traditionnel	Asso. Pêch. Hassimpao	
Aboubacar Abdallah	Pêcheur	Asso. Pêch. Maraharé	339 49 21
Issihaka Baco	Pêcheur	Asso. Pêch. Maraharé	331 56 07
Mohamed Ousseni	Revendeur de poisson	Asso. Pêch. Domoni	345 40 08
Andhum Boura Houssein	Pêcheur	Asso. Pêch. Domoni	335 45 99
Dhoimirdine Mohamed	Pêcheur	Asso. Pêch. Domoni	342 50 37
Chaabane Houmadi	Propriétaire	Domoni	336 96 90
Mohéli			
Zakaria Dayadje	SG	Commissariat à l'économie Mohéli	
	Commissaire en charge de la pêche	Commissariat Mohéli	
Kamardine Boinali	Directeur régional	DRP Anjouan	
Ousmane Aboubacar	Chef de service	DRP Anjouan	
Attoumane Bacar (Bakir)	Coordinateur insulaire	SWIOFish Mohéli	320 31 75
	Directeur	Parc de Mohéli	
Abdoul Mohainil	Maire	Mairie de Fomboni	
Mohamed Abdou Ali	Chef d'antenne Mohéli	ANPI Mohéli	772 11 49
Nadufa Mindhini	Directrice création d'entreprise	ANPI Mohéli	
Constant Bognon	Directeur général	Idées-Finance	94 42 40 34
Mchami Mohamed	Directeur général	BCCM	331 17 54
Mohamed Mafion	Consultant	CDC	
Bihari Youssouf	Directeur par intérim	FADESIM	335 34 99
Daniel Issoufou	Grossiste	Domoni	
Mohamed Soibaha	Grossiste	Domoni	
Mohamed Assam	Grossiste	Noumachoi	
Saïd Dassani	Chef d'Antenne	AMIE Anjouan	
Sindo Issouffa Dimeri	Président	Syndicat pêcheurs Mohéli	345 07 26

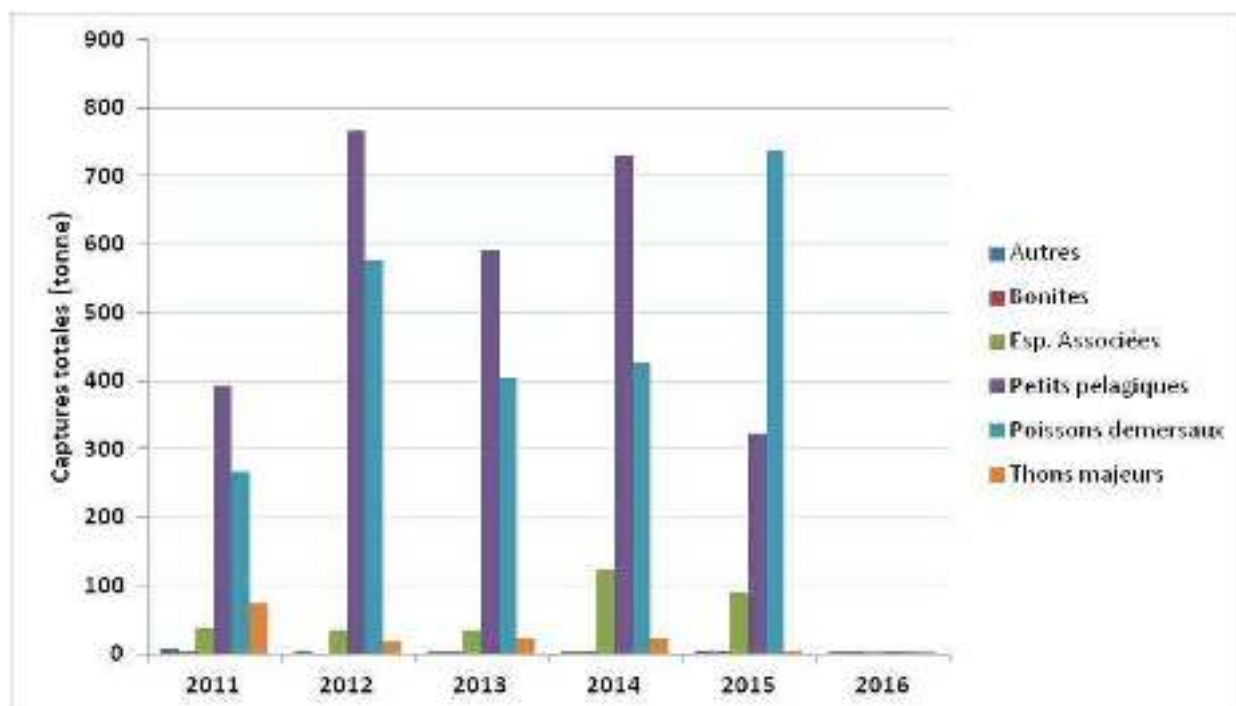
Ali Marie Mourdi	Président	Chambre d'agriculture Mohéli	
Youssef El Farouk	Directeur général	Société ERAC (fabrique de glace)	332 03 72
-	Opérateurs des filières de la pêche	Ouellah2	-
-	Opérateurs des filières de la pêche	Ndrondoni	-
-	Opérateurs des filières de la pêche	Fomboni	-

10.2. Captures par grands groupes d'espèces par type d'engins sur la période 2011-2015 (source : DGRH)

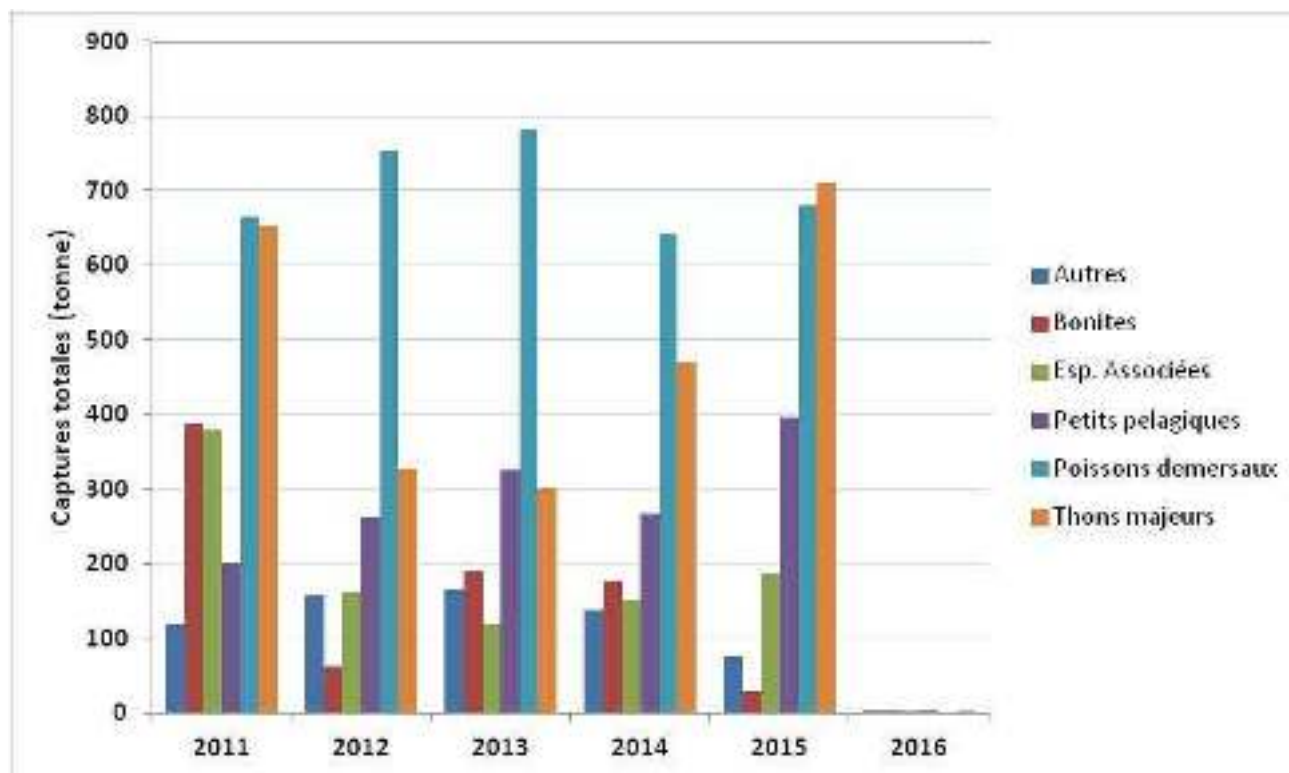
PECHE A LA TRAINÉ



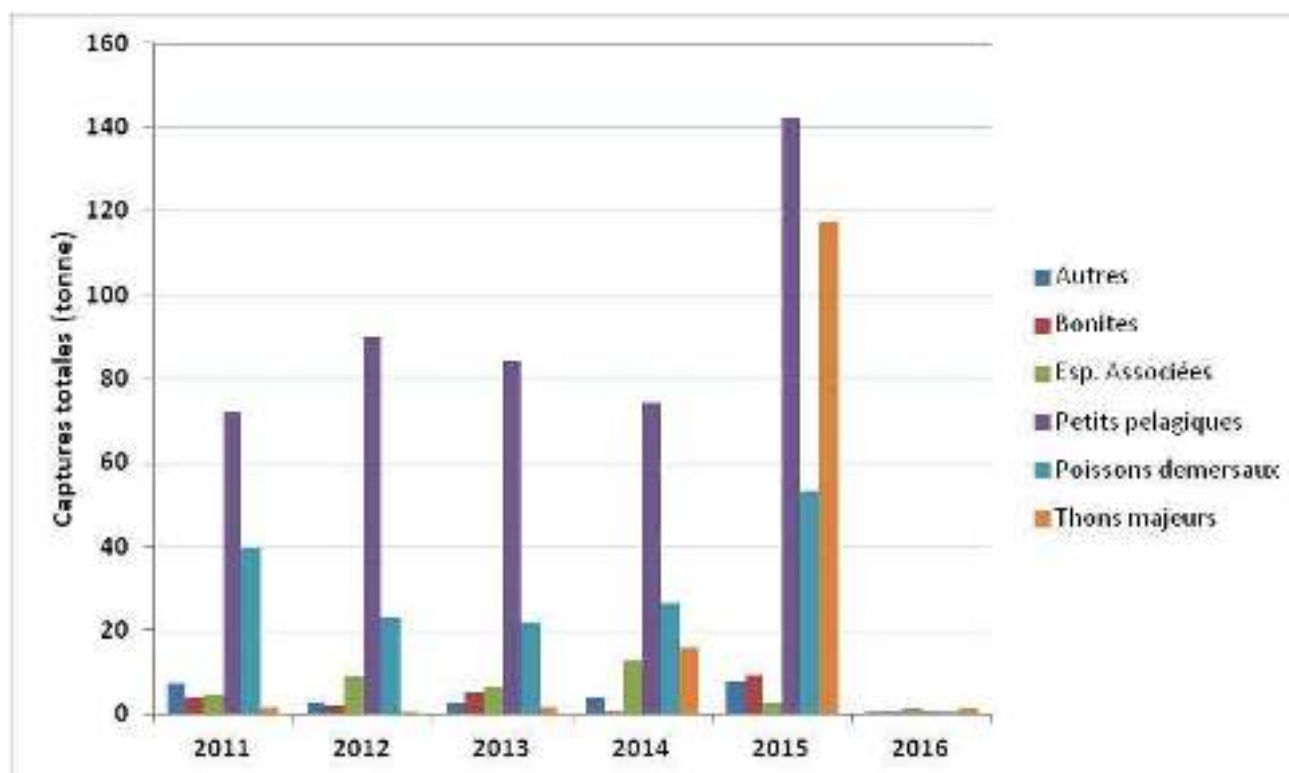
PECHE DE NUIT AVEC LAMPE



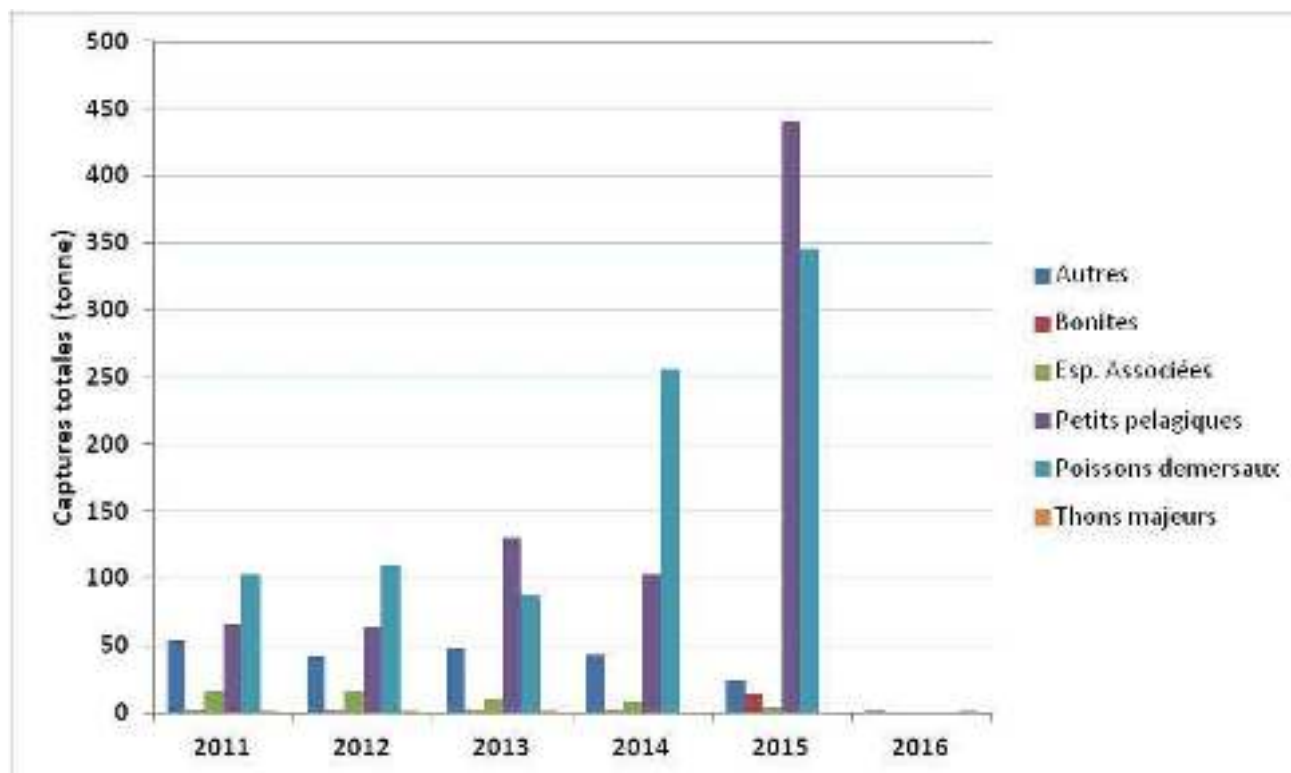
PALANGROTTE



LIGNE A MAIN PETITS PELAGIQUES



FILET OU PETITE SENNE



10.3. Aspects méthodologiques concernant l'évaluation du rôle du secteur des pêches dans l'économie nationale

Captures de référence

Il s'agit des données de captures de 2016, issues des statistiques de la DRGH. La répartition de ces captures entre les différentes catégories d'espèces s'est faite sur la base des ratios découlés de l'analyse des débarquements de 2015. Car l'année 2016 se distingue très nettement des autres années de la période 2011-2015 en termes de composition des captures avec notamment une explosion des espèces associées, sans que l'on puisse en expliquer les raisons (problème dans la collecte ? perturbation brutale de l'écosystème ?).

La répartition des captures entre les différentes espèces (année 2015) a été la suivante : Bonite 54,7% ; Thons 15,1% ; Espèces associées 2,8% ; Poissons démersaux 15,4% ; Petits pélagiques 10,8% ; Autres 1,3%.

La répartition des captures entre les différents types de pêche (année 2015) a été la suivante : Vedettes 6m 73,3% ; Galawa 19,3% ; Vedettes 9m 7,4%.

Une hypothèse a été faite selon laquelle 400 tonnes de poulpe et langoustes sont capturées, réparties de manière égale entre la pêche traditionnelle et la pêche à pied.

Une autre hypothèse a été faite, selon laquelle la pêche à pied capture au total environ 300 tonnes/an de poissons divers (démersaux et petits pélagiques).

L'estimation des captures des pêcheries démersales du banc de Lazarus a été faite sur la base des hypothèses suivantes : 26 unités de pêche en 2018, sortant en moyenne 3-4 fois par mois, soit 40 fois par an, et réalisant une production de l'ordre de 1 tonne par marée.

	Pêche artisanale	PT Galawa	Pêche à pied	PA Lazarus	Total
Grands pélagiques	9 575	2 290	0	0	11 865
- dont thons majeurs	1 999	478	0	0	2 477
- dont bonite	7 207	1 724	0	0	8 931
- dont espèces associées	369	88	0	0	457
Poissons démersaux	2 029	485	0	1 040	3 554
Poulpe	0	100	100	0	200
Langouste	0	100	100	0	200
Autres	1 594	381	300	0	2 276
- Petits pélagiques	1 423	340	-	0	1 763
- Requins et esp. non id.	171	41	-	0	212
Total	13 198	3 356	500	1 040	18 095

Captures en tonne

Prix à la débarque

- Prix moyens annuels calculées à partir des données de la DGRH pour l'année 2017
 - Thons Majeurs : 1 558 KMF/kg
 - Bonites : 1 277 KMF/kg
 - Esp. Associées : 1 333 KMF/kg
 - Poissons démersaux : 1 549 KMF/kg
 - Petits pélagiques : 1 362 KMF/kg*
 - Autres : 1 223 KMF/kg
- Prix collecté par la mission en février 2018 pour les autres espèces non couvertes par le système de suivi de la DGRH :
 - Poulpe 400-750 KMF/kg,
 - Langouste 2 000-2 500 KMF/kg,
 - Divers poissons capturés par la pêche à pied (petits pélagiques, démersaux) : 1 500 KMF/kg

- Poissons démersaux Lazarus : entre 1 700 et 2 500 €/kg

	Pêche artisanale	PT Galawa	Pêche à pied	PA Lazarus	Total
Grands pélagiques	12 809 489	3 063 484	0	0	15 872 972
- dont thons majeurs	3 114 103	744 761	0	0	3 858 864
- dont bonite	9 203 609	2 201 111	0	0	11 404 720
- dont espèces associées	491 777	117 612	0	0	609 389
Poissons démersaux	3 143 056	751 685	0	2 184 000	6 078 741
Poulpe	0	57 500	57 500	0	115 000
Langouste	0	225 000	225 000	0	450 000
Autres	2 147 604	513 615	450 000	0	3 111 219
- Petits pélagiques	1 938 121	463 516	0	0	2 401 636
- Requins et esp. non id.	209 483	50 100	0	0	259 583
Total	18 100 148	4 611 284	732 500	2 184 000	25 627 932

Chiffre d'affaires en milliers de KMF

Consommation apparente

- Hypothèse concernant le niveau réel de pertes physiques après-captures :
 - 10% grands pélagiques
 - 0% poissons démersaux
 - 5% petits pélagiques et autres (ex. requins)
- La distribution de langouste et de poulpe a tenu compte des hypothèses suivantes :
 - 100% du poulpe est consommé aux Comores
 - 30% de la langouste est consommée aux Comores
- Importations calculées à partir des données de la Douane pour l'année 2017, auxquelles ont été appliquées les hypothèses suivantes :
 - Importations : 352,9 tonnes de produits de la mer pour une valeur de 146,1 millions KMF ; 792,5 tonnes de conserves de poissons pour une valeur de 596,2 millions KMF
 - Les importations en produits de la mer sont constituées de 50% de produits séchés (Madagascar) et de 50% de poisson congelé (notamment petits pélagiques)
 - L'indice de conversion en poids équivalent frais est de 1 pour les poissons congelés et de 3 pour les poissons séchés
 - Le taux de conversion pour les conserves de poisson est de 1 pour 2,5
- Population des Comores en 2017 : chiffres de l'INSEED
- Pour ce qui est des prix aux consommateurs des produits de la pêche nationale, et sur la base des différents éléments communiqués dans le rapport, il a été retenu d'appliquer une marge commerciale (par rapport au prix à la débarque) de 40% pour les espèces suivies par la DGRH. Pour les autres espèces non suivies par la DGRH, les prix moyens observés sur les marchés ou dans les restaurants (cas de la langouste) pendant la mission ont été retenus.
- Pour ce qui est du prix des produits importés, l'estimation s'est faite sur la base d'enquêtes sur les marchés :
 - le prix au kilo pour les conserves de poisson (sardine principalement) a été calculé en prenant comme référence le prix de vente dans les commerces de la boîte de sardine de 90g (350 KMF), et un taux de conversion de 1 pour 2,5. Ce qui amène le prix de la sardine à environ 1 550 KMF/kg
 - Les produits séchés (importés de Madagascar) n'étant pas présents sur les marchés en ce moment, c'est le prix moyen communiqué par des commerçants qui a été retenu (entre 2 500 et 3 000 KMF/kg) ce qui ramène le prix du poisson à environ 1 000 F/kg en équivalent frais (taux de conversion 1 à 3).
 - Le prix du poisson congelé est de l'ordre de 1 200 KMF/kg

	Volume (tonnes)	Prix moyen (KMF/Kg)	Valeur (1000 KMF)
Production nationale	16 654		32 290 786
Grands pélagiques	10 678	-	19 999 945
- dont thons majeurs	2 229	2 181	4 862 168
- dont bonite	8 038	1 788	14 369 947
- dont espèces associées	411	1 866	767 830
Poissons démersaux	3 554	2 169	7 707 981
Poulpe	200	1 000	200 000
Langouste	60	5 000	300 000
Autres	2 162	-	4 082 860
- Petits pélagiques	1 960	1 907	3 737 614
- Requins et esp. non id.	202	1 712	345 245
Importations	846	-	1 073 618
Produits de la mer	529	1 100	582 267
Conserves	317	1 550	491 351
Consommation nationale apparente	17 501	-	33 364 404
Population 2017	828 147	-	-
Consommation de poisson en kg/hab (2017)	21,1	-	-

Valeur ajoutée

La valeur ajoutée (VA) permet d'apprécier la création de richesses d'une activité économique donnée. La valeur ajoutée se définit comme le chiffre d'affaires correspondant à la vente du produit ou service fourni (ex. valeur des produits de la pêche au débarquement, valeur des produits sur les marchés finaux) duquel sont soustraites les différentes consommations intermédiaires nécessaires à la production de ces produits ou services (ex. carburant, réparation, maintenance). Globalement, la valeur ajoutée se répartit entre l'entreprise (rémunération du capital, dotation aux amortissements), les travailleurs (salaires) et l'Etat (ex. redevances liées à l'accès aux ressources, impôts et taxes diverses).

Dans le cadre de la présente étude, le calcul (ou l'appréciation) de la valeur ajoutée brute a été fait pour les activités de la pêche nationale et pour les activités de commercialisation (mareyage) des produits de la pêche nationale. Lorsque cela a été possible, la mission a évalué les consommations intermédiaires pour les déduire du chiffre d'affaires et ainsi avoir une idée globale de la richesse créée. Lorsque cela n'a pas été possible, la mission a appliqué des coefficients de valeur ajoutée (CVA = Valeur ajoutée directe / Chiffre d'affaires) aux chiffres d'affaires des segments concernés en utilisant des ratios communément admis dans la région. Ces ratios sont notamment issus d'une étude récente de la FAO (de Graaf, G. & Garibaldi, La Valeur des pêches africaines, FAO, 2014).

Les hypothèses de calcul prises par la mission sont récapitulées ci-dessous.

Consommations intermédiaires des vedettes motorisées de la pêche artisanale (pélagiques et démersaux)

- Nombre d'unités de pêche : recensement de la DGRH de 2014
- Nombre de marées : 250 par unité de pêche
- Consommation de carburant par marée par unité de pêche : 40-50 l pour les pélagiques ; 10 l pour les démersaux ; prix du pétrole : 250-300 KMF/l
- Entretien des moteurs : 100 000 KMF/ an par unité de pêche
- Entretien des vedettes : 125 000 (100 000 à 150 000) KMF/an par unité de pêche

Consommations intermédiaires des vedettes motorisées de Lazarus

- Nombre d'unités de pêche : 26
- Nombre de marées : 3-4 fois/ mois soit 40 marées/an par unité de pêche
- Consommation de carburant par marée par unité de pêche : 700-800 l , avec un prix du pétrole de 250 KMF/l

- Consommation de glace par marée par unité de pêche : un peu plus d'une tonne, pour une valeur d'environ 140 000 KMF
- Consommation d'appâts par marée par unité de pêche : 50 000 KMF
- Consommations diverse (nourriture, etc.) par marée par unité de pêche : 50 000 KMF
- Entretien des moteurs (2 moteurs) : 200 000 KMF/ an par unité de pêche
- Entretien des vedettes : 125 000 (100 000 à 150 000) KMF/ an par unité de pêche

Valeur ajoutée des Galawa de la pêche traditionnelle

- Calculée à partir d'un CVA de 0,80 (source SmartFish, 2015)

Valeur ajoutée de la pêche à pied :

- Calculée à partir d'un CVA de 0,90 (source SmartFish 2015 et appréciations de la mission)

Valeur ajoutée du mareyage

- Calculée à partir d'un CVA de 0,175 en se basant sur les CVA calculés dans des pays de la région (FAO, 2014) ; à savoir Madagascar (0,15) et Mozambique (0,20)

	CA (KMF)	CI (KMF)						CVA	VA Brute
		Nbre unités	Nbre sorties	Conso carb./sortie	Conso glace et appâts/sortie	Entretien annuel	Total		
Pêche artisanale	18 100 148 253	1 543	250	11 000	-	225 000	4 590 425 000	0,75	13 509 723 253
Pêche traditionnelle Galawa	4 611 283 907	3 463	250	-	-	-	-	0,80	3 689 027 126
Pêche à pied	732 500 000	-	-	-	-	-	-	0,90	659 250 000
Pêche artisanale avancée	2 184 000 000	26	40	187 500	240 000	325 000	203 450 000	0,91	1 980 550 000
TOTAL PECHE	25 627 932 160	-	-	-	-	-	-	-	19 838 550 379
Mareyage	32 290 785 553							0,175	5 650 887 472
								Total	25 489 437 851

Autres contributions du secteur de la pêche à l'économie nationale

Chiffre d'affaires des filières en amont de la pêche

- Moteurs 15 CV
 - Prix Mamadali : 1 350 000 ;
 - Prix filière Dubaï : 950 000 KMF (750 000 moteur + 200 000 carburateur pétrole)
 - Durée de vie : 2 à 3 ans max
 - Hypothèse : 30% des moteurs via filière Dubaï (majorité des pêcheurs à Anjouan, mais non sur les autres îles)
- Moteurs 40CV
 - Prix Mamadali : 1 820 000
 - Durée de vie : 2 ans
- Hypothèse pour les vedettes 9 m :
 - 2 moteurs de 40CV ;
 - Nombre = recensement de 2014 + 26 vedettes Lazarus
- Vedettes de 6m
 - SOPAM (formel) : 750 000 KMF
 - Autre (informel) : 600 000 - 700 000 KMF
 - Durée de vie : 3-5 ans max
 - Hypothèse : 20% issus du marché formel
- Vedettes de 9m
 - 2 750 000 KMF
 - Durée de vie : 5-6 ans
- Galawa
 - 50 000 KMF en moyenne (45 000 KMF pour 2 places et 75 000 KMF pour 4 places)
 - Durée de vie : 3-5 ans max

- Equipements de pêche : impossible de faire des estimations en l'absence de données de recensement. A titre indicatif, le prix d'achat d'une traîne est d'environ 200 000 KMF (2 lignes de traîne de 500 m de long avec leurres) et la durée de vie de l'engin est d'environ 1 an

	Prix d'achat	Durée de vie	Nombre	CA annuel (KMF)
Moteur 15 CV	1 230 000	2,5	1 501	738 492
Moteur 40 CV	1 820 000	2,0	136	123 760
Vedette 6 m	670 000	4,0	1 501	251 418
Vedette 9m	2 750 000	5,5	68	34 000
Galawa	50 000	4,0	3 463	43 288
			Total	1 190 957